Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Québec

E46A1
E88
2007/08
3,2
1
QL
P. gouv.

Étude des crédits 2007-2008

Demandes de renseignements
généraux et particuliers
du 2e groupe d'opposition adressées au Ministre
de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Cahier 1 de 2

Renseignements généraux : Questions 1 à 4 et 6 à 26
Renseignements particuliers : Questions 1 à 9

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Québec

Étude des crédits 2007–2008

Demandes de renseignements
généraux et particuliers
du 2e groupe d'opposition adressées au Ministre
de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Cahier 1 de 2

Renseignements généraux : Questions 1 à 4 et 6 à 26
Renseignements particuliers : Questions 1 à 9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

Demande de renseignements généraux du 2e groupe d'opposition

#	Demande de renseignements généraux	Page
1.	Liste des voyages hors Québec depuis le 1er avril 2006 : - endroits et dates du départ et du retour; - but du voyage; - personnes rencontrées; - coût; - noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; - pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés.	1
2.	Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, lors de mission à l'étranger : - la liste des ententes signées et/ou annoncées; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; - copie du rapport de mission; - les investissements annoncés.	15
3.	Les sommes dépensées pour les voyages en avion et/ou en hélicoptère de chaque membre du Conseil des ministres et des membres des cabinets ministériels au Québec et à l'étranger.	16
4.	Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet) et des articles promotionnels : - les sommes dépensées pour l'exercice financier 2006-2007 et les prévisions pour 2007-2008; - firmes de publicité; - mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); - le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; - le but visé par chaque dépense.	17
5.	Liste des contrats de moins de 25 000 $ octroyés par un ministère, un cabinet ministériel ou un organisme en 2006-2007 en indiquant : - le nom du professionnel ou de la firme; - le montant et le résultat (rapport ou document final); - le coût; - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.	37
6.	Liste de tous les contrats octroyés sans appel d'offres par un ministère, un cabinet ministériel ou un organisme en 2006-2007 en indiquant : - le nom du professionnel ou de la firme; - le montant et le résultat (rapport ou document final); - le coût; - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); - dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.	472
7.	Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2006-2007, de chacune des dépenses suivantes : - la photocopie; - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation incluant les «Blackburry»; - les ordinateurs portables; - les téléavertisseurs; - le mobilier de bureau; - les distributeurs d'eau de source; - le remboursement des frais de transport; - le remboursement des frais d'hébergement; - le remboursement des frais de repas; - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des	473

#	Demande de renseignements généraux	Page
	colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : i. au Québec; ii. à l'extérieur du Québec.	
8.	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 ainsi que les prévisions pour 2007-2008, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation) : - le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...); - nombre total de jours de maladie pris par le personnel; - nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc...); - nombre total de jours de vacances pris par le personnel; - nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; - évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); - évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; - nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; - nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); - niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires; - nombre de départs à la retraite anticipés pour les cinq prochaines années.	474
9.	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux : - l'emplacement de la location; - la superficie du local loué; - la superficie réellement occupée; - la superficie inoccupée; - le coût de location au mètre carré; - le coût total de ladite location; - les coûts d'aménagement réalisés depuis le 1er avril 2006, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; - la durée du bail; - le propriétaire de l'espace loué.	479
10.	Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1er avril 2006 à ce jour.	480
11.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres au 1er avril 2006 en indiquant pour chaque individu : - la date de l'entrée en fonction; - le titre de la fonction; - l'adresse du port d'attache; - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; - la description de tâches; - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1er avril 2006; - le nombre total d'employés au cabinet; - la masse salariale totale par cabinet pour les années 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007; - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;	481

#	Demande de renseignements généraux	Page
	- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*	
12.	Pour la période du 21 février au 26 mars 2007, les comptes de dépenses des ministres et des membres des cabinets ministériels.	482
13.	Liste des sommes d'argent versées en 2006-2007 à même le budget discrétionnaire du : i. ministre; ii. ministère ou de l'organisme, en indiquant : - le nom de l'organisme ou de la personne concernée; - la circonscription électorale; - le montant attribué; - le projet visé et le résultat.	483
14.	La ventilation détaillée des budgets de dépenses découlant des transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2005-2006 et 2006-2007; pour chacun des programmes ou des fonds, description sommaire du mode de subvention et les prévisions pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.	511
15.	Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant : - le poste initial; - le salaire; - le poste actuel, s'il y a lieu; - la date de la mise en disponibilité; - la prévision 2007-2008 et 2008-2009.	513
16.	Pour chaque ministère ou organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2006-2007.	514
17.	Liste du personnel hors structure par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : - nom de la personne; - poste occupé; - salaire; - assignation initiale; - date de l'assignation hors structure; - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.	515
18.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres : - assignation initiale; - assignation actuelle; - salaire; - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.	516
19.	Liste du personnel par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant : - le salaire de la personne; - le montant reçu du régime de retraite.	517
20.	Liste de tous les abonnements du ministère ainsi que le coût de chacun : - clubs privés ou autres; - billets de saison; - etc.	518

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

Demande de renseignements généraux du 2e groupe d'opposition

#	Demande de renseignements généraux	Page
21.	Pour chaque site Internet (incluant ceux ces événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site : - le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site; - les coûts de construction du site; - le coût de l'entretien et de la mise à jour; - qui est responsable du contenu sur le site; - quelle est la fréquence moyenne de mise à jour; - le nombre de visiteurs (hits) par mois; - combien de fois le site a-t-il été refait ? Quel a été le coût ? Quels sont les critères qui ont justifié les changements ?	519
22.	Nominations, depuis le 1er mai 2006, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commisaires, experts, enquêteurs et sans en restreindre la portée : - liste; - mandats; - contrats; - résultat du travail effectué; - échéances prévues; - sommes impliquées.	526
23.	Pour 2006-2007, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.	527
24.	Pour chaque ministère ou organisme, les montants déboursés en 2006-2007 ainsi que les prévisions pour 2007-2008 pour les études, avis ou achat de matériel (logiciels ou équipements) pour la mise en place du Gouvernement en ligne, les contrats octroyés, les échéances prévues.	530
25.	Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme pour 2006-2007 : - nombre de refus; - nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; - nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.	531
26.	La liste de tous les mandats confiés à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres : - coûts; - nombre de ressources affectées; - nombre de rencontres; - nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.	532

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

Demande de renseignements particuliers du 2e groupe d'opposition

#	Demande de renseignements particuliers	Page
	Emploi	
1.	Stratégie d'intervention à l'intention des travailleurs de 45 ans et plus : a) budget consenti à la mise en œuvre de la Stratégie pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008; b) ventilation de ces budgets par axe d'intervention; c) nombre d'entreprises participantes; d) nombre de participant-e-s par tranche d'âge et par région; e) durée moyenne de la participation; f) nombre de participant-e-s qui réussissent à retrouver un emploi durable; g) taux de réussite.	533
2.	Le nombre et le pourcentage de requérants à l'assistance-emploi qui sont référés à Emploi-Québec.	535
3.	Le nombre et le pourcentage de requérants à l'assistance-emploi qui sont référés à Emploi-Québec en 24 heures.	535
4.	Nombre d'heures de cours achetées par Emploi-Québec dans les établissements d'enseignement collégial en 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008, ventilées par année et par commission scolaire. Nombre de personnes ayant suivi des cours.	536
5.	Nombre d'heures de cours achetées par Emploi-Québec dans les commissions scolaires en 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008, ventilées par année et par commission scolaire. Nombre de personnes ayant suivi ces cours.	537
	Sécurité du revenu	
6.	Effectifs selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers par agent, pour chacun des centres locaux d'emploi en 2006-2007.	538
7.	État de situation détaillé de la mise en œuvre du projet de loi 57 et des diverses mesures découlant du projet de loi et leurs incidences financières.	539
8.	Le nombre et le pourcentage de personnes qui sont touchées par les modifications réglementaires à la sécurité du revenu.	541
	Stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale	
9.	État de situation détaillé au sujet des axes et sous-axes du Plan d'action de lutte contre la pauvreté : a) Axe 1 – Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté • ajuster annuellement les prestations d'assistance-emploi; • assouplir les règles de comptabilisation des actifs dans le cadre du Programme d'assistance-emploi; • protéger la prestation à laquelle une personne a droit à l'assistance-emploi; • offrir à toutes les familles une exemption partielle des revenus de pension alimentaire pour enfants dans le cadre du Programme d'assistance-emploi; • pourvoir au financement du Réseau québécois du crédit communautaire; • réviser annuellement le salaire minimum en fonction de l'évolution de la rémunération moyenne au Québec; • appuyer davantage les travailleuses et les travailleurs à faible revenu par la mise en place de la nouvelle Prime au travail; • une prime à la participation : augmenter l'allocation minimale d'aide à l'emploi accordée aux prestataires de l'assistance-emploi; • favoriser une mise en mouvement rapide des nouveaux demandeurs d'assistance-emploi aptes au travail;	542

#	Demande de renseignements particuliers	Page

- augmenter la participation et améliorer l'accès à des mesures d'aide à l'emploi pour les groupes davantage touchés par la pauvreté;
- mieux soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles;
- établir un régime particulier de soutien du revenu pour les personnes ayant des limitations importantes à l'emploi;
- augmenter le nombre de logements sociaux et abordables et accélérer leur réalisation;
- accorder des suppléments au loyer à 5 276 ménages pour atténuer les effets de la pénurie de logements;
- adapter le logement de plus de 6 000 personnes handicapées;
- adopter un cadre de gestion intégré pour offrir des services de soutien communautaire en logement social;
- favoriser le développement d'initiatives communautaires en matière d'habitation;
- améliorer l'offre de service destinée aux personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir;
- miser sur la contribution des organismes communautaires;
- poursuivre le soutien à la mise en œuvre de projets d'approvisionnement alimentaire dans les communautés locales et les milieux défavorisés;
- poursuivre le soutien à la réalisation de mesures d'aide alimentaire ponctuelles, notamment en faveur des enfants;
- améliorer l'accès aux médicaments pour les personnes ayant un faible revenu.

b) Axe 2 – Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en développant le potentiel des personnes

- mettre en place un Soutien aux enfants aidant davantage les familles à faible revenu;
- favoriser le développement des enfants en provenance des milieux défavorisés en facilitant leur accès à des services de garde éducatifs de qualité;
- offrir des services intégrés en périnatalité et en petite enfance pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité;
- soutenir l'innovation et l'intégration des activités de prévention auprès des jeunes enfants (de 0 à 6 ans) et de leur famille;
- expérimenter le programme Famille, école et communauté : ensemble pour la réussite scolaire;
- implanter le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés;
- soutenir le réseau scolaire dans le développement de l'aide aux devoirs et aux leçons;
- soutenir le réseau scolaire dans le développement du mentorat au secondaire pour favoriser la réussite scolaire;
- assurer la qualification des jeunes provenant des centres jeunesse;
- intervenir en faveur des jeunes en grande difficulté dans les territoires de CLSC;
- adapter les services de formation et d'accompagnement aux besoins des jeunes, décrocheuses et décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés, âgés de 16 à 24 ans;
- encourager l'acquisition d'une première qualification en favorisant la conciliation travail et études;
- offrir des solutions de rechange à l'assistance-emploi aux jeunes de moins de 25 ans et sans contraintes à l'emploi;
- mettre en œuvre une entente interministérielle pour le développement des jeunes;
- se doter d'un Engagement jeunesse en faveur des jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi;
- soutenir des initiatives sociocommunautaires contribuant à favoriser la participation sociale des personnes aînées à faible revenu.

#	Demande de renseignements particuliers	Page

c) Axe 3 – Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société
- investir au service des initiatives des milieux grâce au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
- convenir des secteurs et des territoires prioritaires d'intervention et soutenir des actions à l'échelle de la région;
- soutenir l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires prioritaires d'intervention;
- amener les ministères et organismes concernés à établir les ressources consacrées aux territoires prioritaires d'intervention convenus avec les régions et les villes, et à déterminer des attentes de résultats sur ces territoires;
- lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté.

d) Axe 4 – Assurer la constance et la cohérence de l'action
- évaluer l'impact des propositions de nature législative ou réglementaire sur le revenu des personnes en situation de pauvreté;
- assurer un pilotage interministériel efficace et coordonné;
- intensifier les échanges avec le gouvernement du Canada;
- intensifier le dialogue avec les nations autochtones et soutenir l'émergence de stratégies locales dans les villages et réserves.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # fiche : RG1

Titre

Liste des voyages hors Québec depuis le 1er avril 2006 :

- endroit et dates du départ et du retour;
- but du voyage;
- personnes rencontrées;
- coût;
- nom des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- Copie des rapports de mission;
- pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Les informations pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 sont fournies au tableau ci-joint.

SOURCE : Direction des affaires canadiennes et internationales – 3 mai 2007

VALIDATION : DGAGRC, BSMA – 11 mai 2007

Étude des crédits 2007-2008 RG1A

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-04-19 2006-04-22	MESS	Symposium national de l'Institut d'administration publique du Canada " *Leçons de leadership des sous-ministres* ".	Maurice Boisvert BSMA	Toronto Ontario	1 803,44 $
2006-04-21 2006-04-28	MESS	Mission dans le cadre du projet de coopération " *Amélioration de l'apport des partenaires externes dans l'offre des services publics de l'emploi* ".	Nicole Branchaud DRE	Bruxelles- Charleroi Belgique	2 046,24 $
Note : Le ministre des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport.					
2006-04-21 2006-04-28	MESS	Mission dans le cadre du projet de coopération " *Amélioration de l'apport des partenaires externes dans l'offre des services publics de l'emploi* ".	Jean Boulet DRE	Bruxelles- Charleroi Belgique	1 972,32 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport.					
2006-04-21 2006-04-28	MESS	Mission dans le cadre du projet de coopération " *Amélioration de l'apport des partenaires externes dans l'offre des services publics de l'emploi* ".	Marc Tremblay DR-Capitale-Nationale	Bruxelles- Charleroi Belgique	2 567,29 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport.					
2006-05-02 2006-05-08	MESS	Représentation du MESS lors de la comparution devant le Comité d'experts à l'ONU pour la présentation des 4e et 5e Rapports du Canada.	Gérard Lescot DGAPSS	Genève Suisse	1 825,19 $

Étude des crédits 2007-2008

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-05-07 2006-05-09	MESS	Rencontre semestrielle du Partenariat en Info-Carrière du Canada (PICC).	Sophie Rioux DGAPESSIMT	Winnipeg Manitoba	0,00 $
Note : Les frais sont assumés par le PICC.					
2006-05-09 2006-05-17	MESS	Mission dans le cadre du projet de coopération " *Approche territoriale de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté* ".	Gérard Lescot DGAPSS	Paris France	1 928,20 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport et a déboursé 171$/jour pour les frais d'hébergement et de repas.					
2006-05-09 2006-05-17	MESS	Mission dans le cadre du projet de coopération " *Approche territoriale de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté* ".	Geneviève Leblanc DPLPES	Paris France	1 210,17 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport et a déboursé 171$/jour pour les frais d'hébergement et de repas.					
2006-05-09 2006-05-17	MESS	Mission dans le cadre du projet de coopération " *Approche territoriale de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté* ".	Pierre Robitaille DR - Bas-St-Laurent	Paris France	1 121,38 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport et a déboursé 171$/jour pour les frais d'hébergement et de repas.					
2006-05-31 2006-06-02	MESS	Réunion annuelle du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA).	Suzèle Bordeleau DDCMT	Fredericton Nouveau-Brunswick	1 427,75 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-06-03 2006-06-06	MESS	Rencontre du Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.	Jacques Vachon DACI	Saint John's Terre-Neuve	1 637,10 $
2006-06-04 2006-06-06	MESS	Rencontre du Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.	David Dubois DACI	Saint John's Terre-Neuve	1 244,47 $
2006-06-05 2006-06-06	MESS	Rencontre organisée par Statistique Canada sur les derniers développements en matière de mesure de la pauvreté.	Marie-Renée Roy DGARES	Ottawa Ontario	0,00 $
Note : Les frais inhérents à cette rencontre ont été remboursés par Statistique Canada.					
2006-06-09 2006-06-17	MESS	Mission dans le cadre des projets de coopération sur " *les technologies de l'information et la gestion par résultats, le défi de la décentralisation* ".	André Levert DGAPESSIMT	Bruxelles - Paris Belgique- France	820,52 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport.					
2006-06-10 2006-06-17	MESS	Mission dans le cadre des projets de coopération sur " *les technologies de l'information et la gestion par résultats, le défi de la décentralisation* ".	Bernard Matte DGAPESSIMT	Paris France	752,45 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport.					

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-06-10 2006-06-17	MESS	Mission dans le cadre des projets de coopération sur " *les technologies de l'information et la gestion par résultats, le défi de la décentralisation* ".	Claude Blouin DGPDSC	Paris France	208,78 $
Note : Le ministère des Relations internationales alloue 850 $ pour le transport.					
2006-06-11 2006-06-17	MESS	Conférence annuelle de *Standarization of Power Engineering Examination Commitee* (SOPEEC) et de *Interprovincial Power Engineering Curriculum Commitee* (IPECC).	Yucca Léonard DGDMO	Regina Saskatchewan	1 875,86 $
2006-06-14 2006-06-16	MESS	Forum organisé par l'OCDE: "Stimuler l'emploi et les revenus : les enseignements à tirer de l'expérience des pays de l'OCDE".	François Turenne BSM	Toronto Ontario	1 581,00 $
2006-06-15 2006-06-15	MESS	Forum organisé par l'OCDE: "Stimuler l'emploi et les revenus : les enseignements à tirer de l'expérience des pays de l'OCDE".	Jacques Duguay DGAGRC	Toronto Ontario	880,60 $
2006-06-17 2006-06-22	MESS	Conférence annuelle " *The Institute of Internal Auditor* ".	Denis Jacques DVIEA	Houston États-Unis	3 229,42 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-07-30 2006-08-02	MESS	Réunion FPT des directeurs du soutien du revenu.	Nikolas Ducharme DGP - DPSR	Fredericton Nouveau-Brunswick	1 485,07 $
2006-08-13 2006-08-17	MESS	Réunion annuelle du Comité des normes et des examens interprovinciaux (Programme Sceau rouge).	Suzèle Bordeleau DDCMT	Edmonton Alberta	1 757,41 $
2006-08-24 2006-08-30	MESS	Congrès annuel 2006 de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC)	Marlyne Casey BSMA	Charlottetown Île-du-Prince- Édouard	1 207,67 $
Note : Les coûts de participation sont assumés à parts égales par le MESS et l'IAPQ.					
2006-09-14 2006-09-15	MESS	Atelier sur l'adaptation du marché du travail et les travailleurs spécialisés, organisé par Industrie Canada, Ressources humaines et Développement social Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.	Michel Bérubé DPMO	Ottawa Ontario	545,03 $
2006-09-14 2006-09-15	MESS	Atelier sur l'adaptation du marché du travail et les travailleurs spécialisés, organisé par Industrie Canada, Ressources humaines et Développement social Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.	Yves Larocque DGAPESSIMT	Ottawa Ontario	822,92 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-09-25 2006-09-27	MESS	Groupe de travail sur les services de développement de carrières du Forum des ministres du marché du travail.	Ginette Galarneau DACI	Edmonton Alberta	1 263,22 $
2006-09-26 2006-09-27	MESS	Convention des conseils sectoriels canadiens organisée par l'Alliance des conseils sectoriels.	Gilles Ouellette DIS	Winnipeg Manitoba	0,00 $

Note : Les frais sont assumés par Ressources humaines et développement social.

2006-09-26 2006-09-27	MESS	Convention des conseils sectoriels canadiens organisée par l'Alliance des conseils sectoriels.	Daniel Parent DIS	Winnipeg Manitoba	0,00 $

Note : Les frais sont assumés par Ressources humaines et développement social Canada.

2006-09-27 2006-09-27	MESS	Réunion des sous-ministres PT du Forum des ministres du marché du travail.	Ginette Galarneau DACI	Saint John's Terre-Neuve	1 208,70 $
2006-09-29 2006-10-01	MESS	Consortium des ordres professionnels des travailleurs sociaux du Canada	Jacques Vachon DACI	Regina Saskatchewan	0 $

Note : Les frais sont assumés par par le Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-10-07 2006-10-14	MESS	« *Gartner Symposium IT / Expo 2006* » sur les tendances majeures en technologie, dans le cadre de la planification des travaux d'évolution de l'infrastructure technologique du Ministère.	Guy Leclerc DGATI - SADIT	Orlando États-Unis	4 764,50 $
2006-10-07 2006-10-14	MESS	« *Gartner Symposium IT / Expo 2006* » sur les tendances majeures en technologie, dans le cadre de la planification des travaux d'évolution de l'infrastructure technologique du Ministère.	Jacques Dugal DGATI - SADIT	Orlando États-Unis	4 764,50 $
2006-10-10 2006-10-13	MESS	Représentation d'Emploi-Québec au Congrès annuel de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) en France.	Dominique Savoie BSMA	Paris France	0,00 $
Note : Les frais sont assumés par les organisateurs du congrès.					
2006-10-21 2006-10-26	MESS	Conférence mondiale « *Oracle Open/World* », événement majeur des progrès de l'industrie en matière de développement technologique.	André Lozeau DGATI - DITSS	San Francisco États-Unis	4 787,29 $
2006-10-23 2006-10-26	MESS	Opérationalisation du protocole d'entente d'échange de renseignements personnels entre les gouvernements du - Nouveau-Brunswick et du Québec.	Denis Laporte DGACP	Fredericton Nouveau- Brunswick	919,00 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-10-23 2006-10-26	MESS	Opérationalisation du protocole d'entente d'échange de renseignements personnels entre les gouvernements du - Nouveau-Brunswick et du Québec.	Tralee McElhaw DGACP	Fredericton Nouveau- Brunswick	657,16 $
2006-10-23 2006-10-26	MESS	Opérationalisation du protocole d'entente d'échange de renseignements personnels entre les gouvernements du - Nouveau-Brunswick et du Québec.	Serge Dubé CLE030	Fredericton Nouveau- Brunswick	402,96 $
2006-10-23 2006-10-26	MESS	Opérationalisation du protocole d'entente d'échange de renseignements personnels entre les gouvernements du - Nouveau-Brunswick et du Québec.	Alain Duguay DGO - DR11	Fredericton Nouveau- Brunswick	900,93 $
2006-10-23 2006-10-26	MESS	Opérationalisation du protocole d'entente d'échange de renseignements personnels entre les gouvernements du - Nouveau-Brunswick et du Québec.	Christian Fortin DGO - DR12	Fredericton Nouveau- Brunswick	727,86 $
2006-10-24 2006-10-25	MESS	Rencontre semestrielle du Partenariat en Info-Carrière du Canada (PICC).	Yves Larocque DGAPESSIMT	Ottawa Ontario	0,00 $

Note : Les frais sont assumés par le PICC.

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-11-01 2006-11-03	MESS	Réunion du Consortium canadien des technologistes médicaux.	Jacques Vachon DACI	Toronto Ontario	0 $
Note : Les frais sont assumés par le Groupe coordonnateur de la mobilité de la main- d'oeuvre.					
2006-11-09 2006-11-09	MESS	Forum sur les investissements des employeurs dans la formation en milieu de travail.	Andrée Mallette DGDMO	Ottawa Ontario	202,10 $
2006-11-20 2006-11-24	MESS	Réunion du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA).	Sylvie Bouchard DDCMT	Ottawa Ontario	888,13 $
2006-11-20 2006-11-24	MESS	Réunion FPT des directeurs responsables de la technologie de l'information.	Michel Gauthier DGATI	Vancouver Colombie- Britannique	2 188,97 $
2006-12-06 2006-12-06	MESS	Réunion du Groupe de travail FPT en matière de recherche et d'information sur le développement social.	Pierre Lanctôt DRAP	Ottawa Ontario	0,00 $
Note : Les frais sont assumés par les responsables de la rencontre.					

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2006-12-08 2006-12-16	MESS	Colloque « *Les processus de co-production des politiques sociales* » et formation sur les réalisations de politiques et de mobilisation locale en matière de lutte contre la pauvreté et d'insertion en emploi au Québec.	Geneviève Bouchard DGA -BSMA	Buenos Aires Argentine	3 848,06 $
2006-12-10 2006-12-14	MESS	Forum FPT national sur les mesures et les interventions d'urgence.	Jean-Guy Després BSM	Vancouver Colombie- Britannique	0,00 $
Note : Les frais sont assumés par les responsables de la rencontre.					
2007-01-09 2007-01-12	MESS	Travaux du Groupe de travail FPT sur les prestations et services destinés aux personnes handicapées du Forum des ministres des services sociaux.	David Dubois DACI	Ottawa Ontario	783,25 $
2007-01-22 2007-01-23	MESS	Conférence "*Improving Canada's Business Environment & Competitiveness*" à titre de conférencier.	Jacques Duguay DGAGRC	Ottawa Ontario	438,15 $
2007-01-22 2007-01-23	MESS	Conférence "*Improving Canada's Business Environment & Competitiveness*".	Jacques Vachon DACI	Ottawa Ontario	923,77 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2007-02-05 2007-02-06	MESS	Rencontre "*Meeting of the Labour Mobility subcommitee of the Registres for Teacher Certification Canada*".	Jacques Vachon DACI	Toronto Ontario	0,00 $
Note : Les frais sont assumés par le Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.					
2007-02-06 2007-02-09	MESS	Atelier sur les mesures d'urgence et les aînés.	Jean-Guy Després BSM	Winnipeg Manitoba	0,00 $
Note : Les frais est assumés par l'Agence de santé publique du Canada.					
2007-02-07 2007-02-07	MESS	Forum annuel sur la productivité – « Le déséquilibre des compétences; répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs-clés de l'économie » de l'Alliance des conseils sectoriels.	Marie Daigneault DGDMO	Ottawa Ontario	99,50 $
2007-02-07 2007-02-09	MESS	Conférence FPT du Système de projection des professions au Canada.	Richard Legris CETECH	Winnipeg Manitoba	1 258,87 $
2007-02-07 2007-02-09	MESS	Conférence FPT du Système de projection des professions au Canada.	André Grenier CETECH	Winnipeg Manitoba	1 150,45 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2007-02-10 2007-02-14	MESS	5e Forum national de l'information sur le marché du travail.	André Grenier DGAPIMT	Winnipeg Manitoba	828,63 $
2007-02-11 2007-02-14	MESS	Rencontre du groupe de travail de l'IMT et Forum national de l'information sur le marché du travail.	Yves Larocque DGAPIMT	Winnipeg Manitoba	1 303,13 $
2007-02-11 2007-02-14	MESS	Rencontre du groupe de travail de l'IMT et Forum national de l'information sur le marché du travail.	Normand Roy CETECH	Winnipeg Manitoba	1 337,13 $
2007-02-13 2007-02-14	MESS	Rencontre des sous-ministres du Forum des ministres du marché du travail.	François Turenne BSM	Toronto Ontario	1 110,90 $
2007-02-13 2007-02-14	MESS	Rencontre des sous-ministres du Forum des ministres du marché du travail.	Ginette Galarneau DACI	Toronto Ontario	872,05 $

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2007-02-13 2007-02-14	MESS	Rencontre des sous-ministres du Forum des ministres du marché du travail.	Jacques Vachon DACI	Toronto Ontario	1 045,76 $
2007-03-14 2007-03-15	MESS	Atelier sur l'apprentissage et les compétences essentielles, organisé par Ressources humaines et développement social.	Andrée St-Pierre DGAMS	Toronto Ontario	0,00 $
Note : Les frais sont assumés par Ressources humaines et Développement social.					
2007-03-18 2007-03-22	MESS	Réunion annuelle FPT du Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.	Jacques Vachon DACI	Victoria Colombie- Britannique	1 956,41 $
2007-03-18 2007-03-22	MESS	Réunion annuelle FPT du Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.	Julien Bédard DACI	Victoria Colombie- Britannique	0,00 $
Note : Les frais du secrétaire sont assumés par le Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.					
2007-03-19 2007-03-22	MESS	Forum d'initiatives principales 2007 - Répondre au défi du marché du travail, organisé par la Colombie-Britannique pour le Forum des ministres du marché du travail.	Ginette Galarneau DACI	Victoria Colombie- Britannique	1 558,52 $

Étude des crédits 2007-2008

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1ER AVRIL 2006

Date de départ Date de retour	Volet	Objectif de la mission	Nom Direction	Ville Province/Pays	Coût
2007-03-20 2007-03-22	MESS	Forum d'initiatives principales 2007 - Répondre aux défis du marché du travail, organisé par la Colombie-Britannique pour le Forum des ministres du marché du travail.	Marjolaine Loiselle CPMT	Victoria Colombie- Britannique	1 262,12 $
2007-03-20 2007-03-23	MESS	Forum d'initiatives principales 2007 - Répondre au défi du marché du travail, organisé par la Colombie-Britannique pour le Forum des ministres du marché du travail.	Jacques Duguay BSM	Victoria Colombie- Britannique	2 264,01 $
2007-03-29 2007-03-30	MESS	Table ronde «*Les défis et les occasions du commerce intérieur*» organisée par Ressources humaines et Développement social et Industrie Canada.	Jacques Vachon DACI	Ottawa Ontario	0,00 $

Note : Les frais sont assumés par le Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre.

TOTAL	**80 676,35 $**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # fiche : RG2

Titre

Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, lors de mission à l'étranger :

- la liste des ententes signées et/ou annoncées;
- les détails de ces ententes;
- les résultats obtenus à ce jour;
- Copie du rapport de mission;
- les investissements annoncés.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse aux questions 1 et 23.

SOURCE : Direction des affaires canadiennes et internationales – 10 mai 2007
VALIDATION : DGAGRC/BSMA – 11 mai 2007

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG3

Titre

Les sommes dépensées pour les voyages en avion et/ou en hélicoptère de chaque membre du conseil des ministres et des membres des cabinets ministériels au Québec et à l'étranger.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse à la question 1.

SOURCE : Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles – 2007-03-20

COLLABORATION :

VALIDATION : Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles – 2007-05-08

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG4

Titre : Liste des dépenses en publicité (incluant sur Internet) et des articles promotionnels :

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2006-2007 et les prévisions pour 2007-2008;
- firmes de publicité;
- mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- le but visé par chaque dépense.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

6. Liste des dépenses en publicité et commandites Solidarité sociale – exercice 2006-2007

VOLET SOLIDARITÉ SOCIALE

• Publicité obligatoire (appel de candidature)	72 130,00 $
• Publicité par mandat imprimé	0,00 $
• Campagne d'information	113 772,34 $
• Aide financière	42 000,00 $
TOTAL - SOLIDARITÉ SOCIALE	**227 902,34 $**

VOLET EMPLOI-QUÉBEC

• Emploi-Québec (unité centrale)	457 055,42 $
• Emploi-Québec (régions)	131 175,48 $
TOTAL – EMPLOI-QUÉBEC	**588 230,90 $**

SOURCE : **DIRECTION DES COMMUNICATIONS – 2007-05-30**
VALIDATION: **DGARBFM – SECTEUR DU BUDGET –**
DGAGRC – BSMA – 18 mai 2007

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) SOLIDARITÉ SOCIALE

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
1 000,00 $	Regroupement des maisons de jeunes
500,00 $	Groupe communautaire l'Itinéraire
4 500,00 $	Institut national de santé publique du Québec
5 000,00 $	Commission de la construction du Québec
1 000,00 $	Fédération des secrétaires professionnelles du Québec
500,00 $	Service de développement d'employabilité de la Montérégie
1 000,00 $	Place aux jeunes du Québec
2 500,00 $	Collectif des entreprises d'insertion du Québec
1 000,00 $	Patro Roc-Amadour
1 000,00 $	Fédération des locataires d'habitation à loyer modique du Québec
3 150,00 $	Composition Orléans
3 250,00 $	Oxigène Communication et Marketing

TOTAL : 24 400,00 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC CENTRAL

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
630,00 $	Publications du Québec
3 052,94 $	Publications du Québec
3 652,94 $	Publications du Québec
2 646,00 $	Publications du Québec
4 355,53 $	Publications du Québec
3 600,00 $	Publications du Québec
2 190,00 $	Bernier Renaud Communications Marketing inc.
307,15 $	McGill Engineering Undergraduate society
400,00 $	AIESEC Chicoutimie inc.
87,44 $	Association des étudiants de polytechnique
340,00 $	Service de placement de la faculté des sciences universitaire du Québec à Montréal
565,00 $	Cité universitaire
375,00 $	Concordia engineering & computer science association
526,54 $	AIESEC des Hautes études commerciale
100,00 $	Université du Québec à Trois-Rivières
600,00 $	Société des relations d'affaires des Hautes études commerciales
100,00 $	Concordia counselling and development
307,15 $	McGill University engineering undergraduate society
250,00 $	Université du Québec à Trois-Rivières
200,00 $	Mères et monde
35,00 $	CEGEP John Abbott
35,00 $	Concordia Engineering & computer science association
425,00 $	Publications du Québec
2 520,00 $	Publications du Québec
3 465,00 $	Publications du Québec
1 858,00 $	Publications du Québec
3 288,60 $	Publications du Québec
1 812,10 $	Publications du Québec

TOTAL : 37 724,39 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) – EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Bas-Saint-Laurent (01)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
62,00 $	La Voix Gaspésienne
196,65 $	Les Produits Amsterdam

TOTAL : 258,65 $

Étude des crédits 2007-2008

21 **LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ**

(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC

Nom de la région : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
1 720,00 $	CSPQ- Placement Média/Publications du Québec
564,00 $	CSPQ- Placement Média/Publications du Québec
502,00 $	CSPQ- Placement Média/Publications du Québec

TOTAL : 2 786,00 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUEBEC
Nom de la région : Capitale-Nationale (03)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
550,00 $	Chambre de commerce de Québec – répertoire des membres
260,00 $	Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec – répertoire des membres
550,00 $	Voice of English-speaking Québec (bottin Community connection)
995,00 $	Ose Design
1 920,00 $	Umen Innovation Actif Humain – Service Internet – (licence annuelle et hébergement d'un an)

TOTAL : 4 275,00 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Mauricie (04)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
4 169,00 $	Le Nouvelliste
962,00 $	L'Écho de Maskinongé
1 656,00 $	L'Hebdo du St-Maurice
499,00 $	L'Hebdo Mékinac / Des Chenaux
2 623,00 $	L'Hebdo Journal
2 405,00 $	Médiavox communication graphique
540,00 $	Imprimerie de la Rive-Sud
1 704,00 $	Imprimerie Art Graphique
5 084,00 $	Egzakt stratégie

TOTAL : 19 642,00 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Estrie (05)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
1 720,00 $	La Tribune
473,00 $	La Tribune
137,50 $	Infografik
75,00 $	Infografik
125,00 $	Infografik
75,00 $	Infografik
325,00 $	Infografik
320,00 $	Infografik

TOTAL 3 250,50 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
RÉGION : Montréal (06)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
154,80 $	Journal Le Ville-Marie
1 526,47 $	Journal l'Édition
60,00 $	La Tête de l'emploi Quadricom Solutions d'affaires (infographie)
2 340,59 $	Journal Les Affaires

TOTAL : 4 081,86 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Outaouais (07)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
350,00 $	Outaouais Mag
550,38 $	Le Droit
913,50 $	Les Affaires
508,83 $	Revue Petite-Nation
1 350,00 $	Jobboom
666,56 $	UQO – Agenda étudiant
585,15 $	Le Droit
1 017,65 $	Le Droit
697,09 $	Transcontinental
356,17 $	Outaouais Mag
2 405,00 $	Transcontinental

TOTAL : 9 400,33 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Abitibi-Témiscamingue (08)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
S/O	S/O

TOTAL : S/O

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) – EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Côte-Nord (09)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
100,00 $	Chambre de commerce de Manicouagan
407,06 $	Hebdos Sélect
1 406,88 $	Hebdos Sélect Quebecor Vente Média
1 100,00 $	ATR de Manicouagan
1 166,40 $	Hebdos Sélect Quebecor Vente Média
2 645,84 $	Hebdos Sélect

TOTAL : 6 826,18 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) - EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Nord-du-Québec (10)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
320,00 $	Diane Masse Graphiste
4 078,00 $	La Sentinelle

TOTAL : 4 398,00 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
325,00 $	Trudel Sonorisation
120,00 $	Diffusion communautaire des Îles
484,80 $	Les éditions Belcor
177,76 $	Le Radar

TOTAL : 1 107,56$

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) – EMPLOI-QUEBEC
Nom de la région : Chaudière-Appalaches (12)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
500,00 $	CFEL 102,1 (Corus radio)
250,00 $	Journal le Peuple (Sun Media)
1 580,00 $	Journal le Peuple (Sun Media)
370,00 $	La Voix du Sud (Transcontinental)
700,00 $	L'Oie Blanche
450,00 $	Journal de Lévis
230,00 $	Journal de Lévis
500,00 $	Journal de Lévis
695,00 $	Page-Cournoyer
445,50 $	Page-Cournoyer
285,00 $	Première Avenue communication
477,00 $	Opportuniste (Dynamiques)
534,00 $	Beauce Week-End (Dynamiques)
534,00 $	Beauce-Week-End (Éditions Labonté)
385,00 $	Éclaireur-Progrès (Sun Media)
495,00 $	Éclaireur-Progrès (Sun Media)
1 495,00 $	Hebdo régional de Beauce (Sun Media)
2 450,00 $	Noctane
400,00 $	CLD de Lotbinière

TOTAL : 12 775,50 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Laval (13)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
S/O	S/O

TOTAL : S/O

33 **Étude des crédits 2007-2008**
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Lanaudière (14)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
295,00 $	Trait d'Union
295,00 $	Hebdo Rive-Nord
966,00 $	Imprimerie Litho Mille-Iles
997,50 $	Rabaska
3 306,60 $	MRCI
110,00 $	Diane Masse, graphiste
500,00 $	CLD L'Assomption
1 000,00 $	CRÉ Lanaudière
1 096,20 $	Journal Les Affaires
40,00 $	Diane Masse, graphiste
950,00 $	Imprimerie Litho Pro
680,00 $	Tout Litho
775,00 $	La Revue (Reflet économique)
640,00 $	Diane Masse, graphiste
960,00 $	Rabaska
285,00 $	Claude Auger, designer et graphiste
3 368,51 $	Imprimerie Bernier

TOTAL : 16 264,81 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUEBEC
Nom de la région : Laurentides (15)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
2 230,00 $	Cactus Pub et design
2 350,00 $	Cactus Pub et design
864,00 $	Imprimerie Les Compagnons
230,00 $	Artek
450,00 $	Artek
1 000,00 $	Dalie St-Georges / Vie Zoo
800,00 $	Imprimerie Les Compagnons

TOTAL : 7 924,00 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ
(RG4A) EMPLOI-QUEBEC
Nom de la région : Montérégie (16)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
620,93 $	The Gleaner/La Source
585,15 $	Revue Affaires montérégiennes
270,08 $	Revue Contact Affaires (Sorel)
666,56 $	Journal L'Étoile
117,03 $	CJSO FM
625,00 $	Conseil économique du Haut-Richelieu
585,15 $	Revue Affaires montérégiennes
300,21 $	Revue Contact Affaires (St-Hyacinthe)
50,00 $	Imprimerie Miro (Infographie)
620,93 $	The Gleaner/La Source
25,00 $	Imprimerie Miro (Infographie)
117,03 $	CJSO FM
585,15 $	Revue Affaires montérégiennes
95,83 $	Imprimerie Miro (Infographie)
661,47 $	Journal L'Étoile
809,03 $	Journal L'Information d'Affaires Rive-Sud
585,15 $	Revue Affaires montérégiennes
45,00 $	A3 Communications (Infographie)
122,14 $	CJSO FM
809,03 $	Journal l'Information d'Affaires Rive-Sud
120,00 $	A3 Communications (Infographie)
809,03 $	Journal L'Information d'Affaires Rive-Sud
585,15 $	Revue Affaires montérégiennes
514,67 $	Revue Contact Affaires (St-Hyacinthe)
30,00 $	A3 Communications (Infographie)
453,36 $	Revue Contact Affaires (Sorel)
2 000,00 $	Valotech alliances technologiques
809,03 $	Journal L'Information d'Affaires Rive-Sud
75,00 $	A3 Communications
809,03 $	Journal l'Information d'Affaires Rive-Sud
809,03 $	Journal l'Information d'Affaires Rive-Sud
809,03 $	Journal l'Information d'Affaires Rive-Sud
265,00 $	A3 Communications (Infographie)
15,00 $	A3 Communications (Infographie)
50,00 $	A3 Communications (Infographie)
45,00 $	A3 Communications (Infographie)
115,00 $	Journal Brossard-Éclair
120,85 $	Imprimerie Miro
890,00 $	Journal L'Information d'Affaires Rive-Sud
1 200,00 $	TV communautaire Vallée-du-Richelieu

TOTAL : 18 820,05 $

Étude des crédits 2007-2008
LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ ET DES ARTICLES PROMOTIONNELS (RG4A) EMPLOI-QUÉBEC
Nom de la région : Centre-du-Québec (17)

Somme dépensée en 2006-2007	Nom des fournisseurs
500,00 $	Carrefour jeunesse emploi de Drummondville
450,00 $	Cégep de Victoriaville
250,00 $	CLD de L'Érable
806,00 $	Imprimerie FL Chicoine
425,00 $	Cégep de Drummondville
609,00 $	Journal Les Affaires
250,00 $	Coopérative de développement Centre-du-Québec/Mauricie
700,00 $	Commission scolaire des Chênes
800,00 $	Absolu communication marketing
230,00 $	Pro-Lettrage
250,00 $	Géoimage Solutions inc
430,00 $	La Tribune
35,15 $	Buro Pro
158,00 $	Pro-Lettrage
300,00 $	Imprimerie Dubois
167,00 $	Lettrapid
350,00 $	Le Courrier Sud
400,00 $	Guide commercial de Drummondville
1 280,00 $	La Tribune
32,00 $	Lettrapid
1 924,74 $	Absolu communication marketing
332,55 $	Auberge Godefroy
1 000,00 $	Gala communautaire Drummond
409,60 $	Imprimerie F.L. Chicoine
956,00 $	Hebdos transcontinental

TOTAL : 13 045, 04$

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG6

Titre

Liste de tous les contrats octroyés sans appel d'offres par un ministère, un cabinet ministériel ou un organisme en 2006-2007 en indiquant :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- le montant et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Vous référer à RG5

SOURCE: Service des opérations financières et contractuelles – 2007-05-11
COLLABORATION: Agences, unités centrales et CPMT
VALIDATION: Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG7

Titre

Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2006-2007, de chacune des dépenses suivantes :

- la photocopie;
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation, incluant les « Blackburry » ;
- les ordinateurs portables;
- les téléavertisseurs;
- le mobilier de bureau;
- les distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
  i) au Québec
  ii) à l'extérieur du Québec.

	CABINET	MINISTÈRE
Total des dépenses	78 939 $	7 674 447 $

SOURCE : Service des opérations financières et contractuelles 2007-05-11
COLLABORATION : Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires
VALIDATION: Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles 2007-05-11

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG8

Titre

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 ainsi que les prévisions pour 2007-2008, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation) :

- le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.);
- nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc...);
- nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- nombre de départs à la retraite anticipés pour les cinq prochaines années.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Les données présentées dans la fiche #14 excluent le personnel de la Ville de Montréal, étant donné que la Ville de Montréal utilise un système de paie autre que le SAGIP.

Catégories d'emploi	Personnel d'encadrement					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
- de 35	1	0,0 %	1	0,0 %	2	0,0 %
35 ans et +	160	2,9 %	173	3,2 %	333	6,1 %
TOTAL	**161**	**2,9 %**	**174**	**3,2 %**	**335***	**6,1 %**

* Inclut 7 employés de la haute direction.

Catégories d'emploi	Professionnels					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
- de 35	51	0,9 %	62	1,1 %	113	2,1 %
35 ans et +	622	11,3 %	668	12,2 %	1 290	23,5 %
TOTAL	**673**	**12,3 %**	**730**	**13,3 %**	**1 403**	**25,6 %**

Catégories d'emploi	Fonctionnaires					
Groupes d'âge	Homme	%	Femme	%	Total	%
- de 35	87	1,6 %	174	3,2 %	261	4,8 %
35 ans et +	759	13,8 %	2 727	49,7 %	3 486	63,6 %
TOTAL	**846**	**15,4 %**	**2 901**	**52,9 %**	**3 747**	**68,3%**

Catégories d'emploi	TOTAL					
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Total - de 35	139	2,5 %	237	4,3 %	376	6,9 %
Total + de 35	1 541	28,1 %	3 568	65,1 %	5 109	93,1 %
TOTAL	**1 680**	**30,6 %**	**3 805**	**69,4 %**	**5 485**	**100,0 %**

Catégories d'emploi	Personnel d'encadrement				
Groupes d'âge	Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles	Total
- de 35 ans	0	1	0	1	2
35 ans et plus	3	1	1	6	11
TOTAL	**3**	**2**	**1**	**7**	**13**

Catégories d'emploi	Professionnels				
Groupes d'âge	Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles	Total
- de 35 ans	2	2	2	7	13
35 ans et plus	15	17	12	32	76
TOTAL	**17**	**19**	**14**	**39**	**89**

Catégories d'emploi	Fonctionnaires				
Groupes d'âge	Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles	Total
- de 35 ans	6	7	0	9	22
35 ans et plus	42	43	29	101	215
TOTAL	**48**	**50**	**29**	**110**	**237**

Catégories d'emploi	TOTAL									
Groupes d'âge	Personnes handicapées		Anglophones		Autochtones		Communautés culturelles		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
- de 35 ans	8	0,1 %	10	0,2 %	2	0,0 %	17	0,3 %	37	0,7 %
35 ans et plus	60	1,1 %	61	1,1 %	42	0,8 %	139	2,5 %	302	5,5 %
TOTAL	**68**	**1,2 %**	**71**	**1,3 %**	**44**	**0,8 %**	**156**	**2,8 %**	**339**	**6,2 %**

Notes :

- le pourcentage de représentation est calculé à partir de l'**effectif régulier total**;
- les données concernent l'effectif régulier en place au 16 mars 2007, sont issues de la paie numéro 26 de l'année financière 2006-2007 et incluent l'effectif du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

Les prévisions sur les groupes cibles ne sont pas disponibles pour 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Données sur les groupes cibles pour le personnel occasionnel

Les données concernant la représentation des groupes cibles pour les employés occasionnels ne sont pas fournies compte tenu du peu de validité qu'elles présenteraient. En effet, les nombreux mouvements de personnel qui caractérisent cet effectif (renouvellements de contrats fréquents) rendent difficile le suivi de cette dimension.

Le Secrétariat du Conseil du trésor ne présente d'ailleurs aucune donnée sur la représentation des groupes cibles pour le personnel occasionnel dans ses diverses publications.

SOURCE : **DRH – Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux - 2007-03-23**
VALIDATION : **DGARBFM – SECTEUR DU BUDGET – 2007-05-24**

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

a et c) Jours de congés de maladie et de vacances pris par le personnel régulier et occasionnel.

Cadres

TYPE DE CONGÉ	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.
Maladie	27,5	47,5	48,5	40,0	63,5	50,5	48,0
Vacances annuelles	284,5	305,5	615,5	1 946,5	2 570,5	393,0	266,0
TYPE DE CONGÉ	**NOV.**	**DÉC.**	**JANV.**	**FÉV.**	**MARS**		**TOTAL**
Maladie	33,5	25,5	59,0	35,0	28,0		506,5
Vacances annuelles	149,0	334,0	449,0	240,5	194,5		7 748,5

Professionnels

TYPE DE CONGÉS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.
Maladie	856,0	995,5	920,0	812,0	769,0	823,5	890,0
Vacances annuelles	826,5	1 033,0	2 242,0	7 679,5	10 892,0	1 647,5	990,0
TYPE DE CONGÉS	**NOV.**	**DÉC.**	**JANV.**	**FÉV.**	**MARS**		**TOTAL**
Maladie	1 081,0	807,5	1 113,5	844,5	138,5		10 051,0
Vacances annuelles	621,5	1630,5	1 862,5	569,0	461,5		30 455,5

Personnel de bureau, techniciens et ouvriers

TYPE DE CONGÉ	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.
Maladie	3 145,5	3 644,5	3 097,5	2 547,0	2 891,0	3 299,0	3 694,0
Vacances annuelles	3209,5	3498,5	7898,5	21830,0	27307,0	5458,5	3289,0
TYPE DE CONGÉ	**NOV.**	**DÉC.**	**JANV.**	**FÉV.**	**MARS**		**TOTAL**
Maladie	3 929,5	2 676,5	3 797,5	3 224,0	928,5		36 874,5
Vacances annuelles	2102,5	6436,5	6895,5	3094,5	2798,0		9 3818,0

b) Nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées et répartition de la rémunération pour le personnel régulier et occasionnel.

Professionnels

MOIS DE L'ANNÉE 2006-2007	NOMBRE D'HEURES *SUPPLÉMENTAIRES* EFFECTUÉES	PAYÉES		COMPENSÉES	
		NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
Avril	5 143,36	2 389,44	92 101,46	2 753,92	101 640,04
Mai	4 755,70	1 893,78	71 193,97	2 861,92	104 182,94
Juin	3 953,60	1 764,28	68 192,28	2 189,32	78 520,59
Juillet	2 028,85	1 269,27	48 751,94	759,58	27 400,26
Août	1 614,43	881,47	32 221,30	732,96	26 126,27
Septembre	3 825,01	1 526,46	59 414,69	2 298,55	83 069,95
Octobre	5 124,53	2 163,88	85 728,12	2 960,65	111 051,05
Novembre	5 072,41	1 931,72	76 429,69	3 140,69	114 609,88
Décembre	2 749,08	1 179,30	47 593,22	1 569,78	59 764,92
Janvier	3 719,17	1 530,85	61 605,27	2 188,32	84 154,91
Février	3 326,06	1 263,62	50 128,98	2 062,44	78 527,53
Mars	244,13	108,25	4 022,65	135,88	4 964,11
TOTAL	41 556,33	17 902,32	697 383,57	23 654,01	874 012,45

Personnel de bureau et techniciens

MOIS DE L'ANNÉE 2006-2007	NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES	PAYÉES		COMPENSÉES	
		NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
Avril	7 193,88	3 308,05	106 557,25	3 885,83	133 040,11
Mai	7 565,07	2 976,64	98 362,14	4 588,43	160 748,45
Juin	6 211,43	2 969,12	95 076,58	3 242,31	115 446,85
Juillet	3 541,95	2 370,82	71 511,32	1 171,13	39 111,16
Août	3 168,86	2 380,20	69 332,13	788,66	27 802,69
Septembre	4 668,01	2 256,43	68 344,75	2 411,58	83 185,73
Octobre	5 409,97	2 370,18	74 009,44	3 039,79	107 728,11
Novembre	5 299,31	2 076,91	64 229,95	3 222,40	114 379,04
Décembre	3 604,95	1 845,00	55 768,15	1 759,95	62 142,86
Janvier	4 290,69	2 527,31	75 948,74	1 763,38	63 305,69
Février	4 233,01	2 082,12	62 941,46	2 150,89	77 003,28
Mars	557,00	223,04	7 261,32	333,96	11 742,92
TOTAL	55 744,13	27 385,82	849 343,23	28 358,31	995 636,89

Ouvriers					
MOIS DE L'ANNÉE 2006-2007	NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES	PAYÉES		COMPENSÉES	
		NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
Avril	23,25	23,25	585,21	0,00	0,00
Mai	25,00	25,00	595,18	0,00	0,00
Juin	17,25	17,25	420,24	0,00	0,00
Juillet	24,50	24,50	572,58	0,00	0,00
Août	35,50	35,50	822,63	0,00	0,00
Septembre	59,25	59,25	1 364,74	0,00	0,00
Octobre	27,25	27,25	626,11	0,00	0,00
Novembre	30,75	30,75	706,12	0,00	0,00
Décembre	72,25	72,25	1 670,62	0,00	0,00
Janvier	13,75	13,75	313,78	0,00	0,00
Février	17,00	9,00	205,38	8,00	186,96
Mars	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	345,75	337,75	7 882,59	8,00	186,96

- Le Secrétariat du Conseil du trésor a transmis à tous les ministères, les informations nécessaires à la production des fiches à fournir dans le cadre de l'étude des crédits. Toutes les listes couvrent la période 2006-2007 et sont produites à partir des informations enregistrées au SAGIP au 16 mars 2007, soit la période de paye #26.

d) Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail concernant le harcèlement psychologique en milieu de travail, le 1er juin 2004, 34 situations ont été portées à l'attention de la DRH et 15 situations se sont ajoutées au cours de la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006. Des 49 situations depuis 2004, 8 n'ont fait l'objet d'aucun recours formel écrit et 11 dossiers sont toujours en traitement. Sur les 30 cas réglés, 2 situations ont été reconnues comme du harcèlement conformément à la définition de la Loi sur les normes du travail. Par ailleurs en ce qui concerne la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 10 situations ont été reçues dont 3 situations réglées à ce jour et 7 en cours de traitement.

SOURCE : **DRH – Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux - 2007-05-09**
VALIDATION : **DGARBFM – SECTEUR DU BUDGET – 2007-05-09**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG9

Titre

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux :

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés depuis le 1er avril 2006, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail;
- le propriétaire de l'espace loué.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

- la superficie inoccupée : Aucune

SOURCE : Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires – 2007-04-03
COLLABORATION :
VALIDATION: Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles – 2007-06-06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG10

Titre

Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1er avril 2006 à ce jour.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun travaux

SOURCE : Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires – 2007-04-03
COLLABORATION :
VALIDATION: Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles – 2007-06-06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG11

Titre :

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres au 1er avril 2006 en indiquant pour chaque individu :

- la date de l'entrée en fonction;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraries verses;
- la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- la description de tâches;
- le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1er avril 2006;
- le nombre total d'employés au cabinet;
- la masse salariale totale par cabinet pour les années 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007;
- le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions de l'État.*

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

A) MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS VERSÉS PAR LE CABINET POUR L'EXERCICE 2006-2007.

- **Salaires versés : 832 829,60$ ***
- **Contrats : 0$**

***Inclut le salaire des étudiants**

Chaque membre du personnel a signé la *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions de l'État.*

SOURCE : DRH – Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux – 2007-05-30

VALIDATION : DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-11

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG12

Titre :

- Pour la période du 21 février au 26 mars 2007, les comptes de dépenses des ministres et des membres des cabinets ministériels.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

En vertu des dispositions de la directive 4-83 du Conseil du trésor concernant le recrutemenet, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel des cabinets de ministre, une note du Contrôleur des finances a été adressée le 22 février 2007 à la Ministre à l'effet que le montant total des frais de déplacement qui pouvait être remboursé à l'ensemble du personnel du cabinet ministériel durant la période électorale, soit du 22 février au 26 mars 2007 inclusivement, ne pourrait excéder 7 652,58 $. Ce montant établi après une analyse détaillée a été respecté.

SOURCE : DGARBFM – Secteur du budget – 2007-06-06
VALIDATION : DGARBFM – Secteur du budget – 2007-06-06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG13

Titre

Liste des sommes d'argent versées en 2006-2007 à même le budget discrétionnaire du Ministre et du ministère en indiquant :

- le nom de l'organisme ou de la personne concernée;
- la circonscription électorale;
- le montant attribué;
- le projet visé et le résultat.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

a) Ministres

Les informations pour la période 2006-2007 sont jointes à la présente :

- Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale — Annexe A

b) Ministère

Aucun budget discrétionnaire du ministère n'a été prévu en 2006-2007, de sorte qu'aucune subvention n'a été versée à ce titre.

SOURCE : Direction des opérations financières et contractuelles – 2007-03-31
COLLABORATION :
VALIDATION: Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles – 2007-04-03

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Comité des orphelins et orphelines Institutionnalisés de Duplessis 3935, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H1W 2G7	5 000,00 $
Conseil des Chevaliers de Colomb de Petite-Rivière-Saint-François 491, Principale Petite-Rivière-Saint-François (Québec) G0A 2L0	1 000,00 $
Municipalité de Saint-Pacôme 27, rue St-Louis, C.P. 370 Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0	10 000,00 $
La P'Tite Caboche 206, rue Champagna Henryville (Québec) J0J 1E0	1 000,00 $
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville 1350, chemin Middle St-Georges-de-Clarenceville (Québec) J0J 1B0	5 000,00 $
Ville de Lachute 380, rue Principale Lachute (Québec) J6H 1Y2	3 000,00 $
Nourri-source Pays-d'en-haut 4669, Grande-Promenade Sainte-Adèle (Québec) J8B 3H8	300,00 $
Musée des Enfants de Laval 216A, boulevard Sainte-Rose Laval (Québec) H7L 1L6	2 000,00 $
Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur 12, rue Saint-Denis Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0	700,00 $
Violence info C.P. 40007 Charlesbourg (Québec) G1H 7J6	500,00 $
Front Commun des personnes assistées sociales du Québec 65, rue de Castelnau Ouest, bureau 302 Montréal (Québec) H2R 2W3	2 500,00 $
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées – Laval 1450, boulevard Pie X, local 212 Laval (Québec) H7V 3C1	5 000,00 $

485

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Découvertes de la Chanson de Magog inc. 81, rue Desjardins, C.P. 781 Magog (Québec) J1X 5C6	2 000,00 $
Maternaide du Québec 994, rue St-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3R3	1 000,00 $
Mouvement ATD Quart Monde 6747, rue Drolet Montréal (Québec) H2S 2T1	1 000,00 $
Site Mary Travers dite : La Bolduc 124, route 132 Newport (Québec) G0C 2A0	5 000,00 $
Fondation Jean Duceppe 1400, rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2X 2M5	1 000,00 $
Les Amirams de la Vallée Inc. 278, Rang St-Jean-Baptiste Amqui (Québec) G5J 3R7	500,00 $
Académie des langues de Trois-Pistoles 30 A, rue Notre-Dame Est Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0	500,00 $
Entraide Communautaire des Îles C.P. 8010 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R3	500,00 $
Coalition Sherbrookoise pour le travail de rue 6, rue Wellington Sud, bureau 204 C.P. 501 Sherbrooke (Québec) J1H 5K2	1 000,00 $
Mouvement Optimiste – District centre du Québec 1884, rue Henriette Carignan (Québec) J3L 4H3	500,00 $
Maison familiale d'entraide 500, rue Marquis Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0	500,00 $
Option, une alternative à la violence conjugale et familiale 2, Complexe Desjardins Tour de l'Est, bureau 1404 Montréal (Québec) H5B 1B3	2 000,00 $
Les amis de la Grange Marcoux 588, avenue Royale Beauport (Québec) G1E 1Y1	500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Fondation Armand-Frappier 531, boulevard des Prairies Laval (Québec) H7V 1B7	10 000,00 $
Prix Lizette-Gervais 1012, avenue du Mont-Royal Est, bureau 105 Montréal (Québec) H2J 1X6	2 500,00 $
S O S Dépannage Granby et Région Inc 327, rue Matton Granby (Québec) J2G 7R1	2 000,00 $
Carrefour jeunesse-emploi de la Capitale Nationale 265 A, de la Couronne Québec (Québec) G1K 6E1	500,00 $
Comptoir alimentaire Le Grenier 235, rue St-Joseph Lévis (Québec) G6V 1E3	3 000,00 $
Accueil Harvey-Bibeau 401, 1ère Rue Ouest, C.P. 747 Amos (Québec) J9T 3X3	1 000,00 $
Association des centres locaux de développement du Québec 155, boulevard Charest Est, bureau 150A Québec (Québec) G1K 3G6	1 000,00 $
Les Scouts de Montréal Métropolitain 3500, avenue Laval Montréal (Québec) H2X 3C8	1 000,00 $
Ressourcerie du Granit 2969, rue Laval Nantes (Québec) G6B 1A2	1 500,00 $
Communautés Solidaires 5, rue du Temple, 3e étage Beauport (Québec) G1E 4Z8	5 000,00 $
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées 1931, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3H 1E3	1 000,00 $
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels 10, boulevard Churchill, bureau 203 Greenfield Park (Québec) J4V 2L7	500,00 $
Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg 7250, Boulevard Cloutier Charlesbourg (Québec) G1H 3E8	1 000,00 $

437

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Le Groupe de la Veillée 1371, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1S2	1 000,00 $
Continuité-Familles auprès des détenues 5128, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1T3	750,00 $
Jeunesse au Soleil inc. 4251, rue St-Urbain Montréal (Québec) H2W 1V6	1 000,00 $
La Maison des enfants de l'île de Montréal 1844, boulevard Pie-IX Montréal (Québec) H1V 2C6	1 000,00 $
Médecins du Monde 338, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2X 1E6	1 000,00 $
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal 8076, rue Drolet Montréal (Québec) H2R 2C9	500,00 $
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec 8059, boulevard St-Michel Montréal (Québec) H1Z 3C9	750,00 $
Ville de Chandler 35, rue Commerciale Ouest Chandler (Québec) G0C 1K0	1 000,00 $
Collège de Valleyfield 169, rue Champlain Valleyfield (Québec) J6T 1X6	1 000,00 $
Festival Sefarad 2006 1, Carré Cummings Montréal (Québec) H3W 1M6	1 000,00 $
Institut national de la recherche scientifique 490, de la Couronne Québec (Québec) G1K 9A9	1 000,00 $
Association des Clubs de femmes de Carrière du Québec C.P. 471, Station H Montréal (Québec) H3G 2L1	1 000,00 $
Communauté Hellénique de Montréal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	5 000,00 $
Congrès national des Italo-Canadiens 8370, boulevard Lacordaire, suite 302	1 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Saint-Léonard (Québec) H1R 3Y6	
Le Portail québécois des maladies génétiques orphelines 1401, chemin du Lac Quenouilles Lac Supérieur (Québec) J0T 1P0	1 000,00 $
Fédération des Associations de musiciens éducateurs du Québec 779, rue de l'Épée Montréal (Québec) H2V 3V1	2 500,00 $
Opération Enfant-Soleil 2160, rue Jean-Talon nord, bureau 200 Sainte-Foy (Québec) G1N 2G3	500,00 $
Association des Femmes Marocaines du Canada 1535, rue Crevier, suite 4 Saint-Laurent (Québec) H4L 2X2	1 000,00 $
Amis du Monde 8479, A, rue Cluny Saint-Léonard (Québec) H1R 2X4	2 000,00 $
Maison du Point Tournant 142, Moulton Hill Lennoxville (Québec) J1M 2A2	500,00 $
Comité d'éducation aux adultes de la petite Bourgogne et de Saint-Henri inc. 2515, rue Delisle Montréal (Québec) H3J 1K8	2 000,00 $
Fondation du CLSC des Milles-Îles-CHSLD Laval 5436, boulevard Lévesque Est Laval (Québec) H7C 1N7	600,00 $
Semaine québécoise des adultes en formation 1060, St-François-Xavier Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8	250,00 $
Service d'aide aux Néo-Canadiens 535, rue Short Sherbrooke (Québec) J1H 2E6	1 000,00 $
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées 1931, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3H 1E3	3 000,00 $
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées 1931, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3H 1E3	5 000,00 $
Bioalliance Canada-Maroc	5 000,00 $

489

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
C.P. 874, succursale Place du Parc Montréal (Québec) H2X 4A6	
Leucan Région de Québec 2950A, boulevard Laurier Sainte-Foy (Québec) G1V 2M4	100,00 $
Fondation Garnierkids.com 3980, boul. Leman Laval (Québec) H7E 1A1	500,00 $
Service de dépannage alimentaire du Témiscouata 30, rue Bérubé, Suite 106 Cabano (Québec) G0L 1E0	1 500,00 $
L'Alliance des maisons d'aide et d'hébergement de la Gaspésie pour femmes violentées C.P. 6183 Gaspé (Québec) G4X 2R7	1 000,00 $
Festival des Rythmes du Monde 630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1840 Montréal (Québec) H3B 1S6	1 000,00 $
Fondation Jeunesses Musicales du Canada 305, avenue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2T 1P8	1 000,00 $
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse 549, boul. Perron Maria (Québec) G0C 1Y0	1 000,00 $
Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants 5167, Jean-Talon Est, bureau 370 Saint-Léonard (Québec) H1S 1K8	500,00 $
Club de water-polo de Laval Complexe Sportif Claude Robillard 1000, Émile-Journault Montréal (Québec) H2M 2E7	500,00 $
Carrefour BLE 7030, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2S 2S5	2 000,00 $
Centre de prévention de Crise pour Jeune Homme de l'Abitibi-Témiscamingue 500, boul. de l'Université, App. # 1 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5W7	500,00 $
Fondation Marie-Ève-Saulnier 1125, rue Murray Saint-Hubert (Québec) J4T 3M1	500,00 $
Association des paraplégiques du Québec 6020, rue Jean-Talon Est, bureau 400 Montréal (Québec)	1 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
H1S 3B1	
École Curé-Antoine-Labelle 216, boul. Marc-Aurèle-Fortin Sainte-Rose Laval (Québec) H7L 1Z5	500,00 $
Festival international Latino de Montréal 180, Beaubien Est Montréal (Québec) H2S 1R2	1 000,00 $
Centre d'action bénévole Marieville et régions 146, chemin du Ruisseau-Barré Marieville (Québec) J3M 1P2	2 500,00 $
International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu 5, chemin de l'Aéroport Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B5	500,00 $
Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager 535, avenue Viger Est, local 5.27.8 Montréal (Québec) H2L 2P3	400,00 $
Filles d'Isabelle de Notre-Dame de La Baie 4571, boul. de la Grande Baie Sud La Baie (Québec) G7B 1H1	500,00 $
Université Laval Département d'éducation physique 2447, Pavillon Alphonse-Desjardins, Bureau 3428 Québec (Québec) G1K 7P4	500,00 $
Carrefour de l'emploi 2447, Pavillon Alphonse-Desjardins Université Laval (Québec) G1K 7P4	1 000,00 $
Festiblues 10780, rue Laverdure Montréal (Québec) H3L 2L9	5 000,00 $
Festival Forestier de Shipshaw 4520, rue des Cèdres Shipshaw (Québec) G7P 1M9	500,00 $
Festival de l'Oie Blanche 18, avenue Sainte-Brigitte Nord Montmagny (Québec) G5V 3S3	1 000,00 $
Regroupement en toxicomanie Prisme 135, rue Saint-Viateur Saint-Eustache (Québec) J7R 2C4	1 000,00 $
Fabrique Saint-Jérôme 527, Saint-Jérôme	500,00 $

421

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Matane (Québec) G4W 3B8	
Comité Chômage de Montréal (CCM) 3734, avenue du Parc Montréal (Québec) H2X 2J1	1 000,00 $
Société Laval en Fleurs 1555, boul. Chomedey, bureau 100A Laval (Québec) H7V 3Z1	2 500,00 $
Comité récréotouristique de Pointe-du-Lac 10555, Chemin Ste-Marguerite Trois-Rivières (Québec) G9B 6N6	1 500,00 $
Fondation Charles-Bruneau 4810, rue de Rouen Montréal (Québec) H1V 3T4	500,00 $
Société de promotion du canal de Lachine 1751, rue Richardson, bureau 6509 Montréal (Québec) H3K 1G6	5 000,00 $
Regroupement des cuisines collectives du Québec 1605, rue de Champlain Montréal (Québec) H2L 2S5	1 000,00 $
Camp familial Saint-Urbain 1651, boul. Chertsey Chertsey (Québec) J0K 3K0	1 000,00 $
Service de Police de Laval 3166, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7L 4S8	850,00 $
Forum économique de Verdun 4565, rue de Verdun Verdun (Québec) H4G 3G7	1 500,00 $
Fondation le Rayon d'Espoir 80, boul. Bégin Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0	250,00 $
Super Week-end en folie 810, boul. Duchesne Yamachiche (Québec) G0X 3L0	1 000,00 $
SOS Réseau Soleil 62, rue Mitchell Porte 4 Gatineau (Québec) J8P 2A8	1 000,00 $
Corporation Bistro 4G 2225, route Édouard VII Saint-Philippe (Québec)	500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
J0L 2K0	
Corporation Parapluie en Urgence sociale 1486, rue Brébeuf Trois-Rivières (Québec) G8Z 2A1	400,00 $
Les artisans bénévoles de la Paix en Mauricie 700, rue Ste-Cécile Trois-Rivières (Québec) G9A 1L2	400,00 $
Club des Aînés de l'Ancienne-Lorette 1741, rue Notre-Dame, C.P. 35 L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C3	2 000,00 $
Les Dynamites de Laval 2890, boul. Dagenais Ouest Laval (Québec) H7P 1T1	500,00 $
Gazelles de Fabrose 3947, boul. Ste-Rose Laval (Québec) H7P 1E3	500,00 $
Femmes Autochtones du Québec Inc. C.P. 1989 Kahnawake (Québec) J0L 1B0	1 000,00 $
Association Inde-Canada 10463, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2C 2H8	500,00 $
Maison de la Famille du Grand-Portage 29, rue de la Cour Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1J1	5 000,00 $
Fondation Marie-Vincent 492, boul. Décarie Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3K9	1 000,00 $
Vision Diversité 25, avenue Vincent d'Indy, suite 605 Outremont (Québec) H2V 2S8	5 000,00 $
Les Régates de Valleyfield 395, rue Victoria, C.P. 165 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V6	1 000,00 $
Rallye aérien international 82, chemin du Tour Laval (Québec) H7Y 1G7	5 000,00 $
Carrefour familial de Laval 1133, boul. Lesage Laval (Québec) H7E 4V4	3 000,00 $

Annexe A

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Club de plongeon Laval 485, rue Potvin Auteuil Laval (Québec) H7K 2Z9	1 000,00 $
Maison de Soins Palliatifs de Laval inc. C.P. 394, Succursale St-Martin Laval (Québec) H7V 3P6	1 500,00 $
Table de concertation de Laval en condition féminine 1450, boul. Pie X, local 218 Laval (Québec) H7V 3C1	2 500,00 $
Jeunes au Travail 2595, rang Haut-St-François Laval (Québec) H7E 4P2	5 000,00 $
Festival du livre jeunesse Laval 397, boul. des Prairies, bureau 309 Laval (Québec) H7N 2W6	1 000,00 $
La voix sépharade 1, Carré Cumming, bureau 216 Montréal (Québec) H3W 1M6	500,00 $
École d'éducation internationale de Laval 5075, chemin du Souvenir Ouest Laval (Québec) H7W 1E1	5 000,00 $
Service de développement d'employabilité de la Montérégie 85, Saint-Charles Ouest, bureau 010 Longueuil (Québec) J4H 1C5	1 000,00 $
Association sportive de Saint-Godefroi 20, route Kruse Chigawake (Québec) G0C 3E0	5 000,00 $
AFEAS – Femmes en mouvement 5999, rue Marseilles Montréal (Québec) H1N 1K6	2 500,00 $
Démarche de revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières 991, rue Champfour Trois-Rivières (Québec) G9A 1Z8	500,00 $
Syndicat des Agricultrices du Saguenay-Lac-Saint-Jean 587, Principal Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0	1 000,00 $
Fondation Cité de la Santé 1755, boulevard René-Laenec Laval (Québec) H7M 3L9	2 500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Regroupement des amis mentors et de l'entrepreneurship 4400, boul. LaSalle Verdun (Québec) H4G 2A8	150,00 $
Association et centre d'entraide pour personnes vivant avec un handicap physique et/ou sensoriel au Témiscamingue 12B, Saint-Jean-Baptiste Nord Ville-Marie (Québec) J9V 2A8	500,00 $
Rallye aérien international 82, chemin du Tour Laval (Québec) H7Y 1G7	5 000,00 $
La Maison Parent-Roback 110, rue Ste-Thérèse, bureau 205 Montréal (Québec) H2Y 1E6	5 000,00 $
La Maison du Bouleau Blanc inc. 2557, 1re Rue Est Amos (Québec) J9T 3A1	1 000,00 $
Le Conseil des Loisirs de Lots-Renversés 94, Route 295 Lots-Renversés (Québec) G0L 1V0	1 000,00 $
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! 95, rue Saint-Charles Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! Témiscouata (Québec) G0L 3S0	2 500,00 $
TVC d'Argenteuil 335-A, rue Grâce Lachute (Québec) J8H 1M2	500,00 $
Organisation Inde-Canada de Montréal SS-16, 419 St-Roch Montréal (Québec) H3N 1K2	1 000,00 $
Chic Resto Pop 1500, avenue d'Orléans Montréal (Québec) H1W 3R1	1 000,00 $
Équipe Élite Senior Les Pogos Rancuniers 5430, Beaubien Est, App. 16 Montréal (Québec) H1T 1W6	500,00 $
Le Zèbre rouge 60, rue de l'Église Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2R2	1 000,00 $
Centre d'expertise en santé de Sherbrooke Pavillon Argyll – Édifice Norton 375, rue Argyll Sherbrooke (Québec) J1J 3H5	1 500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Entre-Aide de Louiseville 121, Petite Rivière, local 17 Louiseville (Québec) J5V 2H3	1 000,00 $
Fondation Georges O'Donoughue 5625, rue Decelles, Casier 40 Montréal (Québec) H3T 1W4	2 500,00 $
Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement 787, Marguerite-Bourgeoys Québec (Québec) G1S 3W2	500,00 $
Fondation AFDU Québec Université Laval, Pavillon Lacerte, local 1184 Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4	1 600,00 $
La Fondation William Cusano : La vie en héritage 81, rue Marcel-Meloche Kirkland (Québec) H9J 1K5	500,00 $
Le Cran des femmes C.P. 134 Succursale R Montréal (Québec) H2S 3K6	600,00 $
Fondation Hôpital Charles LeMoyne 3120, boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H1	1 000,00 $
La Maison de Job 19, rue de l'hôpital Loretteville (Québec) G2A 2T6	1 000,00 $
Le GRAPE 177, 71e Rue Est, 2e étage Charlesbourg (Québec) G1H 1L4	500,00 $
Tel-Jeunes C.P. 186 Succursale Place d'Armes Montréal (Québec) H2Y 3G7	500,00 $
Association Québécoise des Jeunes Parlementaires Inc. C.P. 32165, Succ. St-André Montréal (Québec) H2L 4Y5	1 000,00 $
Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie 154, rue des Jonquilles Coaticook (Québec) J1A 2Z9	500,00 $
Maison Richelieu – Hébergement Jeunesse de Sainte-Foy 2808, chemin des Quatre-Bourgeois Sainte-Foy (Québec) G1V 1X7	500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Mission Old Brewery 915, rue Clark Montréal (Québec) H2Z 1J8	2 500,00 $
Fondation des maladies mentales 401-2120, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2K 1C3	2 000,00 $
Comité de Loisirs en Déficience Intellectuelle de l'Érable 1724, avenue St-Édouard Plessisville (Québec) G6L 2K7	500,00 $
Regroupement des femmes de la Côte-Nord 767, rue De Puyjalon Baie-Comeau (Québec) G5C 1M9	1 000,00 $
Gymn-eau Laval 4901, rue St-Joseph, bureau 204 Laval (Québec) H7C 1H6	1 000,00 $
Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Laval inc. 387, boul. des Prairies, bureau 215-A Laval (Québec) H7N 2W4	2 000,00 $
Comité histoire des femmes de la Côte-Nord 1213, rue Le Strat Baie-Comeau (Québec) G5C 1T9	800,00 $
Association pour l'intégration sociale (Région de Québec) 5225, 3e avenue Ouest Charlesbourg (Québec) G1H 6G6	1 000,00 $
La Piaule de Val-d'Or inc. 1179, chemin Sullivan Val-d'Or (Québec) J9P 1L6	1 000,00 $
Harmonie Laval C.P. 55059 Place Montmorency Laval (Québec) H7N 6G5	500,00 $
Imprime-Emploi 5500, rue Fullum, bureau 318 Montréal (Québec) H2G 2H3	500,00 $
La Maison des Jeunes de Rivière-des-Prairies 12550, 48e Avenue Montréal (Québec) H1E 2G4	500,00 $
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes 518, Beaubien Est Montréal (Québec)	500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
H2S 1S5	
Club Optimiste Montréal Columbo 3615, boul. Industriel Montréal (Québec) H1H 2Y6	1 000,00 $
Association Horizon Soleil 25, de Gaspé Ouest, C.P. 313 Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	1 000,00 $
ACEF de Québec-Portneuf 400, route 138 Donnacona (Québec) G3M 1C3	1 500,00 $
La Courtepointe 3180, avenue D'Amours Sainte-Foy (Québec) G1X 1L9	1 500,00 $
Opération Bonne mine 1930, rue de Champlain Montréal (Québec) H2L 2S8	500,00 $
Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 213A- boul. Perron Est Caplan (Québec) G0C 1H0	500,00 $
Carrefour jeunesse-emploi de Desjardins 13, rue Saint-Louis, bureau 201 Lévis (Québec) G6V 4E2	500,00 $
Communauté Hellénique de Montréal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	2 500,00 $
Office municipal d'habitation de Lévis 56, Côte du Passage Lévis (Québec) G6V 5S7	3 000,00 $
Festival du Monde Arabe de Montréal 5722, rue Saint-André Montréal (Québec) H2S 2K1	3 500,00 $
Comptoir Dépanne-Tout 45, boul. Labelle Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X2	5 000,00 $
Centre communautaire Radisson Inc. 3800, rue Radisson, bureau 105 Montréal (Québec) H1M 1X6	500,00 $
ConcertAction Femmes Estrie 187, rue Laurier Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4	1 000,00 $
Centre d'entraînement Alarme-Eau-Feu	1 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
450, boul. de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0	
Festivalissimo 411-4950, chemin Queen-Mary Montréal (Québec) H3W 1X3	1 000,00 $
Corporation des loisirs de St-Juste-du-Lac 28-B, Chemin principal Casier postal 32 St-Juste-du-Lac (Québec) G0L 3R0	1 500,00 $
Société canadienne de la sclérose en plaques Région de Québec 525, boul. Hamel, sous-sol A-15 Québec (Québec) G1M 2S8	250,00 $
Centre d'Interprétation Archéologique de la Gaspésie 6, rue des fermières La Martre (Québec) G0E 2H0	500,00 $
Festival jeunesse Outaouais 394, boul. Maloney Ouest Gatineau (Québec) G8P 7Z5	1 000,00 $
Maison L'Esther C.P. 43082 Succursale Vilamont Laval (Québec) H7M 6A1	1 000,00 $
La Maison des Jeunes « Le Boum » 52, rue Dupont C.P. 1108 Bedford (Québec) J0J 1A0	500,00 $
Société de développement du Vieux Ste-Rose 216-A, boul. Ste-Rose Laval (Québec) H7L 1L6	1 000,00 $
Le Collège Vocal de Laval 1275, rue Saint-Antoine Ouest, 7e étage Montréal (Québec) H3C 5L2	5 000,00 $
Rencontres-Cuisines 2314, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2K 2J4	500,00 $
Association des paraplégiques du Québec 6020, rue Jean-Talon Est, bureau 400 Montréal (Québec) H1S 3B1	500,00 $
Carrefour jeunesse emploi Charlesbourg-Chauveau 8500, boul. Henri-Bourassa, bureau 01 Québec (Québec) G1G 5X1	1 500,00 $
Handi-A 4155, 4e Avenue Ouest Charlesbourg (Québec)	3 500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
G1H 7A6	
Collège Montmorency 475, boulevard de l'Avenir Laval (Québec) H7N 5H9	500,00 $
Fondation des parlementaires québécois 535, avenue Viger Est Montréal (Québec) H2L 2P3	250,00 $
Accès Loisirs 2120, rue Boivin Sainte-Foy (Québec) G1V 1N7	1 500,00 $
Réseau des femmes d'affaires du Québec 8475, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2M 2N9	1 000,00 $
Auberge du Cœur d'Envolée 238, boulevard Roi-du-Nord Ste-Rose (Québec) H7L 4R5	1 500,00 $
Regroupement Naissance-Renaissance 110, rue Ste-Thérèse, bureau 201 Montréal (Québec) H2Y 1E6	2 500,00 $
Société du domaine Maizerets 2000, boulevard Montmorency Québec (Québec) G1J 5E7	3 000,00 $
Montréal-Nord en Fête 11805, rue Allard Montréal (Québec) H1G 5Y4	1 000,00 $
Association du Québec pour Enfants avec Problèmes Auditifs, Montréal Régional 3644, boul. St-Sacrement, C.P. 21555 Montréal (Québec) H2X 3Z1	3 220,00 $
Maison des jeunes Kekpart 1000, boul. Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4J 5H3	1 000,00 $
Opération Nez rouge – Sport Laval 3235, boul. Saint-Martin Est Laval (Québec) H7E 5G8	850,00 $
P.A.L. Inc. 861, de l'Église Verdun (Québec) H4G 2N3	1 000,00 $
Chevaliers de Colomb, conseil 6874 350, Côte Richelieu Trois-Rivières (Québec) G9A 2Z1	1 000,00 $
Les Ateliers Léopold-Desrosiers 60, rue Briand, C.P. 87 Matane (Québec) G4W 3M9	2 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Les Petits Frères des Pauvres 351, Laurier Trois-Rivières (Québec) G9A 2R4	500,00 $
Les Jardins de la Terre 1395, rue Notre-Dame, C.P. 480 Saint-Césaire (Québec) J0L 1T9	500,00 $
Centre Femmes l'Ancrage 4535, boul. de la Rive-Sud Lévis (Québec) G6W 6M6	500,00 $
La Traverse du Lac Témiscouata inc. 28D, rue Principale C.P. 31 St-Juste-du-Lac (Québec) G0L 3R0	2 500,00 $
Comité Girabeau 20, St-Raoul, # 002 Beauport (Québec) G1B 2Y9	1 000,00 $
Fonds Casse-Noisette pour enfants 4816, rue Rivard Montréal (Québec) H2J 2N6	2 500,00 $
Association d'entraide Le Chaînon inc. 4373, avenue de l'Esplanade Montréal (Québec) H2W 1T2	1 000,00 $
Le Noël du Pauvre C.P. 141 Trois-Rivières (Québec) G9A 5E3	500,00 $
Accueil St-Ambroise 262, rue Racine C.P. 81144, Porte 5 Québec (Québec) G2B 3W6	1 000,00 $
Radio Bellechasse 201, rue Claude-Bilodeau, bureau 11 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0	500,00 $
Service de Nutrition et d'Action Communautaire 10780, rue Laverdure Montréal (Québec) H3L 2L9	1 000,00 $
Jeune chambre de commerce haïtienne 1470, rue Fleury Est, bureau 3A Montréal (Québec) H2C 1S1	500,00 $
Regroupement des cuisines collectives du Grand Plateau 4095, rue Saint-André Montréal (Québec) H2L 2W4	1 000,00 $
Chambre de commerce et Rues principales	1 000,00 $

Annexe A

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
436, de la Madone, Bureau 2 Mont-Laurier (Québec) H2S 2T1	
Club des petits déjeuners du Québec 151, boul. de Mortagne, Bureau D Boucherville (Québec) J4B 6G4	5 000,00 $
Atelier de meubles et de recyclage Ahuntsic-Cartierville 9015, Meilleur Montréal (Québec) H2N 2A3	250,00 $
Conseil d'Intervention pour l'accès des femmes au travail 6839 A, rue Drolet, bureau 305 Montréal (Québec) H2S 2T1	6 000,00 $
Maison de la Famille du Nord 919, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8	1 000,00 $
École Christ-Roi 525, Louvain Est Montréal (Québec) H2M 1A1	500,00 $
Adaptavie 525, boul. Hamel Est, local F-122 Québec (Québec) G1M 2S8	850,00 $
Association des jeunes professionnels marocains 4804, Bannantyne Verdun (Québec) G4W 3M9	1 000,00 $
Association des pompiers de Laval 374, boul. Cartier Ouest Laval (Québec) H7N 2K2	500,00 $
Maison des jeunes de Colombier 500, rue Principale Colombier (Québec) G0H 1P0	750,00 $
Maison Sam X 6263, Maurice Duplessis, bureau 107 Montréal (Québec) H1G 1Y8	1 000,00 $
Souffle artistique ! 332, rue Montreuil Laval (Québec) H7X 3K1	1 000,00 $
Association Québec-France 805, rue Oscar Fabreville, Laval (Québec) H7R 6A6	1 000,00 $
Moisson Sud-Ouest 50, rue Webb Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6L5	1 000,00 $
Infobus 828, boul. St-Joseph	500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Roberval (Québec) G8H 2L5	
Atelier Saint-Sébastien 780, rue Pierre-Viger Boucherville (Québec) J4B 3V4	1 000,00 $
Maisons Adrianna 2704, rue de Rouen Montréal (Québec) H2K 1N1	500,00 $
Syndicat des agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue 970, avenue Larivière Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5	500,00 $
La Tosc 7260, boul. Cloutier Québec (Québec) G1H 3E8	1 000,00 $
Collège Saint-Jean-Vianney 12630, boul. Gouin Est Montréal (Québec) H1C 1B9	500,00 $
Maison La Nacelle C.P. 161 Nicolet (Québec) J3T 1A1	500,00 $
Municipalité du Village de Greenville 21, Tri-Jean Greenville (Québec) J0V 1J0	500,00 $
Le Grand Défilé de Noël inc. 173, boul. Sainte-Rose, bureau 18015 Laval (Québec) H7L 1L5	3 000,00 $
Festival du livre jeunesse Laval 397, boulevard des Prairies, bureau 309 Laval (Québec) H7N 2W6	5 000,00 $
Table nationale des Corporations de développement communautaire 255, rue Brock, bureau 411 Drummondville (Québec) J2C 1M5	500,00 $
Atelier de meubles et de recyclage Ahunstic Cartierville 9015, Meilleur Montréal (Québec) H2N 2A3	1 000,00 $
Comité d'éducation aux adultes de la petite Bourgogne et de St-Henri inc. 2515, rue Delisle Montréal (Québec) H3J 1K8	2 500,00 $
Municipalité de Pointe-à-la-Croix 30, rue Chouinard, C.P. 159 Pointe-à-la-Croix (Québec) G0C 1L0	5 000,00 $
Comité d'action politique Franco-Québécois 4630, Promenade des Sœurs Cap-Rouge (Québec)	1 500,00 $

503

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
G1Y 2V9	
Association pour la protection du Boisé Sainte-Dorothée 400, rue Principale Sainte-Dorothée Laval (Québec) H7X 3T9	2 500,00 $
Les entreprises Qualité de vie 573, Rang St-Antoine Laval (Québec) H7R 6E8	2 000,00 $
Centre de santé et de services sociaux de Laval 1755, boul. René-Laennec, local RC-31 Laval (Québec) H7M 3L9	2 000,00 $
Jeunesse, J'écoute Bureau régional du Québec 911, rue Jean-Talon Est, bureau 323 Montréal (Québec) H2R 1V5	500,00 $
Le Noël du Bonheur 1411, boul. Père-Lelièvre Québec (Québec) G1M 1N7	500,00 $
L'Itinéraire 2103, Sainte-Catherine Est, 3e étage Montréal (Québec) H2K 2H9	500,00 $
Club Optimiste Saint-Pâcome inc. C.P. 116 Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0	500,00 $
Association pocatoise des personnes handicapées inc. 901, 5e Rue, bureau 300 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0	500,00 $
Centre Lucie-Laniel 4960, Honoré-Beaugrand Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T9	1 000,00 $
Festival d'hiver du Transcontinental 1309, rue Principale Pohénégamook (Québec) G0L 1J0	500,00 $
Campagne de Jouets des Pompiers de Sherbrooke C.P. 25001 Sherbrooke (Québec) J1J 4K7	1 000,00 $
Maison de la Famille « Cœur à Rivière » 9140, boul. Perras Montréal (Québec) H1E 7E4	1 000,00 $
Maximes et Pensées des Femmes du Québec 289, rue Hamford Lachute (Québec) J8H 3P3	500,00 $
Centre Marie-Ève 232, rue Féré	2 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
St-Eustache (Québec) J7R 2T8	
Notre-Dame-du-Nord en santé C.P. 307 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0	500,00 $
Fonds communautaires d'emprunt de la Mauricie 743, boul. du Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3P5	500,00 $
Centre Communautaire l'Amitié 59, rue Notre-Dame-des-Anges Québec (Québec) G1K 3E4	1 000,00 $
Le Groupe Alpha Laval 485, boul. des Laurentides, bureau 105, 3e étage Laval (Québec) H7G 2V2	1 000,00 $
Orchestre Symphonique des Musiciens du Monde 6595, Chemin Mackle, suite 911 Côte-Saint-Luc (Québec) H4W 2Y1	500,00 $
Opération Nez rouge de Montréal 255, Ontario Est, local C4.26a Montréal (Québec) H2X 1X6	500,00 $
Laval Technopole 1555, boul. Chomedey, bureau 100 Laval (Québec) H7V 3Z1	1 000,00 $
Centre de l'Écoute 2551, rue St-Dominique Jonquière (Québec) G7X 6J6	500,00 $
Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire 2002, rue Union Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0	500,00 $
GRIS-Montréal C.P. 476, Succ. C Montréal (Québec) H2L 4K4	500,00 $
Club de l'Âge d'or de Saint-Paulin 3051, rue Bergeron Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0	1 000,00 $
Pro-gestion Estrie 93, rue Wellington Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5B6	2 000,00 $
Fondation les Petits trésors 7070, boul. Perras Montréal (Québec) H1E 1A4	500,00 $
Jeunes Étudiants au Travail de Black Lake	1 000,00 $

Annexe A

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
777, rue St-Désiré Thetford Mines (Québec) G6H 1M4	
École Notre-Dame-de-la-Garde 585, Route 309 Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0	300,00 $
Lire et faire lire 45, rue Argyle Saint-Lambert (Québec) J4P 2H2	500,00 $
Coop de Solidarité en soins et en Services de Saint-Camille 159, rue Miquelon Saint-Camille (Québec) J0A 1G0	2 000,00 $
Municipalité de Caplan 17, boul. Perron Est, C.P. 360 Caplan (Québec) G0C 1H0	5 000,00 $
Diabète Québec 8550, boul. Pie-IX, bureau 300 Montréal (Québec) H1Z 4G2	100,00 $
Le Carrousel du P'tit Monde D'Anjou 8330, Chenier Anjou (Québec) H1K 2R6	500,00 $
Fondation La Maison des Arts de Laval 216, boul. Ste-Rose Laval (Québec) H7L 1L6	400,00 $
La Soupière de l'amitié de Gatineau inc. 306, Place Notre-Dame Gatineau (Québec) J8P 1K8	500,00 $
Action Plus de Sherbrooke inc. 172, rue Élaine C. Poirier, bur. 112 Sherbrooke (Québec) J1H 2C5	1 000,00 $
École Terry Fox 900, rue des Lacasse Laval (Québec) H7K 3V9	5 000,00 $
Association des résidents du 1500 Montée Monette Résidence Les Marroniers 1500, Montée Monette Laval (Québec) H7M 5C9	1 000,00 $
Club de l'Âge d'OR « Les Aînés du Manoir Thérèse Casgrain » 10, rue Thérèse Casgrain, App. #809 Laval (Québec) H7L 4N4	1 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Club des Aînés-Aînées du Manoir Marc-Aurèle Fortin 275, boul. Ste-Rose, App. # 808 Laval (Québec) H7L 3X7	1 000,00 $
Association islamique des projets charitables 1075, rue St-Louis Laval (Québec) H7V 2Z1	6 000,00 $
Centre d'intervention en délinquance sexuelle C.P. 27524 – Franchise Pont-Viau Laval (Québec) H7G 4Y2	2 000,00 $
Enfant d'abord Centre Jean-Paul Campeau 3781, boul. Lévesque Ouest, bureau 207 Laval (Québec) H7V 1G5	1 500,00 $
Club de l'Âge d'Or de Sainte-Angèle-de-Prémont 400, rue Domaine Michaud Sainte-Angèle-de-Prémont (Québec) J0K 1R0	800,00 $
Comité local de développement social de la MRC de Maskinongé 653, boul. Saint-Laurent Est Louiseville (Québec) J5V 1J1	1 000,00 $
Centre des femmes de Laval 504, rue Cousineau Laval (Québec) H7G 3K1	2 000,00 $
Comité de Rénovations – Les Bricoleurs Hôtel de ville 1350, Chemin Middle Saint-Georges-de-Clarenceville (Québec) J0J 1B0	3 000,00 $
Groupe d'entraide La Rosée 5505, boul. Dagenais Ouest Laval (Québec) H7R 1M1	5 000,00 $
Urgences Métro 653, 79e avenue Laval (Québec) H7V 3H8	1 000,00 $
École primaire Coursol 350, rue Richard Laval (Québec) H7M 1T8	2 000,00 $
Collège Montmorency 475, boul. de l'Avenir Laval (Québec) H7N 5H9	2 000,00 $
Centre communautaire le Rendez-vous des aîné(e)s de Laval 10, rue Proulx Ouest Laval (Québec) H7N 1N3	1 000,00 $
École Mont-de-la-Salle	2 000,00 $

Annexe A

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
125, boul. des Prairies Laval (Québec) H7N 2T6	
Le Symposium de Rose-Art Corporation d'initiatives artistiques aux Arts Rose-Art 216 A, boul. Sainte-Rose Laval (Québec) H7L 1L6	1 000,00 $
Sercovie Inc. 300, rue du Conseil Sherbrooke (Québec) J1G 1J4	2 000,00 $
Paroisse Saint-Martin de Val-Bélair 1025, de l'Église Sud Val-Bélair (Québec) G3K 1B7	1 000,00 $
Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable 1657, rue Saint-Louis Plessisville (Québec) G6L 2N1	500,00 $
Maison de la Famille de Saint-François 8190, boul. Lévesque Est Laval (Québec) H7A 1V4	1 500,00 $
Cuisines Collectives de Cabano 30, rue Bérubé, Suite 107 Cabano (Québec) G0L 1E0	500,00 $
Centre communautaire de Saint-Honoré 382, route 185 Saint-Honoré de Témiscouata (Québec) G0L 3K0	500,00 $
L'Entre-Deux-Tournants 59B, rue du Pré Natashquan (Québec) G0G 2E0	1 000,00 $
Équipe Les Prédateurs Laval-Nord 172, Ernest-Aubin Sainte-Rose-de-Laval (Québec) H7L 5E6	500,00 $
Paroisse Notre-Dame-des-Monts 148, chemin Watchorn Morin-Heights (Québec) J0R 1H0	1 000,00 $
Office Municipale d'Habitation Lachute 317, boul. Aéroparc Lachute (Québec) J8H 3V7	750,00 $
Tournoi National Pee-Wee d'Anjou 8750, avenue Chaumont Anjou (Québec) H1K 4E8	500,00 $
École primaire Fleur de vie 3600, Duhamel	500,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Laval-Ouest (Québec) H7R 1K7	
Fondation des parlementaires québécois 535, avenue Viger Est, local 5.27.8 Montréal (Québec) H2L 2P3	400,00 $
Centre communautaire Hochelaga 1884, Saint-Germain Montréal (Québec) H1W 2T6	500,00 $
Théâtre La Fenière 1500, rue de La Fenière Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1X8	1 000,00 $
Chœur de la Colline 3225, 8e avenue Québec (Québec) G1J 3P6	250,00 $
Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe 169, Saint-Jacques Ouest Princeville (Québec) G6L 4Y2	1 000,00 $
CLD de Roussillon 3708, route 132 Sainte-Catherine (Québec) J5C 1V9	1 000,00 $
Office des personnes handicapées 309, rue Brock Drummondville (Québec) J2B 1C5	1 000,00 $
Club Optimiste de Sainte-Apolline Inc. 536, rue Principale Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0	500,00 $
Abri de la Rive sud 885, rue Sainte-Hélène Longueuil (Québec) J4K 3R7	1 000,00 $
Club des petits déjeuners 151, boul. de Mortagne, bureau D Boucherville (Québec) J4B 6G4	500,00 $
Association des sourds et des malentendants de l'Abitibi-Témiscamingue 332, rue Perreault Est Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C6	500,00 $
Alpha-Témis 3A, Principale Sud Laverlochère (Québec) J0Z 2P0	1 000,00 $
École secondaire de la Cité des jeunes 400, avenue Saint-Charles Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6B1	700,00 $
Les deux mondes 7285, rue Chabot Montréal (Québec)	1 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
H2E 2K7	
Centre d'action bénévole de Boucherville 20, rue Pierre-Boucher Boucherville (Québec) J4B 5A9	1 000,00 $
École des Cèdres 3785, boulevard Ste-Rose Fabreville (Québec) H7P 1C6	300,00 $
Maison des Jeunes de Saint-Georges-de-Champlain 390, 106ème Avenue Saint-Georges-de-Champlain (Québec) G9T 3K1	1 000,00 $
Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes 677, boulevard Décarie Saint-Laurent (Québec) H4L 3L3	1 000,00 $
Le Trait d'Union 112, avenue de la Gare Montmagny (Québec) G5V 2T3	1 000,00 $
Initiative 1, 2, 3 Go 9140, boulevard Perras Montréal (Québec) H1E 7E4	750,00 $
East Foundation 8370, boulevard Lacordaire Saint-Léonard (Québec) H1R 3Y6	750,00 $
Maison de la Culture de Bellechasse 75, route Saint-Gérard Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	250,00 $
École de l'Escale et du Plateau 8805, avenue de Laval Québec (Québec) G1G 4N6	1 000,00 $
Comité de quartier et La Soupière 1671, rue Croft Saguenay-Jonquière (Québec) G7S 4C2	1 500,00 $
Maison des jeunes de Saint-Colomban 330, Montée-de-l'Église Saint-Colomban (Québec) J5K 1A1	1 000,00 $
Municipalité de Fassett 19, rue Gendron Fassett (Québec) J0V 1H0	1 000,00 $
Centre Communautaire CEFEDI 1933, rue L.O. David Montréal (Québec) H2E 1K7	1 250,00 $
Centre d'action bénévole de Sainte-Julie 695, Montée-Sainte-Julie Sainte-Julie (Québec) J3E 1W8	1 000,00 $

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES ALLOUÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

(MME MICHELLE COURCHESNE)

ORGANISME	MONTANT
Association des bénévoles CHSLD-CLSC Ste-Rose de Laval 280, Roi-du-Nord Laval (Québec) H7L 4L2	400,00 $
Défi-jeunes 8012, 21ème Avenue Montréal (Québec) H1Z 3S8	1 000,00 $
Regroupement des femmes sans emploi du Nord du Québec 177, 71ème Rue Est Québec (Québec) G1H 1L4	850,00 $
Fondation Émergence C.P. 1006, Succursale C Montréal (Québec) H2L 4V2	1 500,00 $
Regroupement Naissance-Renaissance 110, rue Ste-Thérèse, bureau 201 Montréal (Québec) H2Y 1E6	500,00 $
TOTAL	498 070,00 $

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG14

Titre

La ventilation détaillée des budgets de dépenses découlant aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2005-2006 et 2006-2007; pour chacun des programmes ou des fonds, description sommaire du mode de subvention et les prévisions pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

A) L'**Entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec concernant les projets pilotes pour les travailleurs âgés** a été approuvée par le gouvernement (décret 990-2000) le 16 août 2000. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de l'Entente qui devait se terminer le 31 mars 2003 et qui a été prolongée jusqu'au 31 mars 2004 (décret 463-2003 du 31 mars 2003).

Une deuxième entente, soit l'**Entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec concernant l'initiative des projets pilotes pour les travailleurs âgés** a été approuvée par le gouvernement (décret 783-2004) le 10 août 2004. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de cette entente qui s'est terminée le 30 juin 2005.

En vertu de cet accord, le gouvernement fédéral, comme dans l'Entente terminée au 31 mars 2004, rembourse au gouvernement du Québec 70% des dépenses admissibles au 31 mars jusqu'à un maximum de 3,0 M$.

Une troisième entente, soit l'**Entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec concernant des projets pour les travailleurs âgés** a été approuvée par le gouvernement (décret 477-2005) le 18 mai 2005. Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de cette entente.

En vertu de cet accord, le gouvernement fédéral rembourse au gouvernement du Québec 75 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3,0 M$ pour la durée de l'Entente se terminant le 20 mai 2006.

Pour l'année financière 2006-2007, le Ministère a réclamé au gouvernement fédéral 0,4 M$.

Une nouvelle entente, soit l'**Entente Canada-Québec relative à l'initiative ciblée pour les travailleurs âgés** a été approuvée par le gouvernement (décret 954-2006) le 18 octobre 2006. Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de cette entente.

En vertu de cet accord, le gouvernement fédéral rembourse au gouvernement du Québec 70 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 19,1 M$ pour la durée de l'Entente se terminant le 31 mars 2009.

Aucune réclamation n'a été faite en 2006-2007 au gouvernement fédéral. Les projets de l'entente débuteront en 2007-2008.

B) L'**Entente Canada-Québec relative au marché du travail** a été signée le 21 avril 1997 et vise la mise en œuvre des mesures actives d'emploi du Québec financées à même le Compte d'assurance-emploi. Les mesures actives d'emploi sont celles financées par l'assurance-emploi et qui sont comprises dans les axes d'intervention suivants : la préparation pour l'emploi, l'insertion en emploi, le maintien en emploi, la création directe d'emploi et la stabilisation de l'emploi. Elles comprennent des aides financières, des aides-conseils et de l'assistance.

La contribution du gouvernement fédéral aux mesures actives pour l'année 2006-2007 représente un montant de 595,8 M$.

SOURCE : Direction des opérations financières et contractuelles – 2007-04-25
COLLABORATION :
VALIDATION : Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles – 2007-05-30

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG15

Titre

Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- Le poste initial;
- Le salaire;
- Le poste actuel, s'il y a lieu;
- La date de la mise en disponibilité;
- La prévision 2007-2008 et 2008-2009.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil du trésor répondra à cette question.

SOURCE : BSM – Direction des ressources humaines – 2007-04-05
VALIDATION: DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-11

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG16

Titre

Nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2006-2007.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

SOURCE : BSM - Direction des ressources humaines - 2007-04-05
VALIDATION: DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-11

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG17

Titre

Liste du personnel, hors structure, par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- nom de la personne;
- poste occupé;
- salaire;
- assignation initiale;
- date de l'assignation hors structure;
- date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucune personne n'est concernée.

SOURCE : DRH – Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux - 2007-05-09

VALIDATION : DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-11

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG18

Titre :
La liste du personnel rémunéré par le Ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres :

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire;
- date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

NOM	ASSIGNATION INITIALE	ASSIGNATION ACTUELLE	SALAIRE	DATE DE FIN DE L'ASSIGNATION S'IL Y A LIEU
Dancause, Maurice	Auxiliaire de bureau Emploi-Québec	Association québécoise des personnes aphasiques	27 888 $	Indéterminée
Monette, Pascale	Direction des communications	Technopôle Ville-Marie	102 547 $	2 octobre 2007
Lévesque, Jeannette	Agent de bureau Sécurité du revenu	Urgences-santé	35 558 $	Indéterminée

SOURCE : DRH – Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux - 2007-05-09

VALIDATION : DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-11

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG19

Titre

Liste du personnel par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant :

- le salaire de la personne;
- le montant reçu du régime de retraite.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Non applicable. Les informations demandées constituent des renseignements confidentiels au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

SOURCE : DRH – Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux - 2007-05-09

VALIDATION : DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-11

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG20

Titre

Liste de tous les abonnements du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun :
- club privés ou autres;
- billets de saison;
- etc.

Total pour l'année 2006-2007 100 040 $

SOURCE : Service des opérations financières et contractuelles 2007-05-11
VALIDATION: Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles 2007-05-11

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG21

Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site :

- le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
- les coûts de construction du site;
- le coût de l'entretien et de la mise à jour;
- qui est responsable du contenu sur le site;
- quelle est la fréquence moyenne de mise à jour;
- le nombre de visiteurs (hits) par mois;
- combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)
Site ministériel (www.mess.gouv.qc.ca)

Mise en situation
La version actuelle du site a été mise en ligne en avril 2005, après la défusion du ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille (MESSF) afin de recréer le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Version actuelle du site ministériel (avril 2006 – mars 2007)

Nom de la firme ou des responsables qui ont conçu le site :
Le site a été réalisé à l'interne, à la Direction des communications. Le développement informatique et l'hébergement sont réalisés à la Direction générale adjointe des technologies de l'information.

Coût de construction du site :
Nul. Ressources internes seulement pour la construction.

Coût de l'entretien et de la mise à jour :
Le site ne demande aucun coût d'entretien, car le travail est fait à l'interne, à la Direction des communications et à la Direction générale adjointe des technologies de l'information. Par contre, un montant total de 69 276 $ a été versé à des fournisseurs privés, pour l'année financière 2006-2007, notamment pour l'analyse statistique de l'achalandage et les travaux préparatoires à la refonte des sites Webs.

Responsable du contenu du site :
Le contenu des pages et des documents du site ministériel sont sous la responsabilité des unités administratives qui les publient, notamment le Centre de recouvrement, l'agence Emploi-Québec, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. La Direction des communications a la responsabilité de diffuser les contenus dans le site.

Fréquence moyenne de mise à jour :
Des modifications sont faites à une fréquence régulière. Les nouvelles sont mises à jour au fur et à mesure qu'elles surviennent. Les textes du site le sont lorsque la personne responsable de l'information demande des ajouts, des vérifications ou des suppressions. La fréquence de ces mises à jour est hebdomadaire, parfois même quotidienne.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 94 976

Combien de fois le site a-t-il été refait?
Le site n'a pas été refait cette année. La dernière fois qu'il l'a été remonte à 2004.
Quel a été le coût?
Aucun coût de développement pour cette année. Les coûts de développement des années précédentes se trouvent dans l'historique.

SITE EMPLOI-QUÉBEC (emploiquebec.net)
Site institutionnel de l'agence Emploi-Québec.

Coût de l'entretien et de la mise à jour
Le site ne demande aucun coût d'entretien, car le travail est fait à l'interne, à la Direction des communications, en collaboration avec la Direction générale adjointe des technologies de l'information.

Responsable du contenu du site
La Direction des communications en collaboration avec l'agence Emploi-Québec et ses directions régionales.

Fréquence moyenne de mise à jour
Mises à jour quotidiennes. Intégration de nouvelles nationales et régionales, modifications des contenus selon les besoins, dépôt de documents nationaux et régionaux, etc.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 966 855

Combien de fois le site a-t-il été refait?
Aucune.

Site du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) (www.rqap.gouv.qc.ca)

Mise en situation
Le site Internet du Régime québécois d'assurance parentale a été mis en ligne le 1er mars 2005. On y retrouve l'information concernant ce nouveau régime qui vise à remplacer les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption offertes en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Nom de la personne ou des personnes qui ont conçu le site :
La Direction des communications du MESS en collaboration avec la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale.

Coût de construction du site :
Nul. Réalisation interne seulement. La Direction des communications a utilisé l'outil de gestion de contenus du MESS pour le site du RQAP.

Coût de l'entretien et de la mise à jour :
Nul. Ressources internes seulement.

Responsable du contenu du site :
La Direction des communications en collaboration avec la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale.

Fréquence moyenne des mises à jour :
Des mises à jour sont faites sur le site environ une à quatre fois par mois.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 107 253

Combien de fois le site a-t-il été refait?
Le site en est à sa troisième version. Le visuel, le contenu ainsi que la structure du site Internet ont été revus pour la version du 1er novembre 2005. Pour la version du 1er janvier 2006, le contenu a été adapté pour l'entrée en vigueur du RQAP.

Site Placement étudiant du Québec (www.peq.gouv.qc.ca /www.placementetudiant.qc.ca)
Site informationnel du Placement étudiant du Québec.

Coût de l'entretien et de la mise à jour
Le site ne demande aucun coût d'entretien, car le travail est fait à l'interne, à la Direction des communications et à la Direction générale adjointe des technologies de l'information.

Responsable du contenu du site
La Direction des communications en collaboration avec l'agence Emploi-Québec.

Fréquence moyenne de mise à jour
Mises à jour ponctuelles, en lien avec l'évolution du programme et des campagnes de promotion.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 51 877

Combien de fois le site a-t-il été refait?
Aucune.

Site Le Bénévolat au Québec (www.benevolat.gouv.qc.ca)

Mise en situation
Le site Internet Le Bénévolat au Québec a été publié par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) en juin 2004. Ce site se veut la référence en matière de bénévolat au Québec. L'objectif du site est de faire la promotion des prix relatifs au bénévolat (Prix Dollard-Morin, Prix Hommage bénévolat-Québec, Prix du Mérite municipal).

Nom de la personne ou des personnes qui ont conçu le site :
Le site a été conçu à l'interne, avec un outil de gestion de contenus déjà existant, par les membres de la Direction des communications.

Coût de construction du site :
Nul. Réalisation interne seulement.

Coût de l'entretien et de la mise à jour :
Nul. Ressources internes seulement.

Responsable du contenu du site :
Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) est responsable de son contenu. La Direction des communications du Ministère est responsable de le diffuser.

Fréquence moyenne des mises à jour :
Le site est mis jour régulièrement pendant la période d'inscription aux prix et au moment des nominations. Entre-temps, le site est mis à jour ponctuellement, environ une fois par mois.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 13 236

Combien de fois le site a-t-il été refait ?
Le site en est à sa première version. Le visuel dans l'entête a été modifié à la suite d'un concours et un calendrier des activités a été ajouté.

Site du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) (www.cetech.gouv.qc.ca)

Mise en situation

Le site Internet du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) a été publié par le CETECH en décembre 2006. Le CETECH est une unité d'Emploi-Québec dédiée à l'amélioration de la connaissance du marché du travail de l'emploi hautement qualifié et des secteurs de haute technologie. Le CETECH produit et diffuse des analyses, des articles, des études et des avis sur des sujets reliés à ses domaines d'expertise.

Nom de la ou des personnes qui ont conçu le site
La version actuelle du site a été développée à l'interne par la Direction des communications en collaboration avec le CETECH.

Coût de construction du site
Nul.

522

Coût de l'entretien et de la mise à jour du site
Nul. Le site est entretenu par le CETECH. La Direction des communications agit à titre de soutien technique.

Responsable du contenu du site
Le CETECH est responsable de son contenu et de sa diffusion.

Fréquence moyenne des mises à jour
Comme le site vient tout juste d'être mis en ligne, il est trop tôt pour le dire.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 4 755

Nombre de fois où le site a été refait
Le site en est à sa deuxième version.

SITE emploiquebecestrie.net
Site d'information de première ligne pour diffuser de l'information régionalisée sur le marché du travail en Estrie. Il permet à toute personne de recevoir de l'information régionalisée sur le marché du travail.

Nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site
Egzakt.

Coût de construction du site
Le coût de construction du site a été approximativement de 33 000 $ en 2002-2003. En 2004-2005, une mise à jour du site a été réalisée au coût de 4 644 $ par la firme conceptrice.

Coût de l'entretien et de la mise à jour
0,10 ETC pour assurer l'entretien, la mise à jour et le développement de nouveaux contenus dans le site.

Responsable du contenu du site
La Direction de planification, du partenariat et de l'information sur le marché du travail.

Fréquence moyenne de mise à jour
Des mises à jour sont faites environ à chaque mois ou au besoin, selon la parution de nouvelles publications ou des mises à jour de celles-ci.

Nombre de visiteurs par mois
Environ 3 125 visites

Combien de fois le site a-t-il été refait ?
Le site en est à sa première version.

SITE emploiquebecmauricie.net
Site d'information sur le marché du travail dans la région de la Mauricie.

Nom de la personne ou des personnes qui ont conçu le site
Egzakt.

Coût de l'entretien et de la mise à jour
5 084 $.

Responsable du contenu du site
Direction régionale d'Emploi-Québec en Mauricie

Fréquence moyenne des mises à jour
Dès qu'un nouveau document est publié, nous déposons ce dernier dans les publications IMT. De plus, les données des grands indicateurs du marché du travail sont mis à jour mensuellement.

Nombre de visiteurs par mois
2 876 visites

Combien de fois le site a-t-il été refait ?
Le site en est à sa première version.

Site du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) (www.cgap.gouv.qc.ca)

Mise en situation

Le site Internet du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) a été mis en ligne le 30 septembre 2005. L'objectif de ce site est de permettre aux citoyennes et aux citoyens de connaître la mission et les mandats de cette organisation. Le CGAP est un organisme fiduciaire qui relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. À ce titre, il est responsable de la gestion du Régime québécois d'assurance parentale et du Fonds d'assurance parentale dédié au paiement des prestations et des frais associés à l'administration du Régime.

Nom de la personne ou des personnes qui ont conçu le site :
La Direction des communications du Ministère a créé le site Internet.

Coût de construction du site :
Nul. Réalisation interne seulement. La Direction des communications a utilisé l'outil de gestion de contenus du MESS pour le site du CGAP.

Coût de l'entretien et de la mise à jour :
Nul. Une personne de la Direction des communications du Ministère assure l'entretien et la mise à jour.

Responsable du contenu du site :
Le Conseil de gestion de l'assurance parentale est responsable du contenu de son site Internet. La Direction des communications assure la révision linguistique et la traduction des contenus et les diffuse dans le site.

Fréquence moyenne des mises à jour :
Les textes du site sont mis à jour lorsque la responsable des communications du Conseil de gestion de l'assurance parentale demande des ajouts, des modification ou des suppressions. Ces mises à jour s'effectuent sur une fréquence moyenne d'une à deux fois par mois.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 2 710

Combien de fois le site a-t-il été refait?
Aucune. Le site en est à sa première version.

Site Entraide (www.entraide.gouv.qc.ca)

Mise en situation
Le site Internet d'Entraide a été publié par le Secrétariat Entraide – secteur public et parapublic en juillet 2006.

Nom de la ou des personnes qui ont conçu le site
Le site a été développé à l'interne par la Direction des communications en collaboration avec la Direction générale adjointe des technologies de l'information.

Coût de construction du site
Nul.

Coût de l'entretien et de la mise à jour du site
Nul. Le site est entretenu par des ressources internes du Ministère.

Responsable du contenu du site
Le Secrétariat Entraide est responsable de son contenu, en collaboration avec la Direction des communications.

524

Fréquence moyenne des mises à jour
Le site est mis à jour régulièrement pendant la période de sollicitation des dons (Campagne Entraide) et au moment du dévoilement des résultats. Entre-temps, le site est mis à jour ponctuellement, environ une fois par mois.

Nombre de visiteurs par mois : Moyenne de 2 173

Nombre de fois où le site a été refait
Aucune. Le site en est à sa première version.

Site de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
(www.cpmt.gouv.qc.ca)

Mise en situation

Le site Internet de la CPMT a été publié en mars 2007. La CPMT est souvent appelée en mission à l'étranger afin de favoriser des échanges et de faire connaître les forces québécoises en matière de main-d'œuvre. Pour atteindre ces objectifs, la CPMT a besoin d'une grande visibilité.

Nom de la ou des personnes qui ont conçu le site
Le site a été développé à l'interne par la Direction des communications en collaboration avec la Direction générale adjointe des technologies de l'information.

Coût de construction du site
Nul.

Coût de l'entretien et de la mise à jour du site
Nul. Le site est entretenu par des ressources internes du Ministère.

Responsable du contenu du site
La Commission des partenaires du marché du travail est responsable de ses contenus.

Fréquence moyenne des mises à jour
Comme le site vient tout juste d'être mis en ligne, il est trop tôt pour le dire.

Nombre de visiteurs par mois
Aucune statistique d'achalandage n'est encore disponible pour ce site, étant donné qu'il a été mis en ligne il y a un mois.

Nombre de fois où le site a été refait
Aucune. Le site en est à sa première version.

Site de la campagne *Avec un métier qui t'allume, tu as tout pour réussir*
(www.toutpourreussir.com)
Le site toutpourreussir.com s'inscrit à l'intérieur de la campagne publicitaire *Avec un métier qui t'allume, tu as tout pour réussir!*. La campagne publicitaire et le site Web ont pour but d'intéresser les élèves du secondaire, leurs parents ainsi que les jeunes en réorientation de carrière aux métiers spécialisés qui exigent une formation professionnelle acquise au secondaire ou une formation technique de niveau collégial.

Nom de la personne ou des personnes qui ont conçu le site
Agence BCP

Coût de construction du site
135 000 $, le montant est déjà inclus dans l'appel d'offre global de la campagne.

Coût de l'entretien et de la mise à jour
L'entretien est inclus dans le coût de construction.

Responsable du contenu du site
Les directions des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (volet français) et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (volet anglais).

Fréquence moyenne de mise à jour
Une fois l'an, au début de chaque campagne annuelle. Quelques modifications seulement par la suite.

Nombre de visisteurs par mois
Donnée non disponible au 3 mai 2007.

Combien de fois le site a-t-il été refait ?
Le site est refait lors de chaque campagne. Il en est à sa quatrième version.

Quel a été le coût ?
Le coût moyen des différentes versions est de 90 000 $.

Quels sont les critères qui ont justifié les changements ?
Chaque campagne est différente. Le site doit avoir le même visuel et les mêmes textes que les autres outils de communication.

SOURCE : **DIRECTION DES COMMUNICATIONS – 2007-05-14**
VALIDATION : **DGARBFM – SECTEUR DU BUDGET –**
DGAGRC – BSMA – 2007-05-16

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG22

Titre

Nominations, depuis le 1er mai 2006, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- liste;
- mandats;
- contrats;
- résultat du travail effectué;
- échéances prévues;
- sommes impliquées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question 5.

SOURCE : BSM – 4 avril 2007

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG23

Titre : Pour 2006-2007, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Tournée du sous-ministre sur la Convergence qui s'est déroulée entre le 31 mai au 19 septembre 2006 :

• Outaouais (accompagnée de sous-ministre adjointe), 31 mai 2006 :	751,55 $
• Saguenay – Lac-Saint-Jean (accompagné du sous-ministre associé), 2 juin 2006 :	394,04 $
• Centre-du-Québec (accompagné du sous-ministre associé), 9 juin 2006 :	415,07 $
• Lanaudière (accompagnée du sous-ministre adjointe), 13 juin 2006 :	244,26 $
• Montréal (accompagné du sous-ministre associé), 14 juin 2006 :	489,79 $
• Bas-Saint-Laurent (accompagné du sous-ministre associé), 20 juin 2006 :	398,87 $
• Abitibi-Témiscamingue (accompagné du sous-ministre associé), 22 juin 2006 :	904,07 $
• Chaudière-Appalaches (accompagné du sous-ministre associé), 27 juin 2006 :	86,10 $
• Capitale-Nationale (accompagné du sous-ministre associé), 28 juin 2006 :	0,00 $
• Montérégie (accompagné du sous-ministre adjoint), 4 juillet 2006 :	526,01 $
• Estrie (accompagné du sous-ministre adjoint), 5 juillet 2006 :	263,09 $
• Laurentides (accompagné du sous-ministre associé), 6 juillet 2006 :	79,54 $
• Nord-du-Québec (accompagné du sous-ministre associé), 12 juillet 2006 :	1 336,11 $
• Mauricie (accompagné du sous-ministre associé), 14 juillet 2006 :	309,07 $
•	
• Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (accompagné du directeur général aux opérations), 23 août 2006 :	1 147,68 $
• Côte-Nord, **avec la ministre Michelle Courchesne** (accompagné du directeur général aux opérations), 24 août 2006 :	854,39 $
• Laval (accompagné du sous-ministre associé), 19 septembre 2006 :	0,00 $
Total :	**8 199,64 $**

528

Tournée de consultations sur le projet de stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées du 15 janvier au 7 février 2007 :

• Mauricie – 15 janvier 2007:	3 198,17 $
• Bas-Saint-Laurent – 19 janvier 2007 :	1 158,87 $
• Outaouais – 26 janvier 2007 :	2 188,58 $
• Capitale-Nationale – 29 janvier 2007 :	2 621,31 $
• Abitibi-Témiscamingue – 31 janvier 2007 :	3 420,76 $
• Montréal – 2 février 2007 :	3 213,27 $
• Montréal – 5 février 2007 :	2 797,43 $
• Saguenay–Lac-Saint-Jean – 7 février 2007 :	1 859,79 $
• Autres frais occasionnés pour la tournée de Direction générale des politiques :	2 726,16 $
Total :	**23 184,34 $**

Assemblées d'information sur le projet de règlement de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles du 29 août au 6 septembre 2007 :	
• Québec – 29 août 2007	784,40 $
• Montréal – 30 août et 6 septembre 2007	1 365,72 $
Total	**2 150,12 $**

SOURCE : **DIRECTION DES COMMUNICATIONS – 2007-05-16**
VALIDATION : **DGARBFM – Secteur du budget – 2007-05-16**
DGAGRC – BSMA

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG 24

Titre

Pour chaque ministère et organisme, les montants déboursés en 2006-2007 ainsi que les prévisions pour 2007-2008 pour les études, avis ou achats de matériel (logiciels ou équipements) pour la mise en place du Gouvernement en ligne, les contrats octroyés, les échéances prévues.

Consolidation des services placement en ligne (Placement étudiant - Services en ligne des offres d'emploi étudiant pour les M&O)	373 416 $	479 798 $	37 439 $	**890 653 $**	
Portail gouvernemental pour l'emploi	- $	- $	- $	- $	Ce projet n'a pas eu de suites
Information sur le marché du travail - information sur les entreprises et les projets d'investissements	28 212 $	29 304 $	- $	**57 517 $**	
Échanges électroniques avec les CJE dans le cadre des protocoles nationaux	5 128 $	- $	- $	**5 128 $**	Ce projet n'a pas eu de suites
Facturation en ligne dans le cadre d'une subvention salariales	146 927 $	111 886 $	- $	**258 813 $**	
Approche d'intervention - optimisation du parcours du client avec l'opportunité de certains services en ligne				- $	Aucun service en ligne n'a été développé
SR-7 par réponse vocale interactive	14 575 $	55 436 $	- $	**70 011 $**	
Formulaire 3000 - en ligne	50 870 $	88 408 $	31 874 $	**171 152 $**	
Dossier client en ligne	522 $	- $	- $	**522 $**	Projet en analyse
Refonte des sites Internet et intranet du Ministère en y introduisant des outils de gestion des documents	4 534 $	- $	- $	**4 534 $**	
Parachèvement du RQAP	318 168 $	4 564 144 $	270 667 $	**5 152 979 $**	
Livraison 3 du RQAP (Développement d'un site Internet destiné à répondre aux besoins des citoyens: ajout de nouveau formulaires, support des revenus CSST, traitement des demandes de révision, traitement des demandes adhoc de relevés fiscaux, etc.)	131 193 $	- $	4 256 $	**135 449 $**	
Livraison 4 du RQAP (Développement d'un site Internet destiné à répondre aux besoins des citoyens: échanges électroniques avec la CSST, échanges avec le DEC, qualification des réclamations, outil de simulation de calcul, etc)	19 820 $	- $	- $	**19 820 $**	
Livraisons 5 du RQAP jusqu'en mars 2009 (Développement d'un site Internet destiné à répondre aux besoins des citoyens: fonctionnalités de recouvrement, réponse vocale interactive, utilisation de ClicSequr, etc.)	22 143 $	19 530 $	- $	**41 673 $**	
Centre d'emploi carrière de la Grande bibliothèque	- $	- $	- $	- $	Projet terminé en mai 2005
Total	**1 115 508 $**	**5 348 508 $**	**344 236 $**	**6 808 252 $**	

SOURCE : Direction générale adjointe des technologies de l'information – 1er juin 2007

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG25

Titre

Nombre de demande d'accès à l'information par ministère et organisme pour 2006-2007:

- nombre de refus;
- nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

SOURCE : BSM – 4 avril 2007

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RG26

Titre

La liste de tous les mandats confiés à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres :

- coûts;
- nombre de ressources affectées;
- nombre de rencontres;
- nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse à la question 7 et 11.

SOURCE : BSM – 5 avril 2007

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2e GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RP1

Titre

Stratégie d'intervention à l'intention des travailleurs de 45 ans et plus :

a) budget consenti à la mise en œuvre de la Stratégie pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008;
b) ventilation de ces budgets par axe d'intervention;
c) nombre d'entreprises participantes;
d) nombre de participant(e)s par tranche d'âge et par région;
e) durée moyenne de la participation;
f) nombre de participant(e)s qui réussissent à retrouver un emploi durable;
g) taux de réussite.

Exposé et statistiques

Le Plan d'action annuel d'Emploi-Québec fait explicitement référence, à l'axe 3 (Apporter une attention particulière aux membres des groupes défavorisés sur le plan de l'emploi), à la *Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus*. Un suivi des actions qui se déroulent à Emploi-Québec est effectué annuellement. De plus, le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec fait état des réalisations selon certaines clientèles.

a) *La Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus* a fait l'objet d'une annonce publique le 28 janvier 2003. L'objectif de la Stratégie et du plan d'action est de favoriser le maintien en emploi et la réinsertion au marché du travail des personnes de 45 ans et plus qui le désirent, et d'accroître ainsi le taux d'activité de ce groupe d'âge. Une série d'actions ont été mises en œuvre depuis 2003 alors que d'autres sont étalées sur un horizon de cinq ans.

   Signalons qu'aucun budget spécifique n'est dédié à la Stratégie étant donné que les activités sont réalisées à l'intérieur du budget d'intervention dédié aux mesures et services d'Emploi-Québec.

b) Aucun budget global pour la Stratégie n'étant attribué, la ventilation par axe d'intervention n'existe donc pas.

c) Dans le cadre de la Stratégie, il n'y a pas de cible ni de mesure destinée aux entreprises qui vise spécifiquement un nombre de personnes de 45 ans et plus bien que des interventions en entreprises puissent intégrer des préoccupations liées à la Stratégie, telles que la gestion prévisionnelle.

d) Les participants[1] de 45 ans et plus aux mesures d'Emploi-Québec, entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007 (données préliminaires en date du 20 avril 2007), représentent 29,6 % de l'ensemble des participants. Les participants pour chaque région se distribuent de la façon suivante:

[1] Il faut souligner qu'une personne peut avoir participé à plus d'une mesure.

Ventilation des nouveaux participants âgés de 45 ans et plus selon la région et le groupe d'âge

du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

(données préliminaires en date du 20 avril 2007)

	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans et plus	Adultes distincts [1]
	n	n	n	n
Abitibi-Témiscaminague	869	702	642	**2 202**
Bas Saint-Laurent	1 154	911	789	**2 827**
Capitale-Nationale	2 463	1 732	1 810	**5 960**
Centre-du-Québec	1 080	906	532	**2 492**
Chaudière-Appalaches	1 598	1 172	1 068	**3 808**
Côte-Nord	691	515	454	**1 645**
Estrie	1 402	1 070	940	**3 375**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	932	806	796	**2 500**
Lanaudière	1 648	1 202	1 090	**3 903**
Laurentides	2 006	1 449	1 429	**4 846**
Laval	1 238	950	1 109	**3 266**
Mauricie	1 396	973	938	**3 288**
Montréal	7 389	5 512	4 877	**17 644**
Montérégie	4 248	3 079	3 185	**10 442**
Nord-du-Québec	124	80	48	**251**
Outaouais	1 236	889	700	**2 807**
Saguenay/Lac St-Jean	1 283	955	742	**2 954**
Adultes distincts[1]	**30 630**	**22 822**	**21 110**	**73 953**

1. La somme des adultes par région ou par groupe d'âge peut être supérieure au nombre total d'adultes distincts, car une même personne peut avoir effectué plus d'une participation durant la période.

c) Ce type de données n'est pas disponible.

d) En 2006-2007, (selon les données du 31 mars 2007), le taux d'emploi des personnes de 45 ans et plus ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec atteignait 47.1 % soit un peu plus que la moyenne (46.3 %), toutes clientèles confondues.

e) Ce type de données n'est pas disponible

SOURCE : Direction des relations avec les ressources externes et les organismes communautaires – 6 juin 2007

COLLABORATION : Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail – avril 2007
Direction de l'administration et de l'information de gestion
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique – 24 mai 2007

VALIDATION: Bureau du sous-ministre adjoint des opérations – 25 mai 2007
Bureau de la sous-ministre associée – 6 juin 2007

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2e GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RP2 ET 3

Titre

2) Le nombre et le pourcentage de requérants à l'assistance-emploi qui ne sont pas référés à Emploi-Québec.

3) Le nombre et le pourcentage de requérants à l'assistance-emploi qui sont référés à Emploi-Québec en 24 heures.

Exposé et statistiques

Durant l'exercice 2006-2007, la prestation de service a été adaptée afin de permettre aux requérants à l'assistance-emploi qui déposent leur demande en personne, d'obtenir au même moment des services d'emploi. La référence n'est plus requise dans ce cas. En raison de ce changement, en plus des cas ayant donné lieu à une référence, il faut également considérer les requérants ayant bénéficié de la prestation du service d'emploi de l'Agence en s'y présentant sans y avoir été référés.

Ensemble des requérants :

Du 25 mars 2006 au 21 février 2007, 126 220 personnes ont déposé une demande d'aide à la Sécurité du revenu. Ce nombre comprend les requérants au Programme d'aide sociale et au Programme de solidarité sociale. Ces programmes ont été introduits par l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux personnes et aux familles le 1er janvier 2007.

De ce nombre, 57 632 personnes, soit 45,7% ont bénéficié du service d'emploi de l'Agence.

Le solde des 68 588 autres requérants, soit 54,3% du nombre total, n'a pas obtenu des services d'emploi de l'Agence. D'une part, compte tenu que plusieurs requérants présentent des contraintes, ce n'est pas l'ensemble des requérants qui est susceptible de recevoir des services d'emploi de l'Agence. D'autre part, la participation aux mesures d'emploi est volontaire.

Requérants sans contraintes :

Du nombre total de 126 220 requérants[1], 57 316 personnes ont été acceptées dans la catégorie des « sans contraintes à l'emploi » du Programme d'aide sociale, donc étaient susceptibles de recevoir des services d'emploi. De ce nombre, 33 106 soit 57,8% ont bénéficié du service d'emploi de l'Agence.

Parmi les 68 904 autres personnes ayant déposé une demande d'aide refusée ou acceptée dans une autre catégorie, 24 526 ont bénéficié du service d'emploi de l'Agence.

SOURCE : Emploi-Québec – Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail - Information de gestion, 6 juin 2007

VALIDATION : DGARBFM, 19 avril 2007
Bureau de la sous-ministre associée, 6 juin 2007

[1] Ce nombre inclus tous les types de statuts à l'aide.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION

 # de fiche : RP 4

Titre

Nombre d'heures de cours achetées par Emploi-Québec dans les établissements d'enseignement collégial en 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008, ventilées par année et par commission scolaire. Nombre de personnes ayant suivi ces cours.

Exposé et statistiques

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) répondra à cette question.

SOURCE : Bureau de la sous-ministre associée – Emploi-Québec, le 28 mai 2007
VALIDATION: Bureau de la sous-ministre associée – Emploi-Québec, le 28 mai 2007

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION

 # de fiche : RP 5

Titre

Nombre d'heures de cours achetées par Emploi-Québec dans les commissions scolaires en 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008, ventilées par année et par commission scolaire. Nombre de personnes ayant suivi ces cours.

Exposé et statistiques

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) répondra à cette question.

SOURCE : Bureau de la sous-ministre associée – Emploi-Québec, le 28 mai
VALIDATION: Bureau de la sous-ministre associée – Emploi-Québec, le 28 mai

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU 2e GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RP06

Titre

Effectifs selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers par agent, pour chacun des centres locaux d'emploi en 2006-2007.

Exposé et statistiques

Fonctions	2006-2007
• Personnel opérationnel et administratif local	3 228
• Structure régionale	509
• Direction des CLE	308
Total :	**4 045**

Nombre moyen de dossiers par agent pour l'ensemble des CLE :

Au 31 mars 2007, le nombre de dossiers opérationnels confiés à un agent de gestion des cas actifs fut en moyenne de 381.

SOURCE : Emploi-Québec – Information de gestion, Direction du service à la clientèle – le 6 juin 2007

COLLABORATION : Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles, Direction générale des services à la gestion

VALIDATION : Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles, Direction générale des services à la gestion – le 29 mars 2006

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION

 # de fiche : RP 7

Titre

État de situation détaillé de la mise en œuvre de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et des diverses mesures découlant du projet de loi et leurs incidences financières.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* a été remplacée par la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, le 1er janvier 2007, grâce à l'entrée en vigueur, à la même date, du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*.

L'application de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* a permis la mise en place, dès le 1er janvier 2007, de deux nouveaux programmes d'aide financière. Il s'agit du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale, qui remplacent le Programme d'assistance-emploi, l'un pour les ménages aptes à l'emploi, l'autre pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et les membres de leur famille.

Les modalités d'application de ces programmes sont, par ailleurs, définies dans le *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles* qui, bien qu'il reconduise, en les adaptant au nouveau cadre législatif, la plupart des règles générales prévues au *Règlement sur le soutien du revenu*, introduit plusieurs nouvelles mesures visant à soutenir les personnes démunies et à favoriser leur autonomie, dont certaines génèrent des dépenses supplémentaires totalisant **12,3 M$ sur base annuelle**.

Ces mesures visent principalement à :

- encourager les prestataires à intégrer le marché du travail en maintenant le droit au carnet de réclamation, pour une période maximale de six mois, pour tout prestataire cessant d'être admissible à une aide financière de dernier recours en raison d'un revenu de travail (**5,8 M$, sur base annuelle, dont 4,8 M$, pour la Régie de l'assurance maladie**, résultant notamment de l'accès de la clientèle visée au régime public d'assurance médicaments aux mêmes conditions que les prestataires, et 1 M$, pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, résultant de l'application, à cette même clientèle, de règles assouplies dans l'éventualité d'un retour à l'aide);

- permettre le cumul d'actifs en vue de favoriser l'autonomie financière des prestataires, dont spécialement ceux présentant des contraintes sévères à l'emploi et, à cette fin, assouplir les règles de comptabilisation des actifs à l'aide de dernier recours, conformément au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (**6,4 M$, sur base annuelle, dont 6,0 M$ financés à même les sommes prévues pour l'application du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**).

Parmi les assouplissements apportés aux règles de comptabilisation des actifs qui touchent l'ensemble des prestataires de l'aide de dernier recours, il convient de souligner la hausse, de 5 000 $ à 10 000 $, du montant de l'exemption applicable à l'automobile, en vue notamment de favoriser la recherche d'emploi en région, qui entraîne des coûts supplémentaires de l'ordre de 1,2 M$ sur base annuelle.

Soulignons, par ailleurs, qu'avant l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, le *Règlement sur le soutien du revenu* avait été modifié de manière à hausser, à compter du 1er septembre 2007, l'exemption applicable à la valeur nette d'une résidence, qui est ainsi passée de 80 000 $ à 90 000 $, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires de l'ordre de 0,5 M$ sur base annuelle.

Tel que mentionné l'an dernier, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* avait, le 1er janvier 2006, modifié la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* afin de permettre la création d'un premier Programme d'aide et d'accompagnement social destiné à répondre aux besoins des prestataires de l'aide de dernier recours qui ne sont pas immédiatement prêts à intégrer le marché du travail ou à participer aux programmes et mesures des services publics d'emploi. Ce programme, connu sous le nom de « Devenir », a été créé en mai 2006. L'objectif de ce programme consiste à préparer adéquatement les participants, grâce à la collaboration d'organismes du milieu, à participer aux programmes ou mesures d'aide à l'emploi des services publics d'emploi dans le but de favoriser, éventuellement, leur accès au marché du travail.

Depuis le 1er janvier 2007, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* permet la mise en place d'autres programmes d'aide et d'accompagnement social. Deux nouveaux programmes d'aide et d'accompagnement social ont déjà été mis en place, le 1er avril, à l'intention des prestataires de l'aide de dernier recours, soit le programme Interagir et le programme Réussir.

La *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* a également permis la mise en œuvre, le 1er avril 2007, du Programme alternative jeunesse, programme à caractère volontaire destiné aux jeunes adultes de moins de 25 ans.

Depuis cette même date, elle permet, en outre, la création de programmes spécifiques d'aide financière destinés à répondre aux besoins particuliers de certaines personnes ou familles, un premier programme spécifique ayant d'ailleurs été mis en œuvre dès le 1er avril. Il s'agit du « Soutien financier aux mineures enceintes », qui se situe dans le prolongement de la « Mesure de soutien financier aux mineures enceintes en situation de dénuement » qui avait été créée en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail.*

SOURCE : Direction générale adjointe des politiques sociales – 28 mai 2007
VALIDATION : Direction générale des politiques – 30 mai 2007

ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU 2E GROUPE D'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RP 8

Titre

Le nombre et le pourcentage de personnes qui sont touchées par les modifications réglementaires à la sécurité du revenu.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Question non pertinente à l'étude des crédits.

SOURCE : Direction générale des politiques, Bureau de la sous-ministre adjointe – 10 avril 2007

VALIDATION : Direction générale des politiques, Bureau de la sous-ministre adjointe – 10 avril 2007

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

 # de fiche : RP 9

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

État de situation détaillé au sujet des axes et sous-axes du Plan d'action de lutte contre la pauvreté

a. AXE 1 – Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté

- ajuster annuellement les prestations d'assistance-emploi;
- assouplir les règles de comptabilisation des actifs dans le cadre du Programme d'assistance-emploi;
- protéger la prestation à laquelle une personne a droit à l'assistance-emploi;
- offrir à toutes les familles une exemption partielle des revenus de pension alimentaire pour enfants dans le cadre du Programme d'assistance-emploi;
- pourvoir au financement du Réseau québécois du crédit communautaire;
- réviser annuellement le salaire minimum en fonction de l'évolution de la rémunération moyenne au Québec;
- appuyer davantage les travailleuses et les travailleurs à faible revenu par la mise en place de la nouvelle Prime au travail;
- une prime à la participation : augmenter l'allocation minimale d'aide à l'emploi accordée aux prestataires de l'assistance-emploi;
- favoriser une mise en mouvement rapide des nouveaux demandeurs d'assistance-emploi aptes au travail;
- augmenter la participation et améliorer l'accès à des mesures d'aide à l'emploi pour les groupes davantage touchés par la pauvreté;
- mieux soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles;
- établir un régime particulier de soutien du revenu pour les personnes ayant des limitations importantes à l'emploi;
- augmenter le nombre de logements sociaux et abordables et accélérer leur réalisation;
- accorder des suppléments au loyer à 5 276 ménages pour atténuer les effets de la pénurie de logements;
- adapter le logement de plus de 6 000 personnes handicapées;
- adopter un cadre de gestion intégré pour offrir des services de soutien communautaire en logement social;
- favoriser le développement d'initiatives communautaires en matière d'habitation;
- améliorer l'offre de service destinée aux personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir;
- miser sur la contribution des organismes communautaires;
- poursuivre le soutien à la mise en œuvre de projets d'approvisionnement alimentaire dans les communautés locales et les milieux défavorisés;
- poursuivre le soutien à la réalisation de mesures d'aide alimentaire ponctuelles, notamment en faveur des enfants;
- améliorer l'accès aux médicaments pour les personnes ayant un faible revenu;

b. AXE 2 – Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en développant le potentiel des personnes

- mettre en place un Soutien aux enfants aidant davantage les familles à faible revenu;
- favoriser le développement des enfants en provenance des milieux défavorisés en facilitant leur accès à des services de garde éducatifs de qualité;
- offrir des services intègres en périnatalité et en petite enfance pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité;
- soutenir l'innovation et l'intégration des activités de prévention auprès des jeunes enfants (de 0 à 6 ans) et de leur famille;
- expérimenter le programme Famille, école et communauté : ensemble pour la réussite scolaire;
- implanter le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés;
- soutenir le réseau scolaire dans le développement de l'aide aux devoirs et aux leçons;
- soutenir le réseau scolaire dans le développement du mentorat au secondaire pour favoriser la réussite scolaire;
- assurer la qualification des jeunes provenant des centres jeunesse;
- intervenir en faveur des jeunes en grande difficulté dans les territoires de CLSC;
- adapter les services de formation et d'accompagnement aux besoins des jeunes, décrocheuses et décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés, âgés de 16 à 24 ans;

- encourager l'acquisition d'une première qualification en favorisant la conciliation travail et études;
- offrir des solutions de rechange à l'assistance-emploi aux jeunes de moins de 25 ans et sans contraintes à l'emploi;
- mettre en œuvre une entente interministérielle pour le développement des jeunes;
- se doter d'un Engagement jeunesse en faveur des jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi;
- soutenir des initiatives sociocommunautaires contribuant à favoriser la participation sociale des personnes aînées à faible revenu;

c. AXE 3 – Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

- investir au service des initiatives des milieux grâce au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
- convenir des secteurs et des territoires prioritaires d'intervention et soutenir des actions à l'échelle de la région;
- soutenir l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires prioritaires d'intervention;
- amener les ministères et organismes concernés à établir les ressources consacrées aux territoires prioritaires d'intervention convenus avec les régions et les villes, et à déterminer des attentes de résultats sur ces territoires;
- lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté;

d. AXE 4 – Assurer la constance et la cohérence de l'action

- évaluer l'impact des propositions de nature législative ou réglementaire sur le revenu des personnes en situation de pauvreté;
- assurer un pilotage interministériel efficace et coordonné;
- intensifier les échanges avec le gouvernement du Canada;
- intensifier le dialogue avec les nations autochtones et soutenir l'émergence de stratégies locales dans les villages et réserves.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Ministère a rendu compte de la première année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en déposant le bilan de l'an I devant l'Assemblée nationale en juin 2005. Le bilan de l'an 2 a été rendu public en octobre 2006. Les deux bilans révèlent que la majorité des mesures du plan d'action ont été mises en œuvre. Des interventions en matière de prévention de la pauvreté, d'amélioration de la situation financière, de réussite scolaire, d'accès à des logements abordables et d'insertion sociale et professionnelle ont été offertes afin de lutter contre les causes et les conséquences de la pauvreté. Un troisième bilan est en préparation; il devrait être rendu public au cours des prochains mois.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 22 mai 2007
VALIDATION: Direction générale des politiques – 22 mai 2007

Estimations pour l'ensemble du Québec

Estimations en millions de dollars	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total sur cinq ans
Indexation des prestations d'aide sociale[1] :						
Contraintes sévères : pleine indexation	4,2	24,2	56,5	88,3	111,7	284,9
Sans contraintes sévères:						
- Indexation	2,8	15,4	35,5	55,9	70,9	180,5
- Programme d'aide et d'accompagnement social	0,0	0,0	12,0	12,0	0,0	24,0
Sous-total	7,0	39,6	104,0	156,2	182,6	489,4
Prime au travail	13,0	87,0	185,0	185,0	185,0	655,0
Soutien aux enfants	114,0	364,0	204,0	204,0	204,0	1 090,0
Sous-total	134,0	490,6	493,0	545,2	571,6	2 234,4
Construction de 20 000 logements à loyer modique ou abordables[2]:	42,9	90,6	163,0	155,8	0,0	452,3
Adaptation du logement de 6 010 personnes handicapées	12,6	13,6	12,6	0,0	0,0	38,8
Accorder des suppléments au loyer à 5 676 ménages pour atténuer les effets de la pénurie de logements	12,5	16,3	17,5	8,7	1,4	56,4
Hausse des dépenses pour l'entretien et la rénovation des HLM		5,0	5,0	5,0	5,0	20,0
Compensation de la hausse des coûts de construction des logements sociaux			24,8	4,6		29,4
Sous-total	68,0	125,5	222,9	174,1	6,4	596,9
Assurer la gratuité des médicaments à 325 000 personnes	0,0	5,3	7,0	23,5	29,0	64,8
Favoriser l'accessibilité à l'aide juridique	0,0	1,6	8,3	15,0	21,9	46,8
Offrir à toutes les familles l'exemption partielle des revenus de pension alimentaire pour enfants dans le cadre des Programmes d'aide de dernier recours	0,0	4,0	14,0	14,0	14,0	46,0
Instaurer un barème plancher à l'aide de dernier recours	0,0	5,0	10,0	10,0	10,0	35,0
Favoriser l'épargne chez les ménages prestataires de l'aide de dernier recours	0,0	0,1	5,0	7,0	7,0	19,1
Investir dans le Réseau québécois du crédit communautaire	1,2	1,2	1,0	1,0	1,0	5,4
Sous-total	1,2	17,2	45,3	70,5	82,9	217,1
Total	**203,2**	**633,3**	**761,2**	**789,8**	**660,9**	**3 048,4**

	Mars 2003	Novembre 2006	Variation
Nombre de ménages	359 305	335 444	-6,6%
Taux d'assistance sociale (0-64 ans)	8,4%	7,5%	-0,9 p.p.

Notes et hypothèses

1 - Le taux d'indexation pour 2008 et 2009 est estimé à 1,8 % par année.

2 - Au 30 septembre 2006,15 724 logements (sur 20 000) étaient réalisés, en voie de réalisation ou en analyse (budget et SHQ). Le montant de 2004-2005 inclut 6 M$ du Programme RénoVillage.

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

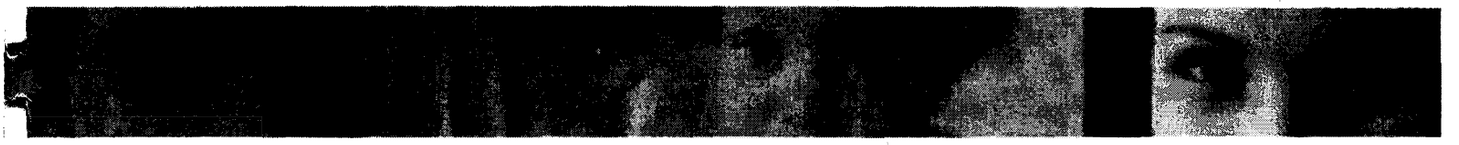

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Juin 2005

Québec

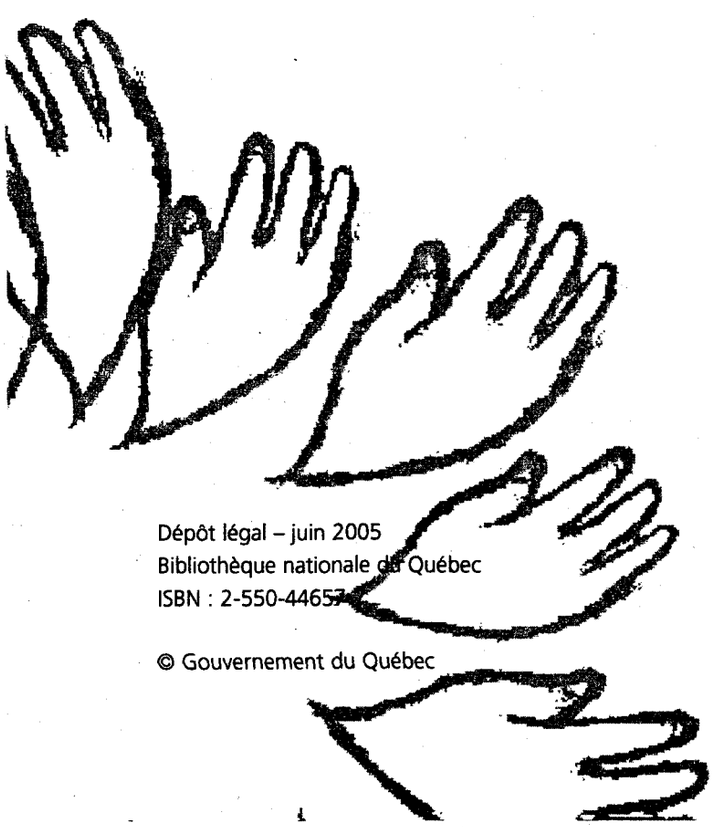

Dépôt légal – juin 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-44657-

© Gouvernement du Québec

Ce rapport a été préparé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère du Travail, le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Société d'habitation du Québec et le Secrétariat à la Jeunesse.

MOT DE LA MINISTRE

J'ai le plaisir de vous présenter le premier bilan des activités réalisées dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Ce plan d'action découle de la volonté unanime de l'Assemblée nationale inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une loi qui place le Québec à l'avant-garde des états qui font d'une plus grande justice sociale un atout pour leur développement. Par ce plan d'action, prévu sur un horizon de cinq ans, le Québec vise à améliorer la qualité de vie des personnes vivant à ce jour en situation de pauvreté afin que, d'ici dix ans, le Québec se positionne parmi les états industrialisés comptant le moins de personnes pauvres.

Au cours de la première année, plusieurs jalons ont été posés et, un peu partout au Québec, des projets ont été initiés et soutenus afin de s'attaquer tant aux causes qu'aux conséquences de la pauvreté. Des mesures structurantes ont permis d'améliorer la situation financière de personnes ou de familles en situation de pauvreté. Parmi ces mesures, notons le Soutien aux enfants qui constitue l'aide financière la plus généreuse qui a été versée aux familles et la Prime au travail qui permet de rendre le travail plus attrayant pour un demi-million de Québécoises et de Québécois. De plus, la réalisation de logements sociaux et de logements abordables s'est accélérée afin de permettre à un plus grand nombre de personnes et de familles de milieux défavorisés d'avoir accès à un logement décent à coût abordable.

Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale demeurera toujours une priorité pour notre gouvernement et favoriser une meilleure égalité des chances restera au cœur de nos valeurs. C'est pourquoi, je suis particulièrement fière de toutes ces mesures présentées dans ce bilan qui rejoignent les familles, les enfants et les jeunes aux différentes étapes de leur vie. Parmi celles-ci, nommons des services offerts aux familles vivant en contexte de vulnérabilité dès la grossesse, des milieux stimulants disponibles pour les tout-petits des territoires défavorisés, des activités et des services offerts dans les écoles de milieu socioéconomique faible afin d'améliorer la réussite scolaire, des efforts déployés pour favoriser le retour aux études des jeunes sans diplôme ainsi qu'un meilleur accompagnement accordé aux jeunes qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail.

Ces différentes interventions se poursuivront au cours de la deuxième année. L'année 2005-2006 permettra également la continuité des travaux amorcés pour mettre en place les autres mesures inscrites dans le plan d'action. Ainsi, un régime de sécurité du revenu renouvelé sera mis en œuvre permettant, notamment, l'instauration d'une prestation plancher. La politique du médicament pourrait être adoptée à l'automne 2005. En outre, l'enracinement de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux plans régional et local se poursuivra afin de soutenir les initiatives qui émergent des territoires où se concentre la pauvreté.

Ce premier bilan témoigne de la volonté du gouvernement de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le travail accompli est déjà grand et nous devons poursuivre notre action. À titre de ministre responsable de coordonner cet effort collectif, je souhaite rappeler l'importance de la mobilisation de tous les secteurs de la société dans l'atteinte des objectifs d'une plus grande justice sociale et d'une plus grande solidarité. Le gouvernement du Québec entend soutenir cette mobilisation afin de poursuivre les efforts pour faire du Québec, une société où tous les citoyens peuvent participer à la vie sociale et au progrès collectif.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

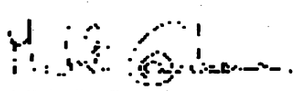

Michelle Courchesne

SOMMAIRE

En avril 2004, le gouvernement du Québec a rendu public le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, le plan d'action regroupe un ensemble de mesures, prévues sur un horizon de cinq ans, qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le plan d'action repose sur une démarche gouvernementale et intersectorielle qui associe tous les acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au cours de la première année, plusieurs mesures ont été offertes afin de lutter contre les causes et les conséquences de la pauvreté. Ces mesures ont permis d'améliorer la situation financière de nombre de personnes et de familles en situation de pauvreté, de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale et de favoriser l'engagement de la société. Les principales mesures, réparties selon les quatre grandes orientations du plan d'action, sont les suivantes.

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

En matière d'aide financière :

- Le taux général du **salaire minimum** est passé de 7,30 $ à 7,45 $ en mai 2004 et à 7,60 $ le 1er mai 2005. Le nombre de travailleurs qui occupent un emploi payé au salaire minimum était de 132 000 personnes en octobre 2004.
- La **Prime au travail** est offerte depuis le 1er janvier 2005. Elle permettra de rejoindre environ 536 000 ménages à faible et à moyen revenus, soit quelque 200 000 familles avec enfants, ce qui représente près de neuf fois plus de familles que pour le programme APPORT et plus de 335 000 ménages sans enfants qui n'étaient pas admissibles au programme APPORT. C'est donc 500 000 ménages de plus qui bénéficieront de la Prime au travail.
- Le 1er janvier 2005, les prestations des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ont été indexées selon le taux utilisé pour l'**indexation** du régime des particuliers, soit à un taux de 1,43 % alors que celles accordées aux personnes aptes au travail ont été indexées à la moitié de ce taux, soit à 0,72 %. Quelque 350 000 ménages recevaient alors des prestations d'assistance-emploi, dont environ 120 000 ménages comptant au moins un adulte présentant des contraintes sévères à l'emploi. L'indexation de janvier 2005 représente des coûts de l'ordre de 7,2 M$ pour l'année 2004-2005 et de 29 M$ pour 2005-2006.

En matière d'aide à l'emploi :

- À la suite de la mise en œuvre de **Place à l'emploi**, le délai de prise en charge s'est amélioré. Les données de février 2005 révèlent que le délai est en moyenne de 1,5 jours alors qu'il était de 1,7 jours en mars 2004.
- Dans le cadre de l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi** (PRIIME) a été rendu public en mai 2005. Ce programme permettra à des nouveaux arrivants ou à des membres de minorités visibles d'entreprendre une première expérience de travail québécoise dans leur domaine de compétence. Au cours de la prochaine année, on prévoit qu'entre 325 et 675 personnes se seront prévalues de PRIIME. On évalue à 5,3 M$ l'investissement annuel de ce programme.

- Le **Réseau québécois du crédit communautaire** a profité d'un financement qui lui a permis de soutenir 9 fonds communautaires et 10 cercles d'emprunt dans 10 régions du Québec. Ces fonds communautaires et ces cercles d'emprunt accordent du crédit aux personnes à faible revenu qui désirent démarrer une micro-entreprise. Près de 70 % des clients ayant bénéficié de ces fonds et de ces cercles sont des femmes. L'aide allouée en 2004-2005, a été de 1,18 M$, à laquelle s'ajoute une somme non récurrente de 345 000 $.

En matière d'aide au logement :

- La réalisation de logements sociaux et de logements abordables s'est poursuivie en 2004-2005 dans le cadre des programmes **AccèsLogis Québec** et **Logement abordable Québec**. Au 31 mars 2005, 3 196 logements étaient réalisés alors que 7 167 étaient en voie de réalisation. Les logements dont le projet est en analyse étaient au nombre de 1 162. Le nombre total de logements étaient ainsi de 11 525. Des nouveaux engagements ont été annoncés dans le cadre du Discours sur le budget 2005-2006. Ces nouveaux engagements porteront à 18 600 le nombre de logements à loyer modique ou abordable qui seront mis à la disposition des ménages à faible revenu.
- En 2004-2005, 16,8 M$ ont été consentis pour atténuer les **pénuries de logement**, que ce soit par des suppléments au loyer d'urgence, des subventions de supplément au loyer octroyées en vertu des programmes de logement communautaire ou par le biais d'une aide aux municipalités.
- En 2004-2005, un budget total de 6,4 M$ a été investi par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'adaptation de logements habités par des **personnes handicapées**, le remplacement de plateformes élévatrices et la réparation d'équipements destinés à ces personnes.
- En 2004-2005, le **Programme d'aide aux organismes communautaires** a procuré une aide financière à 47 organismes communautaires qui œuvrent en habitation. L'enveloppe budgétaire de ce programme a été de 1 440 398 $.

En matière d'aide alimentaire :

- Des projets en **sécurité alimentaire** ont été mis en œuvre dans toutes les régions du Québec. Ces projets permettent non seulement à des individus démunis d'avoir accès à des aliments sains, mais aussi d'améliorer leurs habiletés de préparation des aliments et de budgétisation. Depuis 2002-2003, près de 250 projets ont été réalisés sur l'ensemble du territoire du Québec. En 2004-2005, un budget de 3,3 M $ a été consenti.
- Dans le cadre du **Club des petits déjeuners**, un service quotidien de petits déjeuners a été servi dans plus de 165 écoles primaires des quartiers défavorisés du Québec. Plus de 10 000 jeunes écoliers bénéficient de ce service. En 2004-2005, le Club des petits déjeuners a profité d'une aide gouvernementale de 2 M$.

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

Des mesures pour les familles :

- Le 1er janvier 2005, est entré en vigueur le nouveau **Soutien aux enfants** qui couvre les besoins essentiels des enfants à charge de moins de 18 ans. L'aide financière versée aux familles est la plus importante qu'elles aient reçue. Cette mesure représente un investissement supplémentaire de 112 M$, en 2004-2005, pour les familles à faible revenu. Le Québec se situe désormais au 1er rang des provinces canadiennes pour ce qui est de l'aide financière versée aux familles monoparentales ayant un enfant âgé de moins de cinq ans.
- Les **Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance**, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), soutiennent les familles vivant en contexte de vulnérabilité dont les enfants sont âgés de 0 à 5 ans. En 2004-2005, un budget de 45,1 M$ a été consenti à ces services.
- En décembre 2004, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a signé une entente de partenariat, de 10 M$ sur cinq ans, avec la **Fondation Lucie et André Chagnon**. Un premier projet appelé Autonomie Jeunes Familles (AJF) est mis en place dans le but d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes et des familles en attente de leur premier enfant provenant de milieu défavorisé, principalement dans l'est de Montréal. En 2004-2005, un budget de 500 000 $, assumé à parts égales par les deux parties, a été investi.
- Le **Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture** appuie environ 27 projets dans les milieux défavorisés des 17 régions. Près de 1 400 activités d'éveil à la lecture et à l'écriture sont réalisées par les organismes auprès des parents, de leurs enfants âgés de 0 à 5 ans et des organismes. En 2004-2005, le budget total était de 680 000 $.
- Le **programme Famille, école et communauté, réussir ensemble** expérimente un modèle de communauté éducative en vue de favoriser la réussite des élèves du primaire venant d'un milieu défavorisé. Vingt-quatre écoles primaires de milieu économiquement faible y participent; 4 672 élèves sont rejoints. Le budget total en 2004-2005 était de 660 000 $.
- Le programme **Aide aux devoirs** vise à soutenir l'aide aux devoirs requise par les élèves du primaire. Le programme **Écoles en forme et en santé** vise à donner aux jeunes du 3e cycle du primaire et du 1er cycle du secondaire de saines habitudes de vie. En 2004-2005, le nombre d'écoles rejointes par le programme Écoles en forme et en santé est de 1 989 et les allocations versées étaient de 4,8 M$. Pour le programme Aide aux devoirs, le nombre d'écoles touchées est de 1 711 alors que les sommes versées étaient de 9,4 M$. Dans le cadre du budget 2005-2006, il a été annoncé que le budget de ce dernier passera à 20 M$ par année.
- Depuis cette année (2004-2005), les commissions scolaires peuvent compter sur un budget total de 10 M$ pour embaucher des **ressources professionnelles vouées au soutien des élèves qui vivent des difficultés** dans leur parcours scolaire. Ce budget est partagé entre les 17 régions du Québec.

Des mesures pour les jeunes :

- Le programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, **Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble**, a été implanté dans 20 commissions scolaires de 17 régions du Québec. Plus de 36 000 jeunes sont visés. En 2004-2005, une somme de 2 M$ a été investie.
- Dans le cadre de la stratégie d'intervention **Agir autrement**, 196 écoles secondaires de milieu défavorisé ont mis en place des mesures pour favoriser la réussite éducative des élèves. Un peu plus de 112 000 élèves sont rejoints. En 2004-2005, les sommes investies étaient de 27 M$.
- Le projet **Qualification des jeunes** vise, par une intervention intensive, à préparer le passage à la vie autonome et à assurer la qualification des jeunes en centres jeunesse. Implanté dans quatre régions du Québec, 83 jeunes sont rejoints. En 2004-2005, le financement s'élevait à un peu plus de 609 000 $.
- Dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans, 21 **équipes d'intervention jeunesse** ont été mises en place dans les régions du Québec. Ces équipes visent à systématiser un partenariat formel et structuré entre les différents dispensateurs de services pour les enfants et les jeunes qui vivent des problèmes complexes, multiples ou dits « de zone grise ». En 2004-2005, l'investissement total était de 2,4 M$.
- Afin d'aider les jeunes prestataires de l'assistance-emploi à obtenir une première qualification tout en occupant un emploi régulier, 18 **projets pilotes de conciliation travail-études** ont été mis en place, en mars 2004, dans 12 régions du Québec. Environ 289 jeunes participaient à ces projets. Le budget total était de 5 M$.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ

- Dans le cadre du **Fonds québécois d'initiatives sociales**, plusieurs initiatives des milieux défavorisés ont été soutenues. Une entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la ville de Montréal a permis de soutenir 185 projets dans 22 arrondissements. Le budget a été de 5 M$ en 2004-2005. Des projets pilotes ont été mis en œuvre dans la MRC de Témiscouata et la MRC de la Haute-Gaspésie. Ces deux projets ont bénéficié respectivement de 450 000 $ et de 487 300 $. De plus, 226 projets ont bénéficié d'un financement dans le cadre de la Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; le budget total de cette mesure a été de 4,9 M$ en 2004-2005.

ASSURER LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DE L'ACTION

- Afin de soutenir les ministères et les organismes dans l'**évaluation des impacts** directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles en situation de pauvreté, que peuvent avoir les propositions de nature législative ou réglementaire présentées par ceux-ci, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a préparé une méthodologie. Cette méthodologie vise à faciliter l'identification des projets et à outiller les ministères et les organismes dans la démarche d'évaluation.
- En mars 2005, les gouvernements du Québec et du Canada ont signé une entente permettant la mise en œuvre du **Régime québécois d'assurance parentale**. Ce programme, qui sera offert à partir de janvier 2006, rejoindra davantage de familles à faible revenu.
- Des discussions se poursuivent avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir les budgets permettant de mieux soutenir les efforts des personnes en chômage de longue durée afin qu'elles s'insèrent de manière durable en emploi.

- Un **Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion sociale** est en voie d'être implanté en 2005 au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de réaliser des études et des recherches en partenariat avec les réseaux québécois relatifs à cette problématique ainsi que l'Institut de la statistique du Québec et les principaux ministères concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2004-2005, des investissements majeurs ont été consentis afin de lutter contre les causes et les conséquences de la pauvreté. Les différentes interventions en matière de prévention de la pauvreté, d'amélioration de la situation financière, de réussite scolaire, d'accès à des logements abordables et d'insertion sociale et professionnelle continueront d'être offertes au cours de la deuxième année. L'année 2005-2006 permettra également de poursuivre les travaux nécessaires à la réalisation de certaines autres mesures du plan d'action.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **15**

1. BREF RAPPEL DU PLAN D'ACTION **17**

2. LE CONTEXTE **19**

3. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE **23**

3.1 Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté **23**

EMPLOI : UN PASSEPORT POUR L'AUTONOMIE 23

DES MESURES CONCRÈTES EN MATIÈRE D'AIDE FINANCIÈRE, DE LOGEMENT ET D'AIDE ALIMENTAIRE 27

3.2 Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes **32**

LA FAMILLE : AU CŒUR DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES 33

UN MEILLEUR SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTÉ 40

3.3 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société **44**

L'APPROCHE TERRITORIALE : RÉPONDRE AUX BESOINS DES MILIEUX 44

3.4 Assurer la constance et la cohérence de l'action **46**

4. PERSPECTIVES **49**

Des chantiers de travail bien engagés **49**

Des politiques gouvernementales majeures **53**

CONCLUSION **55**

INTRODUCTION

Au Québec, il existe un large consensus sur la nécessité de réduire la pauvreté. Les problèmes liés à la pauvreté sont bien documentés. Les personnes pauvres risquent davantage d'être atteintes de différents types de maladies, et ce, à un plus jeune âge, ou de mourir plus tôt. Le taux de décrochage scolaire est plus élevé chez les enfants issus de milieu défavorisé. Or, l'absence d'un diplôme secondaire constitue un obstacle à l'intégration sociale et professionnelle. Les personnes pauvres éprouvent également des difficultés à se loger convenablement à prix abordable. Le Québec s'est donc donné l'objectif de réduire la pauvreté afin que tous les citoyens puissent participer à la vie sociale et au progrès collectif.

En novembre 2000, à la suite de la présentation d'une pétition formulée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté[1], l'Assemblée nationale adoptait une résolution selon laquelle elle s'engageait à adopter une stratégie de lutte contre la pauvreté. En juin 2002, un énoncé de politique intitulé *La volonté d'agir, la force de réussir* a été rendu public. En décembre suivant, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité et avec une grande fierté la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté[2].

L'adoption de la Loi s'inscrit dans un mouvement international. En effet, lors du Conseil européen de Lisbonne, en 2000, les États membres de l'Union européenne ont fait de la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté un des éléments majeurs de la modernisation du modèle social européen. Tous les pays membres ont été invités à élaborer un plan d'action national contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces pays reconnaissaient alors que la modernisation de l'économie devait aller de pair avec les efforts visant à réduire la pauvreté et à lutter contre l'exclusion.

La démarche du Québec constituait ainsi une première nord-américaine. En adoptant une loi, le Québec inscrivait la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de manière formelle et durable dans le temps. Le gouvernement du Québec s'est alors fixé l'objectif de faire figurer le Québec, d'ici dix ans, parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

L'article 13 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale exigeait que le gouvernement adopte et rende public un plan d'action gouvernemental précisant les activités qu'il prévoit mettre en œuvre pour atteindre les objectifs poursuivis. En avril 2004, le gouvernement rendait public le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale*. Intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, le plan d'action comprend un ensemble de mesures qui sont prévues sur un horizon de cinq ans. L'article 21 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale précise également que le ministre doit présenter annuellement au gouvernement un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action gouvernemental.

1. Après l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'organisme a adopté le nom de Collectif pour un Québec sans pauvreté.
2. Article 1 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce rapport présente donc un premier bilan des mesures du plan d'action gouvernemental réalisées en 2004-2005. La première section rappelle d'abord sommairement les orientations du plan d'action. Puis, le contexte économique et social dans lequel se sont déployées les mesures est précisé. La section suivante présente les mesures mises en oeuvre au cours de cette première année. On pourra ainsi constater que le Québec est résolument orienté vers une diminution de la pauvreté et une amélioration de la situation des personnes à faible revenu. Enfin, la dernière section précise les perspectives pour l'année 2005-2006.

Il faut par ailleurs souligner que, outre ce bilan, plusieurs actions et projets sont réalisés par des intervenants de niveau local, régional et national qui oeuvrent depuis plusieurs années au mieux-être des personnes pauvres et qui concourent à l'atteinte des objectifs visés par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

1. BREF RAPPEL DU PLAN D'ACTION

La pauvreté est la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et sa participation à la société[3]. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion, c'est favoriser l'épanouissement de toutes les personnes et veiller au respect de la dignité humaine et des droits de chacun.

Le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* regroupe un ensemble de mesures qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le plan d'action repose sur une démarche gouvernementale et intersectorielle qui associe tous les acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le plan d'action est fondé sur deux principes :

- l'emploi est la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes aptes au travail;
- une protection accrue doit être accordée aux personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi.

La valorisation du travail, par la mise en place de mesures incitatives à l'emploi et d'aide aux travailleurs à faible revenu, constitue donc le principe fondamental du plan d'action. Cependant, il importe également de mieux répondre aux besoins des personnes qui peuvent difficilement espérer recouvrer leur autonomie financière par l'insertion en emploi.

Les mesures du plan d'action se déploient autour de quatre grandes orientations :

a) Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté

Des solutions sont offertes aux personnes qui travaillent mais ne réussissent pas à échapper à la pauvreté : une prime au travail a été mise en place et une hausse annuelle du salaire minimum est prévue. Diverses mesures visent à mieux soutenir les personnes sans emploi dans leur intégration au marché du travail. Une bonification du soutien financier de ces personnes est également prévue dans le cadre de la modernisation du régime de sécurité du revenu. Enfin, on vise à améliorer l'accès à un logement décent à coût abordable de même qu'à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif.

b) Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est d'abord s'attaquer à leurs causes et aux inégalités qui nuisent au développement du potentiel des personnes. La prévention a son point de départ dans la famille, puis à l'école et est intimement liée aux conditions qui favorisent la santé et le bien-être. Des interventions en petite enfance assurent une meilleure égalité des chances et aide à contrer la pauvreté intergénérationnelle. Le nouveau Soutien aux enfants améliore le revenu de la plupart des familles, plus particulièrement celui des familles à faible revenu. Différentes mesures visent également à favoriser la réussite scolaire des jeunes. Ceux qui éprouvent des difficultés dans leur transition vers l'âge adulte et l'emploi doivent compter sur une continuité d'aide et de service pour cheminer vers leur insertion socioprofessionnelle. Enfin, les jeunes adultes qui doivent recourir à l'aide de l'État pourront bénéficier d'une aide active adaptée à leurs besoins, offrant ainsi une solution de rechange à l'assistance-emploi.

3. Article 2 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

c) Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale interpelle le gouvernement mais aussi tous les groupes de la société, y compris les personnes en situation de pauvreté. Elle doit s'incarner concrètement partout au Québec, particulièrement dans les territoires où la pauvreté est davantage présente. Une approche territoriale intégrée favorisant le partenariat, la concertation, la mobilisation et l'engagement des acteurs régionaux pour faire reculer la pauvreté, sous le leadership des Conférences régionales des élus (CRE) et avec le concours des MRC et des villes, s'avère un enjeu important. Le gouvernement entend soutenir les milieux locaux, les villes et les régions qui auront convenu d'actions pour améliorer le sort des populations en situation de pauvreté. Les projets pilotes actuellement en place seront riches d'enseignement quant aux démarches à mettre en place.

d) Assurer la constance et la cohérence de l'action

Pour être efficaces, les actions visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être cohérentes les unes avec les autres de même qu'avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Elles doivent être soutenues dans le temps et reposer sur une forte synergie entre les partenaires. Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et concertée du plan d'action, un comité interministériel a été mis en place. Par ailleurs, des échanges ont débuté avec les nations autochtones afin d'adapter l'action à la réalité de ces nations et soutenir l'émergence de stratégies locales dans les villages et les réserves.

Rappelons que le gouvernement s'est engagé à investir 2,5 milliards de dollars au cours de cinq années dans le cadre de mesures permettant d'améliorer le revenu des personnes et des familles à faible revenu ainsi que des mesures privilégiant le logement social. À cette enveloppe, s'ajoutent les budgets additionnels consentis par les ministères partenaires pour la réalisation des mesures inscrites au présent plan d'action.

2. LE CONTEXTE

La première année du déploiement du plan d'action a été marquée par un contexte économique plutôt favorable. En effet, depuis deux ans, plus de 100 000 nouveaux emplois ont été créés au Québec. Avec plus de 60 % de la population active qui occupe un emploi, jamais le taux d'emploi n'a été si élevé dans l'histoire du Québec. De son côté, à 7,9 % en avril 2005, le taux de chômage est à son niveau le plus faible depuis décembre 2000. Il faut remonter à mars 1976 pour observer un taux de chômage plus faible. L'évolution du taux de chômage a été différente pour les hommes et les femmes au cours de la dernière année : il a diminué de 1,3 point, à 6,5 % chez les femmes et est demeuré inchangé, à 10,0 %, chez les hommes. Le taux de chômage varie aussi selon les régions. Il est sensiblement plus élevé dans les régions-ressources (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord) comparativement aux régions plus urbaines (Montréal, Estrie, Outaouais).

La croissance économique de la fin des années 1990 et du début des années 2000 a permis au Québec de combler une partie du retard historique par rapport à l'Ontario et à d'autres provinces ou États voisins. En ce qui concerne le taux d'emploi, l'écart entre le Québec et l'Ontario est passé de 5,4 points de pourcentage en 2000 à 3,5 points en avril 2005. En matière de taux de chômage, l'écart entre les deux provinces est passé de 2,7 points de pourcentage à 1,6 point au cours de la même période.

La croissance a aussi contribué à réduire le nombre de personnes prestataires de l'assistance-emploi, qui a diminué de 25 000 depuis deux ans. En février 2005, on comptait 348 503 ménages présents à l'assistance-emploi, pour un total de 389 920 adultes et de 127 990 enfants. Parmi ces 348 503 ménages, 219 125 (63 %) étaient aptes au travail. Néanmoins, le taux d'assistance-emploi, soit le rapport entre le nombre de prestataires de l'assistance-emploi et la population âgée de moins de 65 ans, demeure élevé. À 8,2 % en mars 2004, le Québec occupait le neuvième rang des provinces au Canada, avant Terre-Neuve et le Labrador.

En raison des perspectives de croissance économique favorable, on anticipe des besoins importants de main-d'œuvre au cours des prochaines années. Les perspectives établies par Emploi-Québec pour la période 2004-2008, font état d'une possibilité de 640 000 postes à pourvoir. La création d'emplois découlant de la croissance économique sera responsable de 40 % de la demande totale de main-d'œuvre, tandis que 60 % de cette demande proviendra du remplacement des personnes qui prendront leur retraite. Alors que l'immigration représente déjà 63 % de la croissance de la population active du Québec, on prévoit qu'elle représentera la totalité de cette croissance d'ici 10 ans[4]. Les actions posées en matière d'intégration en emploi et d'incitation au travail, notamment pour les personnes immigrantes, prennent donc ici toute leur importance.

Cependant, malgré une croissance économique favorable, certains groupes sociaux en tirent profit plus difficilement et sont plus touchés par la pauvreté. Par exemple, avec 76 %, les personnes seules représentent la grande majorité des ménages prestataires de l'assistance-emploi. Les familles monoparentales forment le deuxième groupe en importance avec 14,4 % des ménages prestataires. Ces deux mêmes groupes ont aussi une plus grande proportion de représentants parmi les ménages à faible revenu[5] : soit 29,9 % pour les familles monoparentales ayant une femme comme chef de famille et 21,8 % pour les personnes seules. Si les ménages à faible revenu sont présentés en fonction de l'âge, c'est le groupe des personnes ou des familles dont le soutien est âgé de moins de 25 ans

4. Des valeurs partagées, des intérêts communs, p. 1

5. Selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR) pour le Québec

qui compte davantage de représentants parmi les ménages à faible revenu, avec 24,7 %, alors que celui des personnes ou des familles dont le soutien est âgé de 65 ans ou plus en compte le moins, avec 6,1 %. Ainsi, il demeure important de cibler les actions en fonction des groupes plus touchés par la pauvreté ou plus à risque de le devenir. En ce sens, les mesures du plan d'action visant particulièrement la prévention chez les jeunes ou les familles tentent d'enrayer le phénomène de pauvreté chez ces groupes.

La croissance économique a également fait sentir ses effets en habitation. En effet, si dans les années 1990, il était facile pour les ménages de faire un choix parmi une offre importante de logements inoccupés, la situation a radicalement changé en 2000. On parle désormais de pénurie de logements locatifs dans les grands centres urbains et il est extrêmement difficile pour les ménages à faible revenu d'y trouver un logement adéquat et abordable.

De plus, encore trop de jeunes quittent le système éducatif sans une qualification pour le marché du travail. Près de 20 % des jeunes n'ont pas, à 20 ans, de diplôme du secondaire ou de formation professionnelle et ne fréquentent pas l'école. Tous doivent pouvoir obtenir un diplôme selon leurs capacités et leurs aspirations de sorte qu'ils puissent non seulement assurer leur avenir mais contribuer à la vie collective.

Par ailleurs, sur la scène gouvernementale, plusieurs stratégies ont pavé la voie à la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté. Ce premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est inscrit dans la volonté réaffirmée du gouvernement de revoir le rôle de l'État et de le rendre plus efficace. Des valeurs de bases sous tendent cette volonté : notamment la confiance dans la capacité des citoyens de se responsabiliser, l'engagement en faveur de la justice sociale et la conviction de la nécessité d'un développement économique et durable.

Ainsi, dans le document *Briller parmi les meilleurs* on peut lire « Collectivement, la société québécoise a des responsabilités envers chacun des citoyens qui la composent (...). Cette société solidaire doit porter une attention particulière au sort des démunis, qu'elle doit appuyer de la façon la plus appropriée. Plus globalement, une société solidaire est une société permettant le développement individuel et collectif, en assurant l'égalité des chances et le mieux être pour tous. »[6]

En janvier 2005, le gouvernement du Québec rendait publiques les orientations stratégiques du plan gouvernemental *L'emploi : passeport pour l'avenir* qui s'inscrivent en complémentarité avec le document *Briller parmi les meilleurs*. Les orientations du plan gouvernemental pour l'emploi portent sur l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre, l'augmentation du taux d'emploi de certains segments de la main-d'œuvre dont les prestataires de l'assistance-emploi et le développement économique et régional comme soutien au développement de l'emploi.

Il faut toutefois, souligner que le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* se déploie dans un contexte budgétaire préoccupant qui vient ralentir le rythme des actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bon nombre de sociétés vivent des pressions fiscales de plus en plus grandes, ce qui les amènent à questionner leur filet de sécurité sociale et économique. Au Québec, les problèmes du vieillissement et de la baisse de la population en âge de travailler viennent accroître cette pression.

Enfin, en avril 2005, le Directeur national de santé publique a présenté le premier rapport sur l'état de la population du Québec, intitulé *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Produire la santé*. Cette publication a pour but de suivre

6. *Briller parmi les meilleurs*, p. 9.

l'évolution de l'état de santé de la population. Ce rapport aborde les conditions socioéconomiques comme l'un des déterminants majeurs de la santé et du bien-être de la population; la réduction de la pauvreté figure parmi les actions majeures pouvant contribuer à améliorer la santé. On y mentionne que « Pour être efficace, la lutte à la pauvreté et aux inégalités doit se dérouler sur plusieurs fronts, en particulier ceux du revenu, de l'emploi et de la scolarité (...). Un tel projet social ne pourra que permettre aux individus, aux familles et aux communautés d'être en meilleure santé et de vivre mieux. La société ne pourra également qu'être plus solidaire et davantage productive »[7].

7. *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Produire la santé*, p. 10

3. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* vise à créer une synergie forte entre les partenaires concernés par la pauvreté et l'exclusion, afin d'innover, de décloisonner l'action institutionnelle et de faire évoluer les pratiques. Dès juin 2004, un comité interministériel a été mis en place sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les ministères et organismes suivants composent le comité : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère du Travail, Société d'habitation du Québec et Secrétariat à la Jeunesse. Le comité interministériel s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et concertée des différentes mesures du plan d'action. Le pilotage interministériel vise à assurer une réelle mobilisation des acteurs.

Au cours de la première année, plusieurs mesures du plan d'action ont été offertes; ces mesures sont présentées ci-après. On constate ainsi que des efforts ont été consentis dans le cadre de chacune des quatre grandes orientations du plan d'action et que nombre de personnes et de familles ont bénéficié de ces mesures.

3.1 Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté

L'emploi constitue sans contredit un levier majeur pour contrer la pauvreté. Des mesures ont été mises en place pour aider les personnes à intégrer le marché du travail ainsi que pour les encourager à s'y maintenir. Par ailleurs, les personnes qui sont sans ressources peuvent compter sur une aide financière et des mesures pour les aider à combler leurs besoins de base.

EMPLOI : UN PASSEPORT POUR L'AUTONOMIE

Pour certaines personnes le fruit du travail ne permet pas d'échapper à la pauvreté. Elles occupent des emplois précaires, offrant insuffisamment d'heures ou de semaines de travail. Leur salaire est insuffisant par rapport à leurs besoins et à ceux des leurs.

Une hausse du salaire minimum

Depuis le 1er mai 2004, le salaire minimum a été augmenté à deux reprises de 0,15 $ l'heure. Il est d'abord passé de 7,30 $ à 7,45 $ en mai 2004. Le taux horaire minimum applicable aux travailleurs à pourboire a augmenté du même montant passant de 6,55 $ à 6,70 $ l'heure. Une deuxième hausse a eu lieu le 1er mai 2005, ce qui a porté le taux général du salaire minimum à 7,60 $ l'heure. À compter de cette même date, le taux horaire minimum applicable aux travailleurs à pourboire a été majoré à 6,85 $. À l'automne 2005, un processus d'analyse sera amorcé afin d'évaluer la pertinence de modifier le salaire minimum en 2006.

En octobre 2004, le nombre de travailleurs qui occupent un emploi payé au salaire minimum était de 132 000 personnes. Ces personnes sont majoritairement des femmes (elles représentaient 62 % des effectifs) et des jeunes (55 % étaient âgés de 24 ans et moins).

Une aide accrue aux travailleurs à faible revenu

La Prime au travail est offerte depuis le 1er janvier 2005. La Prime au travail est un nouveau crédit d'impôt accessible aux ménages de travailleurs à faible et à moyen revenus, avec ou sans enfants. Elle vise à accroître leur intérêt à intégrer ou à réintégrer le marché du travail ou à y demeurer. Elle remplace le programme APPORT. Selon les prévisions du ministère des Finances, la Prime au travail permettra de rejoindre environ 536 000 ménages à faible et à moyen revenus, soit quelque 200 000 familles à faible et à moyen revenus avec enfants, ce qui représente près de neuf fois plus de familles que pour le programme APPORT et plus de 335 000 ménages sans enfants qui n'étaient pas admissibles au programme APPORT. C'est donc 500 000 ménages de plus qui bénéficieront de la Prime au travail.

Afin de permettre aux personnes d'avoir un aperçu du montant de la Prime au travail auquel elles peuvent avoir droit, un outil Web a été créé. Il s'agit de Calcul@ide qui est accessible par Internet http://www.calculaide.gouv.qc.ca/index.asp. Cet outil ne permet pas de déterminer le montant exact de la prime mais fournit aux personnes un montant leur permettant d'apprécier de façon générale les gains qu'elles pourraient réaliser.

En janvier 2005, 35 375 ménages ont reçu un versement anticipé pour la Prime au travail. Toutefois, la Prime au travail étant une mesure fiscale, ce n'est qu'après le traitement des déclarations de revenus de 2005, soit au printemps 2006, que nous connaîtrons le nombre précis de ménages qui en auront bénéficié et les montants qui leur auront été versés. Rappelons que pour cette mesure, une somme supplémentaire de 10 M$ a été injectée en 2004-2005.

Le montant de la Prime au travail varie selon le revenu et peut atteindre annuellement 511 $ dans le cas d'une personne seule, 784 $ dans le cas d'un couple, 2190 $ dans le cas d'une famille monoparentale et 2800 $ dans le cas d'un couple avec enfants.

Les travailleurs demandent la Prime au travail dans leur déclaration de revenus du Québec. Les travailleurs qui ont des enfants et qui estiment avoir droit à une prime annuelle de plus de 500 $ peuvent recevoir, sur demande, un versement trimestriel anticipé, soit en janvier, avril, juillet et octobre.

Un meilleur accompagnement des personnes sans emploi

Les personnes sans emploi risquent le découragement si leur situation de chômage se prolonge. Il faut investir dans une aide active qui les amène progressivement vers l'emploi. Il importe de favoriser l'accès à des mesures adaptées à leurs besoins et à l'accompagnement nécessaire pour qu'elles acquièrent des compétences et puissent réaliser leur potentiel.

Afin d'intervenir rapidement auprès des prestataires de l'assistance-emploi et ainsi favoriser leur insertion en emploi, Place à l'emploi a été mis en place en 2003. Cette stratégie vise principalement à intensifier l'action complémentaire de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec par la prise en charge rapide, l'accompagnement et le suivi des démarches d'emploi des personnes aptes au travail qui déposent une demande de prestations d'assistance-emploi ou qui sont déjà présents à l'aide. L'Agence de la Sécurité du revenu concentre son action sur l'aide à la personne prestataire en réalisant l'évaluation sommaire des capacités de la personne à entreprendre les démarches vers l'emploi et en l'incitant à utiliser les services d'Emploi-Québec. La prise en charge s'améliore progressivement. Les données de février 2005 révèlent que le délai est en moyenne de 1,5 jour alors qu'il était de 1,7 jour en mars 2004.

L'offre de service d'Emploi-Québec est modulée en fonction des caractéristiques de la personne et peut consister à :

- évaluer l'employabilité de la personne;
- identifier une ou des professions pouvant être exercées par la personne;
- réaliser des activités d'appariement et d'aide au placement en libre-service et en service assisté telles que :
  - l'inscription au « Placement en ligne »;
  - la recherche des offres d'emploi disponibles dans « Placement en ligne » qui correspondent au profil de la personne et remise des coordonnées de l'emploi vacant;
  - l'aide-conseil en recherche d'emploi (aide à la rédaction de curriculum vitæ, information sur les techniques d'entrevue, etc.);
- élaborer un plan d'intervention en recherche d'emploi ou en amélioration de l'employabilité incluant l'utilisation des mesures actives d'Emploi-Québec;
- accompagner et effectuer le suivi des personnes dans leur démarche d'emploi.

En 2004-2005[8], Emploi-Québec est intervenu auprès de 259 215 personnes qui ont initié, au cours de l'année, 421 150 nouvelles participations (en incluant les évaluations d'employabilité). Les prestataires de l'assistance-emploi ont débuté 154 043 nouvelles participations, les participants de l'assurance-emploi ont, quant à eux, initié 259 972 nouvelles participations.

Par ailleurs, une évaluation de l'efficacité des mesures d'emploi offertes aux individus, produite en 2004, a permis de conclure que la participation a des effets nets (directement attribuables à la participation) élevés, notamment pour les prestataires de l'assistance-emploi. On note dans les 18 mois qui ont suivi leur participation, une forte présence sur le marché du travail, une augmentation de leurs revenus d'emploi et une baisse très forte du temps passé à l'assistance-emploi. Les mesures actives d'emploi qui ont été étudiées sont la mesure de formation de la main-d'œuvre, les subventions salariales, les projets de préparation à l'emploi, les services d'aide à l'emploi et la mesure de soutien au travail autonome.

Des efforts pour accroître l'intégration au marché du travail des immigrants et des membres des minorités visibles

Les personnes immigrantes et celles appartenant aux minorités visibles font parfois face à des difficultés qui entravent leur insertion en emploi. Afin de favoriser leur intégration au marché du travail, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) ont signé, en mai 2004, une entente interministérielle d'une durée de trois ans. Cette entente vise à accentuer la collaboration interministérielle. Elle compte neuf mesures qui ont notamment pour objet de favoriser l'insertion en emploi et l'intégration socioéconomique des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles. Neuf comités techniques ont été formés pour mettre en œuvre les mesures prévues à cette entente.

8. Il s'agit des données annuelles préliminaires. Les données officielles pour 2004-2005 seront établies à partir de la mise à jour de juin pour tenir compte des délais de rétroaction et d'inscription des nouvelles participations dans les fichiers ministériels.

Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) a été rendu public en mai 2005. Ce programme permettra à des nouveaux arrivants ou à des membres de minorités visibles d'entreprendre une première expérience de travail québécoise dans leur domaine de compétence. L'employeur sera ainsi compensé pour une partie du salaire du participant et de celui de l'accompagnateur que l'entreprise affectera pour faciliter l'adaptation en emploi du nouvel employé, pour une partie des coûts liés à l'intégration du nouvel employé (formation du personnel d'encadrement, sensibilisation du personnel à la diversité, adaptation du matériel d'accueil, etc.), ainsi que pour une partie des coûts de formation de mise à niveau des compétences de l'employé et, le cas échéant, de francisation. Cette mesure vise à inciter les employeurs à embaucher ces personnes et à créer dans l'entreprise des conditions qui favoriseront leur maintien en emploi une fois que la période subventionnée sera terminée. Au cours de la prochaine année, on prévoit qu'entre 325 et 675 personnes se seront prévalues de PRIIME. On évalue à 5,3 M$ l'investissement annuel de ce programme.

Les travaux des comités techniques se poursuivent afin de réaliser les autres mesures prévues à l'entente interministérielle. Ainsi, un guide destiné à faciliter les premières étapes d'intégration des nouveaux arrivants devrait être disponible en juin 2005. Une nouvelle grille de sélection qui tiendra davantage compte des besoins du marché du travail est également en préparation. Par ailleurs, les directions régionales du MICC et celles d'Emploi-Québec devraient conclure des protocoles d'entente portant principalement sur les mécanismes de référence de personnes immigrantes récemment arrivées dans la région, afin que ceux-ci reçoivent dans les plus brefs délais les services publics appropriés.

Un soutien au démarrage de micro-entreprise

Un soutien financier a été accordé au Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). Le crédit communautaire est un outil de développement social et économique. Le RQCC a su développer des approches et des pratiques particulières en termes de création et de survie de micro-entreprises dont des prêts et garanties de prêt ainsi que de l'accompagnement. Les clientèles plus particulièrement visées par le crédit communautaire sont les suivantes : des personnes à l'assistance-emploi, des chômeurs, des travailleurs à statut précaire et des personnes qui ont déjà une entreprise. L'aide allouée en 2004-2005 a permis notamment de soutenir 9 fonds communautaires et 10 cercles d'emprunt oeuvrant dans 10 régions du Québec. Près de 70 % des clients des fonds et des cercles d'emprunt sont des femmes.

Le Réseau québécois du crédit communautaire regroupe 20 organismes, soit 9 fonds communautaires d'emprunt et 11 cercles d'emprunt, implantés dans 11 régions administratives du Québec. Ces organismes accordent un crédit aux personnes à faible revenu qui désirent démarrer une entreprise. Plus précisément, ils gèrent des expériences de « micro-crédit » qui visent à favoriser l'autonomie financière d'une clientèle à risque, qui a souvent peu accès aux réseaux traditionnels de financement.

En 2003-2004, le MESS a dégagé 1,18 M$ qu'il a versé au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome pour soutenir le Réseau québécois du crédit communautaire et ses membres. Au 1er avril 2004, tel qu'annoncé dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le soutien aux organismes de crédit communautaire a été transféré au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Des crédits de transferts de 1,18M$ en provenance du MESS accompagnent cette nouvelle responsabilité en 2004-2005. Une aide financière spéciale non récurrente de 345 000 $ a également été allouée, au cours de cette même année, dans le cadre du programme d'aide aux organismes oeuvrant au développement économique du Québec.

Parmi les entreprises démarrées, on retrouve : horticulture, forges, studio de photo, atelier de couture, production d'objets de décoration, élevage de lamas et filage, service de garde en milieu familial, boulangerie-chocolaterie, etc.

DES MESURES CONCRÈTES EN MATIÈRE D'AIDE FINANCIÈRE, DE LOGEMENT ET D'AIDE ALIMENTAIRE

Des efforts ont été consentis pour moderniser le régime de sécurité du revenu, améliorer l'aide financière accordée aux personnes à la sécurité du revenu ainsi que l'accès à un logement décent à coût abordable de même qu'à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif.

Une modernisation du régime de sécurité du revenu

Un projet de loi portant sur une réforme de la sécurité du revenu a été débattu en commission parlementaire à l'automne 2004. Le projet de Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (projet de loi n° 57) s'inscrit dans le prolongement du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et permet la mise en œuvre de plusieurs mesures qui y sont prévues. Il privilégie une approche incitative plutôt que coercitive en mettant davantage l'accent sur la valorisation du travail et les efforts d'insertion des personnes.

Dans le cadre de consultations publiques, la Commission des affaires sociales a reçu 76 mémoires et rencontré un peu plus de 60 groupes. À la suite de cette consultation, des amendements ont été annoncés notamment sur le non-paiement des loyers, les droits de recours et le Bureau de renseignements et plaintes du MESS. L'analyse du projet de loi s'est poursuivie en commission parlementaire en vue d'une adoption en 2005. Le report de l'adoption du projet de loi a retardé l'implantation de certaines mesures, dont la prestation plancher et l'extension de l'exemption de revenu de 100 $ par mois applicable aux pensions alimentaires destinées aux enfants de moins de cinq ans à toutes les familles prestataires du Programme d'assistance-emploi sans égard à l'âge des enfants.

Une mesure souple et adaptée aux réalités des régions ressources

Le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources a pour objet d'accorder, de façon temporaire, une aide financière mensuelle aux travailleurs licenciés collectivement. Ce programme a été mis en place dans les régions ressources afin d'éviter que les travailleurs visés aient à quitter ces régions ou à puiser dans leurs épargnes et à liquider une partie de leurs biens. Il permet également d'éviter l'exode de travailleurs qualifiés qui se retrouvent sans emploi à la suite de la réduction ou de la cessation d'activités d'une entreprise et de prévenir l'entrée à l'assistance-emploi de ces travailleurs.

Pour l'année financière 2004-2005, les dépenses afférentes au programme ont été de 2,6 M$; 4 687 travailleurs y ont été admissibles au cours de la période. La prestation mensuelle moyenne s'est établie à 729,68 $ en mars 2005.

Une indexation des prestations d'assistance-emploi

Le 1er janvier 2005, les prestations des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ont été indexées selon le taux utilisé pour l'indexation du régime des particuliers, soit à un taux de 1,43 % alors que celles accordées aux personnes aptes au travail ont été indexées à la moitié de ce taux, soit à 0,72 %. Quelque 350 000 ménages recevaient alors des prestations d'assistance-emploi, dont environ 120 000 ménages comptant au moins un adulte présentant des contraintes sévères à l'emploi. L'indexation de janvier 2005 représente des coûts de l'ordre de 7,2 M$ pour l'année 2004-2005 et de 29 M$ pour 2005-2006. Par ailleurs, tel qu'annoncé dans le plan d'action, le MESS entend indexer les prestations d'assistance-emploi à chaque année.

Une hausse du nombre de logements abordables

Les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec ont été bonifiés afin de permettre de traiter un plus grand nombre de dossiers et de réaliser un plus grand nombre de logements sociaux et abordables. Les budgets totaux ainsi dégagés devaient permettre de réaliser 16 000 logements sociaux ou abordables.

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. L'objectif de cette mesure est de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste, ou encore, pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Le programme Logement abordable Québec vise à favoriser la réalisation de logements abordables destinés aux ménages ayant un revenu modeste.

Au 31 mars 2005, 3 196 logements étaient réalisés alors que 7 167 étaient en voie de réalisation. Les logements dont le projet est en analyse étaient au nombre de 1 162. Le nombre total de logements étaient ainsi de 11 525.

Les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec se poursuivent jusqu'en 2007. Par ailleurs, lors du Discours sur le budget 2005-2006, le gouvernement a annoncé que 145 M$ seront investis dans la construction de 2 600 nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ces nouveaux engagements porteront donc à 18 600 le nombre de logements à loyer modique ou abordable qui seront mis à la disposition des ménages à faible revenu. De plus, on a également annoncé que 15 M$ seront attribués à la rénovation de logements sociaux publics existants.

Une aide pour atténuer les pénuries de logement

Des suppléments au loyer ont été accordés à des ménages qui, autrement, auraient vu leur subvention prendre fin ou qui étaient incapables de se loger sur le marché locatif privé à cause de la pénurie de logements.

Ainsi, 3 700 suppléments au loyer d'urgence d'une durée d'un an (dont environ 2 500 étaient réservés aux bénéficiaires d'un supplément au loyer d'urgence accordé en 2001, 2002 ou 2003 et étaient toujours actifs en 2004) ont été accordés pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Leur prolongation (3 500 après ajustements) a été autorisée pour une année additionnelle et 800 autres ont été récemment annoncés pour un total de 4 300 suppléments au loyer d'urgence en 2005-2006. De plus, 1 576 subventions de supplément au loyer octroyées en vertu des programmes de logement communautaire ont été reconduites jusqu'en 2008.

Les municipalités touchées par la pénurie de logements bénéficient également de mesures d'aide pour l'hébergement temporaire, le transport et l'entreposage de meubles des ménages sans-abri. Les municipalités peuvent adopter par règlement un programme complémentaire pour offrir des services d'aide d'urgence jusqu'au 31 décembre 2006. Le budget total consenti en 2004-2005 a été de 16,8 M$.

Des logements adaptés aux besoins des personnes handicapées

Les coûts des travaux nécessaires pour adapter le logement aux besoins des personnes handicapées peuvent être assez élevés. Dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile, une enveloppe budgétaire de 38,8 M$ répartis sur trois ans sera accordée afin de réaliser 2 550 adaptations de domicile supplémentaires et de 10 M$ sur trois ans pour procéder, à titre préventif, à la vérification et à la mise aux normes de plateformes

Le Programme d'adaptation de domicile offre une aide financière aux personnes handicapées pour les aider à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur logement et l'adapter à leurs besoins.

élévatrices dans des logements habités par des personnes handicapées. Cette somme s'ajoute au budget annuel récurrent du Programme d'adaptation de domicile de 4,2 M$.

En 2004-2005, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a engagé une somme de 5 230 397 $ pour l'adaptation de 429 logements habités par des personnes handicapées. Durant la même période une somme de 476 990 $ a été engagée pour le remplacement de 33 plateformes élévatrices. Outre le remplacement de plateformes élévatrices, la SHQ engage des sommes pour la réparation d'équipements destinés à des personnes handicapées. En 2004-2005, les engagements pour ces activités ont totalisé 706 513 $. Un budget total de 6,4 M$ a donc été investi en 2004-2005. Par ailleurs, au 31 mars 2005, 2 318 demandes d'adaptation étaient en traitement. Ces dossiers seront finalisés durant le présent exercice financier (2005-2006) ou ultérieurement. Ils représentent des engagements estimés à 30,6 M$ qui se poursuivront jusqu'en 2007.

Le développement d'initiatives communautaires en matière d'habitation

L'action communautaire en matière d'habitation peut permettre aux citoyens de se prendre en charge ainsi que de briser l'isolement. En 2004-2005, le Programme d'aide aux organismes communautaires a procuré une aide financière à 47 organismes communautaires qui œuvrent en habitation. L'enveloppe budgétaire de ce programme a alors été de 1 440 398 $.

Le Programme d'aide aux organismes communautaires vise à stimuler le développement et la concertation des initiatives communautaires en habitation. Il offre une aide financière aux organismes qui réalisent des projets notamment pour améliorer les conditions d'habitation des personnes et favoriser la prise en charge des conditions d'habitation par les citoyens.

Le Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM soutient financièrement la réalisation de projets ponctuels d'actions communautaires visant à favoriser la prise en charge de leur milieu par les résidents et résidentes de HLM.

De 1998 à 2004, dans le cadre du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale, 86 projets à l'intention des familles en HLM ont été réalisés. Un nombre de 67 projets ont également été mis en œuvre pour les personnes âgées, 74 projets mixtes (familles et personnes âgées) et 2 projets pour des personnes seules. Le budget de ce programme en 2004-2005 a été de 400 000 $, la Société d'habitation du Québec et le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ayant investis chacun un montant de 200 000 $.

Exemples de projets dans le cadre du Programme d'aide aux organismes communautaires

- Activités de sensibilisation et de représentation sur les problématiques liées au logement.
- Information et formation des membres ou de la population desservie.

Exemples de projets dans le cadre du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale

- Projets de jardins communautaires pour briser l'isolement des personnes âgées.
- Aide aux devoirs et projets visant la réussite scolaire des jeunes vivant en HLM.

Une offre de service accrue pour les personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir

Le phénomène de l'itinérance au Québec est bien réel. Au fil des années, des mesures ont été mises en place afin de contrer l'itinérance, d'atténuer ses conséquences et de réduire le nombre de personnes aux prises avec ce problème. Dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), des plans communautaires ont été adoptés dans 12 régions. La mise en œuvre des plans communautaires 2003-2006 s'est poursuivie.

L'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) est un volet clé de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) du gouvernement du Canada. Elle vise à atténuer les causes profondes de l'itinérance et à la prévenir, au moyen de soins immédiats et de solutions à long terme. On souhaite ainsi soutenir les efforts déployés par les collectivités locales pour définir des priorités, établir des plans communautaires (définis pour orienter leur travail de réduction et de prévention de l'itinérance) et élaborer les solutions appropriées.

La sélection des projets financés en vertu de l'IPAC est effectuée par la SHQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La réalisation de logements sociaux destinés à des personnes à risque de devenir sans abri est également soutenue.

En 2004-2005, environ 230 projets ont été approuvés. De l'avis des intervenants, l'IPAC a permis de mieux outiller les organismes en itinérance, de réduire la pression sur les refuges et d'augmenter l'offre de logements (logements avec soutien). Le programme a permis une concertation nouvelle et une sensibilisation du réseau de la santé aux diverses facettes de l'itinérance.

Le financement de cette mesure provient en totalité du gouvernement fédéral dans le cadre de l'IPAC, soit environ 50 M$ en 2004-2005, et du budget régulier d'AccèsLogis Québec pour les immobilisations liées à certains projets.

Exemples de projets :

- Projets d'intervention directe auprès de la clientèle (ressources humaines, travailleurs de rue).
- Projets d'immobilisation visant la rénovation, l'achat-rénovation, ou des dépenses d'équipement (40 % à 50 % des sommes).
- Projets de recherche-action soutenant des plans communautaires.

Des projets pilotes en consultation budgétaire

La SHQ a lancé un appel de propositions qui devaient viser notamment à développer l'action des organismes de consultation budgétaire auprès des ménages locataires incapables de payer leur loyer à cause d'un événement imprévu tel que la maladie, un accident ou la perte temporaire d'un emploi.

Des subventions ont été accordées à sept projets dont deux à des organismes de consultation budgétaire. Les budgets investis en 2003-2004 ont été de 80 000 $. Les rapports finaux des sept projets doivent être déposés en septembre 2005.

Exemple de projets :

Des contacts ont été établis auprès d'organismes et intervenants pour mettre sur pied à l'intention, notamment, des intervenants communautaires et des consommateurs des sessions d'information sur le budget, le crédit et l'endettement. Le but visé est de prévenir les situations d'urgence, atténuer les problèmes sociaux, rendre accessible un micro-crédit abordable à des personnes à faible revenu pour éviter l'éviction de leur logement. Les interventions sont axées sur la sensibilisation des consommateurs aux problèmes associés au crédit parallèle et sur les outils pour mieux gérer le budget. Des activités de consultation budgétaire sont également disponibles.

Une amélioration de l'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif

Au-delà de l'approvisionnement, des mesures de soutien au développement de la sécurité alimentaire, géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale, en favorisant surtout l'autonomie des milieux et le développement de capacités à solutionner des problèmes collectifs. Le soutien à ces actions concertées améliore la santé et le bien-être par l'alimentation mais aussi par l'apprentissage de la gestion collective de ressources communes ainsi que par une multitude d'effets positifs dans les communautés vulnérables.

Les investissements en sécurité alimentaire constituent une contribution à la lutte contre la pauvreté. Le soutien à l'action concertée en sécurité alimentaire contribue à améliorer l'accès à une alimentation saine pour tous ainsi que les conditions de vie au niveau individuel et collectif.

Des projets ont été mis en œuvre dans toutes les régions du Québec. Ces projets permettent non seulement à des individus démunis d'avoir accès à des aliments sains, mais aussi d'améliorer leurs habiletés de préparation des aliments, de budgétisation. Il s'agit de projets qui soutiennent l'intégration sociale des individus démunis.

Exemple de projets :

Les projets visant les individus et les communautés qui ont été déployés incluent notamment la consolidation ou la mise sur pied de cuisines collectives, de jardins communautaires, d'épiceries communautaires, de magasins partagés, d'ateliers de cuisine en milieu scolaire, de groupes d'achats, d'ateliers de cuisines économiques, d'ateliers de budgétisation, de publications d'un bottin des ressources alimentaires.

Les concertations locales et régionales en place permettent à tous les acteurs concernés par la sécurité alimentaire au sein de leur communauté d'identifier des solutions durables ensemble. Depuis 2002-2003, près de 250 projets ont été réalisés sur l'ensemble du territoire québécois. Il faut noter la mobilisation et la sensibilisation des communautés qui s'est également effectuée. Les projets subventionnés ne visaient pas à développer des services pour les personnes à faible revenu, mais bien à identifier des solutions durables de développement de la sécurité alimentaire dans les différents milieux de vie. Pour ce faire, certaines communautés ont effectué des études de besoins de la situation alimentaire en lien avec la pauvreté sur leur territoire. D'autres ont choisi de consolider des actions déjà en place qui répondaient à un besoin identifié par la communauté. Plusieurs partenaires se sont réunis pour identifier des solutions durables. Il peut s'agir d'organismes communautaires, de citoyens, de centres de santé et de services sociaux (CSSS), de municipalités, d'écoles, de centres de femmes, de centres d'action bénévole et d' épiceries,

etc. Dans l'ensemble, les projets semblent avoir touché davantage les femmes et les jeunes familles.

En 2004-2005, un budget de 3,3 M $ a été consenti. Ce montant s'est ajouté aux sommes investies en 2002-2003, soit 3,4 M$, et en 2003-2004, soit 3,3 M$, pour un total de 10 M$. Un bilan des activités réalisées devrait être préparé à l'automne 2005.

Une aide alimentaire en faveur des enfants

Le soutien à la réalisation de mesures d'aide alimentaire ponctuelles vise à soulager la faim de façon immédiate. En 2004, le gouvernement a renouvelé une entente financière avec le Club des petits déjeuners afin de lui octroyer un financement pour une période de deux ans (subvention totale de 4 M$). Le Club des petits déjeuners a pour mission d'assurer que les enfants de niveau primaire fréquentant une école d'un milieu dont l'indice de défavorisation est considéré élevé aient une chance égale de réussite personnelle.

Le Club des petits déjeuners est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat d'amasser des fonds afin de servir des déjeuners dans les écoles en milieu défavorisé. La principale activité est de servir des petits déjeuners nutritifs directement dans les écoles en milieu défavorisé, et ce, pendant toute l'année scolaire. Tous les enfants d'une école ciblée sont invités à venir déjeuner afin qu'aucun ghetto ne se forme mais qu'il y ait plutôt place à la socialisation.

Un service quotidien de petits déjeuners est servi dans plus de 165 écoles primaires de quartiers défavorisés du Québec. Ainsi, plus de 10 000 jeunes écoliers bénéficient de ce service.

La subvention de 4 M$ est répartie entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2,7 M$), le ministère de la Santé et des Services sociaux (1,0 M$) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (0,3 M$). En 2004-2005, la contribution du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été 1,6 M$, celle du ministère de la Santé et des Services sociaux de 300 000 $ et celle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de 100 000 $. Cette entente, qui devrait se terminer le 30 juin 2006, fait l'objet de discussion en vue d'un renouvellement.

3.2 Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale reconnaît que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs. Il importe de travailler avec elles pour les aider à développer leur potentiel. Les interventions doivent débuter dès la grossesse et favoriser et soutenir les apprentissages des enfants de famille de milieu défavorisé. Un meilleur soutien et un accompagnement accru sont également offerts aux jeunes afin de favoriser leur réussite scolaire et leur faciliter l'obtention d'une qualification professionnelle.

LA FAMILLE : AU CŒUR DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Annuellement, le Soutien aux enfants atteint un maximum de 2000 $ pour un premier enfant, de 1000 $ pour un deuxième ou un troisième enfant et de 1500 $ pour chaque enfant suivant. Le montant minimal annuel est de 561 $ pour un premier enfant et de 517 $ pour chaque enfant suivant. Les familles monoparentales ont droit à un supplément pouvant atteindre 700 $ par an, le supplément minimal se situant à 280 $. Un supplément universel de 121 $ par mois est versé pour un enfant handicapé.

La famille représente une des grandes priorités du gouvernement. L'aide financière versée aux familles québécoises est la plus importante qu'elles aient reçue. Les enfants en situation de pauvreté peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre de leurs différents milieux de vie, soit la famille, la garderie et l'école.

Une aide financière plus généreuse pour les familles

Le 1er janvier 2005, est entré en vigueur le nouveau Soutien aux enfants qui couvre les besoins essentiels des enfants à charge de moins de 18 ans. Le Soutien aux enfants remplace et bonifie trois mesures, soit l'allocation familiale aux familles, la réduction d'impôt à l'égard des familles et le crédit d'impôt pour enfants à charge. Il prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé trimestriellement à la mère; les familles qui le souhaitent peuvent profiter de versements mensuels. Le montant du crédit dépend du revenu familial net de l'année antérieure.

Le nouveau Soutien aux enfants apporte ainsi une aide plus généreuse particulièrement aux familles à faible revenu, tel qu'illustré par l'exemple suivant.

FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 1 ENFANT

Revenu familial net	Régime 2004	Nouveau régime Soutien aux enfants	Gains
0 $	1 925 $	2 700 $	775 $
5 000 $	1 925 $	2 700 $	775 $
10 000 $	1 925 $	2 700 $	775 $
15 000 $	2 262 $	2 700 $	438 $
20 000 $	1 428 $	2 700 $	1 272 $
25 000 $	2 017 $	2 700 $	683 $
30 000 $	2 033 $	2 700 $	667 $

En effet, depuis janvier 2005, on observe une remontée du Québec dans le classement provincial pour ce qui est de l'aide financière versée aux familles prestataires de l'assistance-emploi. Le Québec se situe désormais au 1er rang pour ce qui est de l'aide financière versée aux familles monoparentales ayant un enfant âgé de moins de cinq ans. Dans le cas des familles biparentales ayant deux enfants de 10 et 13 ans, le Québec est passé du 6e rang au 2e rang, alors que dans le cas des familles monoparentales avec deux enfants de 10 et 13 ans, il est passé du 9e rang au 4e rang.

En 2004-2005, le Soutien aux enfants constitue un investissement supplémentaire de 112 M$ pour les familles à faible revenu[10].

Un soutien des familles de milieu défavorisé dès la grossesse

La pauvreté ainsi que le jeune âge des parents sont parmi les déterminants majeurs du développement et de l'adaptation sociale des enfants. Les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), soutiennent les familles vivant en contexte de vulnérabilité dont les enfants sont âgés de 0 à 5 ans.

9. Allocation familiale, crédits d'impôt pour enfants à charge et pour famille monoparentale, et réduction d'impôt à l'égard des familles.

10. Selon la mesure de faible revenu (avant impôt).

Ces services comportent deux volets :

- le soutien aux jeunes parents (jeunes femmes enceintes et mères âgées de moins de 20 ans ainsi que les pères et leurs enfants de 0 à 5 ans);
- le soutien aux familles vivant dans l'extrême pauvreté (femmes enceintes ou mères âgées de 20 ans ou plus, les pères et leurs enfants de 0 à 5 ans qui vivent dans l'extrême pauvreté).

Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance visent à diminuer la mortalité et la morbidité chez les bébés à naître, les enfants, les femmes enceintes, les mères et les pères, à favoriser le développement optimal des enfants ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Ils visent également à diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes de santé et des problèmes sociaux dont l'abus, la négligence et la violence envers les enfants.

Ces services comprennent deux composantes : l'accompagnement des familles qui se concrétise principalement par des visites à domicile réalisées par une intervenante privilégiée (infirmière, intervenante sociale ou autre selon les besoins de la famille) ainsi que le soutien à la création d'environnements favorables à la santé et au bien-être de ces familles. Le personnel offrant ces services a bénéficié, au cours de l'année 2004, de sessions de formation.

En période prénatale :

- Les visites à domicile, d'une durée de 60 à 90 minutes chacune, ont lieu toutes les deux semaines à partir de la 12e semaine de la grossesse.

En période postnatale :

- De 0 à 6 semaines : visite toutes les semaines.
- De 7 semaines à 12 mois : visite toutes les 2 semaines.
- De 13 mois à 60 mois: visite mensuelle, à laquelle s'ajoutent des activités de groupe pour les enfants, pour les parents ou pour les familles.

Pendant ces rencontres, l'intervenante s'attarde à plusieurs éléments relatifs au développement de l'enfant, aux habiletés parentales et aux conditions de vie de la famille, par l'intermédiaire du suivi de santé, du suivi nutritionnel, du suivi psychosocial, du soutien au développement de l'enfant ou du soutien d'ordre économique et matériel.

Par ailleurs, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec ont uni leurs efforts afin d'offrir une aide financière aux adolescentes enceintes en situation de dénuement qui bénéficient des Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance.

Depuis septembre 2002, plus de 4 000 jeunes mères reçoivent des services dans le cadre du Volet soutien aux jeunes parents. Des données concernant le Volet soutien aux familles qui vivent dans l'extrême pauvreté seront disponibles à l'automne 2005.

En 2004-2005, le budget consenti par le MSSS au Volet soutien aux jeunes parents a été de 23,1 M$. Le Volet familles vivant dans l'extrême pauvreté a bénéficié, pour sa part, d'une somme de l'ordre de 22 M$ en 2004-2005 (crédits alloués par les Agences de santé et de services sociaux et le MSSS).

Une évaluation de l'implantation et des effets à court, moyen et long terme du Volet soutien aux jeunes parents débutera à l'automne 2005.

Un partenariat axé sur la prévention

En complémentarité avec les interventions préventives des réseaux institutionnels, un nouveau partenariat a été mis en place afin d'encourager les initiatives provenant des communautés qui ont pour but d'intervenir de façon précoce auprès de jeunes enfants de familles défavorisées.

La Fondation Lucie et André Chagnon a été créée en 2000. Elle s'est donnée pour mission de contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie en agissant principalement auprès des enfants et de leurs parents.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) s'est associé à la Fondation Lucie et André Chagnon afin de soutenir des actions de prévention de la pauvreté auprès des enfants et de leur famille. À cette fin, une entente de partenariat d'une durée de cinq ans a été signée par les parties en décembre 2004. Cette entente vise à enrayer de façon préventive la pauvreté des enfants par une approche globale auprès des parents et des enfants, et ce, à un stade précoce (de la conception à 6 ans). Le principal objectif est que le développement de ces enfants soit au même niveau que la moyenne québécoise au moment d'entreprendre leur parcours scolaire.

La signature de l'entente de partenariat s'est concrétisée par le soutien d'un premier projet appelé Autonomie Jeunes Familles (AJF). Ce projet a comme principal objectif d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes et des familles en attente de leur premier enfant provenant de milieu défavorisé, principalement dans l'est de Montréal. Ce projet est géré par une corporation sans but lucratif, laquelle est dirigée par un conseil d'administration formé de représentants du gouvernement et de représentants de la Fondation Lucie et André Chagnon. Cette corporation vise à soutenir la démonstration et le transfert de pratiques préventives selon un modèle novateur d'intégration des différentes interventions entourant le jeune parent. Les programmes et interventions sont offerts à la clientèle depuis juin 2005.

Le projet fera l'objet d'une évaluation des processus ainsi que d'une évaluation des effets des interventions sur les parents et les enfants. Pour la durée de l'entente, le MESS et la Fondation Lucie et André Chagnon ont convenu d'une contribution de 5 M$ chacun. Pour l'année 2004-2005, les deux parties ont versé chacune un montant de 250 000 $, les sommes non utilisées pour cette année ont été reportées à l'année financière 2005-2006.

Deux nouveaux projets seront en phase de développement au cours de l'année 2005-2006 :

- Jeunes parents autochtones : s'adressera aux jeunes parents dont le développement socioaffectif a été marqué par un vécu de carences et/ou de traumatismes.
- Jeunes parents immigrants : s'adressera aux jeunes parents (région de Montréal) vivant des difficultés reliées à leur situation d'immigration récente.

Un milieu stimulant pour les tout-petits de milieu défavorisé

Il importe que les enfants aient accès à un milieu stimulant où ils peuvent acquérir des habiletés qui les prédisposeront à la réussite scolaire. En 2002, une entente-cadre a été conclue entre le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des représentants nationaux des centres de la petite enfance. Cette entente-cadre vise à faciliter l'accès à un centre de la petite enfance (CPE) aux enfants dont la famille est suivie en CLSC afin de leur assurer une stimulation précoce, nécessaire à leur développement.

Les ententes CLSC-CPE permettent de réserver des places en CPE pour ces enfants. Au 18 avril 2005, 295 ententes CLSC-CPE étaient en cours impliquant 84 CLSC et 295 CPE, un CLSC pouvant conclure une entente avec plus d'un CPE sur son territoire. En vertu de l'entente, le MFACF assure le financement des places réservées lorsqu'elles sont temporairement inoccupées.

Une évaluation des ententes a débuté en avril 2005. L'évaluation portera sur le processus des ententes (évaluation d'implantation) de même que sur les résultats en matière de services offerts par les deux réseaux. L'évaluation permettra également de mieux connaître la clientèle qui bénéficie de ces services. Le rapport d'évaluation devrait être déposé au cours de l'été 2006.

Une meilleure préparation des enfants à l'école

Tous les enfants n'ont pas les mêmes occasions d'observer des lectrices ou des lecteurs dans leur milieu immédiat, d'interagir avec les adultes par la langue écrite, de s'amuser avec du matériel écrit ou encore de participer à des activités qui y sont liées. Or, les jeunes ayant participé à des activités touchant la lecture ou l'écriture, que ce soit à la maison ou à la garderie, apprennent plus facilement à lire, sont de meilleurs lectrices et lecteurs et obtiennent de meilleurs résultats en mathématiques. Il apparaît donc important de susciter, dès la petite enfance, le goût de lire et de mettre sur pied diverses activités qui favoriseront l'éveil à la lecture et à l'écriture des enfants des milieux défavorisés.

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés est issu du plan d'action de la *Politique d'éducation des adultes et de formation continue*. Ce programme est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et est mis en œuvre avec la collaboration du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les actions d'éveil à la lecture et à l'écriture ont pour objet d'accompagner les enfants âgés de 5 ans et moins dans leur découverte du langage écrit présent dans leur milieu et de les aider à développer le plaisir de la lecture et le désir d'apprendre à lire et à écrire.

Le programme s'appuie sur la mobilisation des partenaires ministériels, institutionnels et communautaires des paliers national, régional et local. Il a pour objet de soutenir l'intégration durable d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des ministères, organismes et institutions aux paliers national, régional et local. Des concertations sont établies à tous ces paliers.

Dans une municipalité ou un quartier, les divers organismes déterminent, en concertation, les activités d'éveil à la lecture qu'ils peuvent intégrer à leurs propres activités, en respectant leur mission. Ces activités doivent pouvoir se maintenir au-delà du programme.

À titre d'exemples :

- la bibliothèque développera le prêt massif de livres jeunesse aux organismes et institutions de la communauté afin que ces derniers les rendent accessibles aux familles dans le cadre de leurs services;
- un centre local d'emploi (CLE) aménagera un coin lecture dans le centre multiservice, transmettra de l'information aux parents sur l'importance d'éveiller son enfant à la lecture et le référera vers des organismes pouvant l'appuyer;
- les intervenantes des centres de santé et de services sociaux (CSSS) intégreront des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans leur intervention auprès des familles (lire une histoire et laisser un livre à la maison lors des visites);
- un centre jeunesse terminera une intervention familiale par la lecture d'un livre;
- une maison de la famille ou un service de garde revisitera son programme pour y ajouter des activités d'éveil à la lecture;
- un centre d'éducation des adultes ajoutera une offre de formation sur les compétences parentales.

Mis en place en 2003, le programme soutient des projets réalisés en partenariat dans les 17 régions du Québec ainsi qu'au moins un projet pour les commissions scolaires anglophones. À terme, ces projets feront en sorte que les organismes publics et communautaires qui œuvrent auprès des enfants de 5 ans et moins de milieu défavorisé, ainsi que leurs parents et leurs grands-parents, incorporeront de façon cohérente, complémentaire et durable à leur mandat, leur politique, leur plan d'action et leur programmation, des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les différents lieux et services fréquentés par la population visée.

Ces projets se réalisent dans les milieux défavorisés des territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques de rang 9 et 10[11]. Le programme appuie environ 27 projets dans les 17 régions. Près de 1400 activités d'éveil à la lecture et à l'écriture sont réalisées par les organismes auprès des parents, de leurs enfants âgés de 0 à 5 ans et des organismes. Ces projets touchent 112 municipalités et visent les territoires de 175 établissements scolaires.

La mise en œuvre du programme est assurée par des comités régionaux. De plus, 27 équipes locales ont été mises en place; ces équipes sont composées de personnes des écoles primaires, de l'éducation des adultes, du Centre de santé et de services sociaux (CSSS), du centre local d'emploi (CLE), des municipalités, des bibliothèques, des centre de la petite enfance (CPE), des organismes communautaires sur les territoires des écoles ciblées, etc. Les membres des comités régionaux de même que les participants locaux ont profité d'activités de formation.

Le budget total était de 680 000 $ en 2004-2005. Chaque région administrative reçoit un budget annuel de 40 000 $ pour appuyer des projets locaux sur les territoires ciblés. Le budget versé à chaque projet (entre 8 000 $ et 40 000 $) est utilisé pour appuyer la concertation entre les organismes et organiser le projet ainsi que le partenariat requis entre les organismes de manière à ce que les activités puissent se maintenir au-delà du programme.

La mise en œuvre de nouveaux projets locaux (environ une vingtaine) se poursuivra au cours de l'automne 2005 ainsi que la formation des nouvelles équipes locales. Enfin, le programme fait l'objet de deux types d'évaluation. La première est une évaluation de l'implantation du programme auprès des 75 partenaires régionaux et de 350 organismes locaux; le rapport sera déposé au cours de l'été 2005. La seconde concerne les effets du programme; elle a débuté au printemps 2005.

Des activités pour améliorer la réussite scolaire en milieu défavorisé

La réussite scolaire dans les milieux défavorisés se vit différemment. Cette différence s'exprime, entre autres choses, par un faible taux de diplomation, un niveau élevé de décrochage scolaire, des parents démunis qui peuvent plus difficilement contribuer au succès de leur enfant de même que des enseignantes et des enseignants surchargés par un lot de difficultés quotidiennes. Les solutions efficaces en matière de réussite sont celles qui agissent de façon simultanée dans la classe, l'école, la famille ainsi que la communauté, soit dans tous les lieux qui ont une influence sur le développement des enfants.

Depuis 2003, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport expérimente le programme Famille, école et communauté, réussir ensemble. Ce programme vise la famille, l'enfant ou l'élève, la classe, l'école et la communauté. Il a pour objet d'expéri-

11. Les écoles primaires et secondaires de chaque commission scolaire ont été classées selon un rang décile déterminé à partir des données suivantes : la scolarité de la mère (comptant pour les 2/3 de la valeur) et l'activité économique des parents (1/3 de la valeur). Les rangs déciles 9 et 10 correspondent aux écoles les plus défavorisées.

menter un modèle de communauté éducative en vue de favoriser la réussite des élèves du primaire (enfants âgés de 2 à 12 ans) venant d'un milieu défavorisé. La durée prévue du programme est de quatre ans.

Onze commissions scolaires y participent. Le nombre d'écoles rejointes est de 24 écoles primaires de milieu socioéconomique faible (rang décile 9 ou 10), soit 2 écoles par territoire de commission scolaire participante. Le nombre de jeunes concernés est de 4 672 élèves.

Une équipe d'agents de développement a été mise en place sur le territoire de chaque commission scolaire. Les agents de développement bénéficient d'activités de formation régulièrement. De plus, une équipe locale de partenaires (centre local d'emploi, commission scolaire, carrefour jeunesse emploi, centre local de services communautaires, organismes communautaires, municipalités, etc.) a été mise en place sur le territoire de chaque école ou pour deux écoles (au moins une par commission scolaire ciblée). Le mandat de l'équipe locale est de procéder à l'analyse de la situation, d'élaborer le plan de réussite, de contribuer à sa réalisation et d'analyser les résultats. Plus de 300 partenaires issus de 35 catégories différentes d'organismes sont engagés dans les équipes locales.

Exemples d'activités :

- Cours de francisation offert aux parents d'enfant fréquentant une classe d'accueil d'écoles de niveau primaire. Plusieurs partenaires participent à cette offre de services (collaboration éducation des adultes, organisme communautaire, centre local d'emploi, municipalité, etc.).
- Adaptation des horaires d'une bibliothèque municipale afin de permettre aux groupes d'une école de niveau primaire d'aller à la bibliothèque sur les heures régulières de classe (collaboration école, municipalité, bibliothèque).
- Offre de services de garde scolaire à l'école par l'entremise d'un CPE (collaboration école et centre de la petite enfance).
- Journée « porte ouverte » à l'école regroupant l'ensemble des partenaires afin de présenter leurs services aux parents (collaboration de l'ensemble des organismes membres d'une équipe locale).

Chaque commission scolaire reçoit un montant annuel de 60 000 $. Le budget total en 2004-2005 était de 660 000 $. Le programme fait l'objet de deux types d'évaluation. Le rapport de l'évaluation de la phase d'implantation du programme sera déposé à l'automne 2005. Une évaluation de la pertinence et de l'efficience du programme sera entreprise en novembre 2005; le rapport de cette évaluation devrait être disponible à l'été 2006.

Une aide pour augmenter la motivation et la réussite des élèves

En mai 2004, deux nouveaux programmes ont été annoncés : le programme Aide aux devoirs et le programme Écoles en forme et en santé. Le programme Aide aux devoirs vise à soutenir l'aide aux devoirs requise par les élèves du primaire pour maintenir leur intérêt à l'école, mobiliser la communauté et stimuler les initiatives locales dans la recherche de formules appropriées à chaque milieu. Le programme Écoles en forme et en santé vise à donner aux jeunes du 3e cycle du primaire et du 1er cycle du secondaire de saines habitudes de vie, dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation. Ces deux programmes permettront notamment d'augmenter la motivation des élèves et d'améliorer leur rendement scolaire. Contrairement à des programmes ciblés sur une clientèle défavorisée, ils rejoignent une population scolaire élargie créant ainsi un effet d'entraînement souvent au plus grand bénéfice des jeunes des familles à faible revenu.

Exemple de projets dans le cadre du programme Aide aux devoirs :

- Soutien aux élèves souhaitant faire leurs devoirs à l'école après les heures de classe. Développement d'habitudes de travail. Avec la participation d'adolescents, de retraités de l'enseignement et d'autres membres de la communauté.
- Formation des parents sur la lecture à la maison. Utilisation des programmes LÉA et « L'apprentissage de la lecture en première année » pour la formation des parents et leur soutien dans le développement des compétences à lire chez les plus petits et l'acquisition d'habitudes de lecture à la maison.
- Visite du responsable du projet à domicile pour soutenir, dans l'encadrement de leurs enfants, les parents ne pouvant se rendre à l'école.
- Mise en place d'un programme de stimulation de la lecture à la maison durant les vacances d'été au moyen d'activités de collaboration entre les enseignants et les parents d'élèves du 1er cycle, en fin d'année scolaire.

Les projets présentés dans le cadre de ces programmes doivent être approuvés par le conseil d'établissement de l'école et soumis au comité de sélection mis en place par la commission scolaire. Les milieux scolaires sont responsables de la mise en œuvre des projets, qui sont intégrés au plan de réussite de chaque établissement, dans le respect des objectifs des programmes respectifs.

Exemple de projets dans le cadre du programme Écoles en forme et en santé :

- Ateliers de cuisine donnés en classe, avec la participation des parents aux ateliers, une fois par mois et activités sportives parents-enfants. En partenariat avec un organisme communautaire du quartier.
- Projet regroupant les écoles d'un même quartier : bonification de l'offre d'activités par l'école secondaire, à raison d'une heure par jour, durant le midi, formation sur la santé et l'alimentation lors de journées spéciales, à la cafétéria et à la salle publique. Pour les écoles primaires, bonification de l'offre d'activités se déroulant à l'extérieur de l'école, tant pour ce qui est de la fréquence que de la variété (natation, tennis, escalade, etc.). Organisation, à l'échelle du quartier, d'activités sportives pour les garçons lors des journées pédagogiques. Participation de stagiaires en enseignement de la ville, d'un organisme de loisirs, d'élèves bénévoles du programme d'éducation internationale.

Le nombre de commissions scolaires rejointes par les deux programmes est de 69 dans les 17 régions du Québec. Le nombre approximatif d'écoles touchées est de 1711 dans le cadre du programme Aide aux devoirs et de 1989 dans le cadre du programme Écoles en forme et en santé.

Pour l'année scolaire 2004-2005, les allocations versées aux 69 commissions scolaires se sont chiffrées à un total de 9,4 M$ dans le cadre du programme Aide aux devoirs et de 4,8 M$ dans le cadre du programme Écoles en forme et en santé. Dans le cadre du budget 2005-2006, il a été annoncé que le budget alloué au programme Aide aux devoirs passera à 20 M$ par année.

Un meilleur soutien des élèves en difficulté par l'ajout de ressources professionnelles

Les difficultés scolaires amènent plusieurs jeunes à décrocher de l'école sans avoir obtenu un premier diplôme. Depuis cette année (2004-2005), les commissions scolaires peuvent compter sur un budget total de 10 M$ pour embaucher des ressources professionnelles (ex. : conseiller en orientation, orthophoniste, psychologue, orthopédagogue) vouées au soutien des élèves qui vivent des difficultés dans leur parcours scolaire.

Cette mesure vise à permettre aux établissements scolaires d'assurer un meilleur encadrement des élèves et un soutien supplémentaire aux parents et aux enseignants en ajoutant des ressources professionnelles dans les écoles primaires et les écoles secondaires. Les écoles pourront ainsi consolider, dans leur plan de réussite, les services complémentaires les plus susceptibles de contrer les difficultés scolaires, d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'école, d'encourager la persévérance et de soutenir l'orientation des élèves.

Le budget annuel de près de 10 M$ est partagé entre les 17 régions du Québec. Un investissement total de 50 M$ permettra de hausser le nombre de professionnels sur une période de cinq ans.

UN MEILLEUR SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

L'absence d'un diplôme du secondaire peut constituer pour les jeunes adultes un obstacle à leur intégration sociale et professionnelle. Les difficultés familiales et personnelles que rencontrent certains jeunes peuvent nuire à leur réussite scolaire. Les échecs scolaires répétés que vivent ces jeunes amènent plusieurs d'entre eux à abandonner leurs études sans avoir obtenu une qualification professionnelle. Un meilleur accompagnement et un soutien accru sont offerts à ces jeunes afin de pallier à leurs difficultés.

Un projet visant à assurer la qualification des jeunes en centre jeunesse

La trajectoire de services pour les jeunes suivis par les centres jeunesse et qui atteignent la majorité ne leur garantit pas toujours une continuité leur assurant un passage adéquat à l'âge adulte. Le projet Qualification des jeunes est une expérience pilote qui vise, par une intervention intensive, à préparer le passage à la vie autonome et à assurer la qualification de ces jeunes. Le projet a débuté en 2001 et est d'une durée de quatre ans.

La clientèle visée par le projet correspond aux jeunes de 16 ans qui ont vécu une période de placement, qui n'ont pas de projet de vie défini par rapport à leur avenir et qui présentent des perspectives d'intégration sociale et professionnelle limitées à la majorité. Le projet Qualification des jeunes se distingue des services réguliers des centres jeunesse puisqu'il se poursuit au-delà de la majorité du jeune et qu'il est plus intensif (ratio de 10 jeunes par intervenant au lieu d'environ 16 jeunes par intervenant).

Exemples de projets :

- Un plan d'intervention « mon projet de qualification » est élaboré avec chaque jeune en fonction des deux volets de l'intervention : préparation à la vie autonome et interventions visant la qualification.
- Les jeunes apprennent comment gérer un budget (compte bancaire, planification budgétaire, etc.), comment se préparer à une entrevue pour un emploi (élaboration d'un curriculum vitæ, technique d'entrevue), comment trouver un logement, etc.
- Jeu « Défi-Mois » : il s'agit d'un outil pédagogique qui se présente sous forme de jeu de société. Le jeu consiste à passer un mois avec un revenu tel que celui reçu par les personnes inscrites à l'assistance-emploi.

Le projet a été implanté, au cours de la première année, dans trois régions du Québec soit : Abitibi-Témiscamingue, Laval et Outaouais. En 2002, la région de Montréal a été ajoutée.

Entre octobre et décembre 2004, 83 jeunes étaient actifs dans le projet. Des résultats préliminaires indiquent que le taux de maintien est de 80 %. De plus, 73 % des jeunes qui ont trouvé un emploi sont parvenus à le conserver pour au moins un an.

Le financement du projet est assuré par différents partenaires : le ministère de la Santé et des Services sociaux (300 000 $), le Fonds de lutte contre la pauvreté (300 000 $), le Fonds jeunesse Québec (300 000 $), les centres jeunesse participants (314 351 $) et le Centre national de prévention du crime (951 130 $).

Pour l'année financière 2004-2005, l'investissement s'élève à 609 061 $. De plus, le MSSS a consenti un montant non récurrent de l'ordre de 360 107 $ afin d'éviter l'interruption du projet. La première cohorte de jeunes qui ont participé au projet terminent en juin 2005. L'évaluation du projet devrait être disponible au cours de l'automne 2005. Selon ses résultats, le projet pourrait être offert dans l'ensemble du Québec.

Des équipes qui visent à renforcer la continuité et la complémentarité des services jeunesse

Il importe que les jeunes en difficulté reçoivent les services les mieux adaptés à leur situation et d'éviter qu'ils se retrouvent sans service adéquat. Les équipes d'intervention jeunesse ont été mises en place en 2003-2004 dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans, suite au lancement de la Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille dont elles constituent la mesure pivot.

Ces équipes visent à systématiser un partenariat formel et structuré entre les différents dispensateurs de services pour les enfants et les jeunes qui vivent des problèmes complexes, multiples ou dits « de zone grise ». Elles ont été mises en place sur un territoire de centre de santé et de services sociaux dans chacune des régions du Québec. Les équipes sont constituées d'un coordonnateur et d'agents de liaison de tous les établissements qui offrent des services aux enfants et aux jeunes (centres de santé et de services sociaux, centres jeunesse, centres de réadaptation en déficience intellectuelle, en déficience physique et en toxicomanie, services de pédopsychiatrie, écoles, centres de la petite enfance, etc.).

L'implantation des équipes d'intervention jeunesse (EIJ) fait l'objet d'une évaluation par l'Université de Montréal. Un rapport d'étape a été rendu public en décembre 2004. Les résultats révèlent que :

- Pour une période de neuf mois d'activités, les EIJ ont reçu 760 consultations dont 360 ont fait l'objet d'une discussion avec les consentements des parents.
- Les enfants et les jeunes présentaient des problèmes complexes pour lesquels 3,4 établissements, en moyenne, étaient associés à la solution.
- Les enfants et les jeunes ont eu un meilleur accès aux services et les interventions qui leur étaient destinées ont été mieux coordonnées.
- Les EIJ ont permis de prévenir des rencontres répétitives aux parents, d'éviter le dédoublement des évaluations et de trouver des solutions pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes.

Le rapport de l'évaluation finale du projet pilote sera déposé au printemps 2006. Une somme de 7,2 M$ sur trois ans a été allouée pour l'implantation des équipes d'intervention jeunesse. Ce montant représente un investissement annuel de 2,4 M$. Au 31 mars 2005, 21 équipes d'intervention jeunesse étaient en place dans les 17 régions du Québec.

Une meilleure réponse aux besoins des jeunes âgés de 16 à 24 ans

Plusieurs jeunes abandonnent leurs études sans avoir obtenu un premier diplôme; près des deux tiers de ces jeunes sont des garçons. Des efforts ont été consentis pour amener ces jeunes à reprendre les études. Le programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble, répond à cette préoccupation.

Des services de formation et d'accompagnement adaptés à la situation et aux besoins des jeunes décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés âgés de 16 à 24 ans ont été mis en place afin de les aider à obtenir un diplôme du secondaire leur permettant de poursuivre leurs études ou d'entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché du travail.

Ces jeunes peuvent être en emploi à temps plein, au chômage, prestataires de l'assistance-emploi, sans chèque ou à la maison. Certains assument des responsabilités parentales alors que d'autres vivent dans la rue.

Le programme est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il est mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat à la jeunesse.

Au palier local, le programme relève de la commission scolaire. Il a été implanté dans 20 commissions scolaires de 17 régions du Québec. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec une équipe locale au moyen, entre autres, d'une entente de partenariat. Cette équipe locale est constituée de personnes représentant la commission scolaire, les centres locaux d'emploi, les centres jeunesse, les centres de services sociaux, le Forum jeunesse, les entreprises et les organismes tels les carrefours jeunesse-emploi et les ressources externes de main-d'œuvre. Cette équipe convient d'un plan d'action commun pour les années 2005 à 2007, assure la mise en œuvre des activités prévues et la continuité des services.

En 2004-2005, le budget total du programme a été de 2 M$. Les budgets versés sont utilisés, entre autres, pour l'embauche d'un agent de développement et l'élaboration des plans d'action 2005-2007. Selon les données de 2001, près de 36 882 jeunes de 16-24 ans sans diplôme étaient visés.

La mise en œuvre du programme se poursuivra dans de nouvelles commissions scolaires au cours de la prochaine année. Une évaluation de l'implantation sera effectuée auprès des 20 commissions scolaires; le rapport sera déposé à l'automne 2005.

Une stratégie axée vers les jeunes du secondaire qui ont des difficultés

Dans les milieux défavorisés, le taux de décrochage scolaire est plus élevé. Il a donc été décidé d'intervenir auprès de certaines écoles secondaires accueillant des jeunes issus des milieux les plus défavorisés. Ces écoles sont identifiées selon une carte de la population scolaire et un indice de défavorisation basé sur la sous-scolarisation des mères et l'inactivité des parents. La stratégie d'intervention en milieu défavorisé Agir Autrement a été mise en œuvre dans ces écoles. Elle permet à chacune d'elles de mettre en place des mesures adaptées à ses besoins pour favoriser la réussite éducative des élèves. Les commissions scolaires reçoivent les allocations et les répartissent entre les écoles ciblées.

La stratégie d'intervention en milieu défavorisé Agir Autrement en est actuellement à sa troisième année d'implantation (2004-2005). Dès la première année (2002-2003), une équipe d'évaluation a été mise en place pour suivre à la fois les processus de mise en œuvre et les effets sur les élèves. Cette équipe assure la transmission des résultats auprès des écoles, des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Exemple de projets

- Un meilleur encadrement des élèves par le tutorat ou le titulariat.
- L'ajout de ressources spécialisées dont l'expertise est transférée au personnel permanent.
- La mise en place des pratiques éducatives qui favoriseront l'apprentissage et la motivation.
- L'ajout d'activités parascolaires, culturelles ou sportives.
- Une plus grande collaboration entre la famille et l'école afin d'assurer le succès scolaire de l'élève.

La stratégie d'intervention se poursuit dans les écoles qui l'ont implantée en 2002-2003. Le nombre d'écoles secondaires qui participent est de 196. Des allocations sont versées à 55 commissions scolaires. Un peu plus de 112 000 élèves sont rejoints.

Des investissements de 125 M$ sur une période couvrant cinq années (jusqu'en 2006-2007) ont été consentis dans le cadre de cette stratégie d'intervention. En 2004-2005, près de 27 M$ ont été dépensés. Des rapports d'évaluation sur la mise en œuvre des deux premières années seront disponibles au cours de l'été 2005.

L'acquisition d'une première qualification favorisée par la conciliation du travail et des études

Afin d'aider les jeunes prestataires de l'assistance-emploi à obtenir une première qualification tout en occupant un emploi régulier, des projets pilotes ont été mis en place en mars 2004.

Implantés dans le cadre de la mesure Recherche et innovation d'Emploi-Québec, ces projets pilotes ont pour objectif la mise à l'essai de diverses formules de conciliation travail-études (aménagement du temps de travail, accompagnement du jeune, congés en période d'examen, aide financière, etc.) qui visent à faciliter l'acquisition d'une formation de base ou d'une première qualification, tout en subvenant à ses besoins par le biais d'un emploi.

La coordination de l'expérimentation relève d'un comité d'orientation coprésidé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les projets doivent combiner des activités de formation qualifiante et des périodes en emploi. Dans certains projets, les participants sont salariés d'une entreprise qui reçoit des fonds pour couvrir les périodes de formation alors que dans d'autres projets, les participants reçoivent à la fois une allocation versée par Emploi-Québec et un salaire. Exemple de projets :

- Afin de permettre aux participants de suivre une formation menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de machines industrielles sans nuire aux activités des entreprises participantes, deux jeunes se partageaient le même poste en alternant les semaines en formation et celles en emploi.

En mars 2004, 18 projets étaient approuvés dans 12 régions. Ces projets prévoyaient la participation de 289 jeunes prestataires de l'assistance-emploi. Les budgets consentis dans le cadre des projets représentent une somme d'un peu plus de 5 M$. Deux types d'évaluation seront réalisés; le rapport d'évaluation de la mise en œuvre a été produit au printemps 2005 alors que celui de l'évaluation des effets sera disponible au printemps 2006.

3.3 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, l'ensemble des acteurs d'un territoire doivent être mobilisés : les personnes en situation de pauvreté, les villes, les MRC, les entreprises privées et publiques ainsi que le milieu communautaire. L'État doit créer les conditions de cette mobilisation et viser un meilleur arrimage des différentes stratégies sectorielles qui visent l'amélioration des conditions de vie des personnes de milieu défavorisé.

L'APPROCHE TERRITORIALE : RÉPONDRE AUX BESOINS DES MILIEUX

La pauvreté se concentre davantage dans certains territoires. Il importe de miser sur les collectivités et sur leurs capacités à se prendre en charge en soutenant les interventions qui émergent des milieux. Par ailleurs, l'action gouvernementale doit être adaptée aux réalités des nations autochtones.

Un soutien des initiatives des milieux sur les territoires prioritaires d'intervention

La réalisation des stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est soutenue financièrement par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) auquel s'ajoutent les ressources affectées aux stratégies locales par les divers intervenants (organismes privés, publics et communautaires) sur les territoires jugés comme prioritaires. En 2004-2005, le FQIS a permis de soutenir plusieurs initiatives des milieux défavorisés.

L'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (contrat de ville 2003-2007), a été convenue selon 10 secteurs d'intervention pour le financement de projets en matière de développement social et communautaire ainsi que de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : revitalisation urbaine intégrée, interventions sur les problématiques socio-urbaines, sécurité alimentaire, égalité entre les hommes et les femmes, prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans, soutien à la vie communautaire, insertion sociale des clientèles à risque, soutien à la famille et à la petite enfance, sécurité urbaine et accessibilité universelle.

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) est un des principaux outils visant à favoriser l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires convenus comme étant prioritaires. Il permet d'établir de nouveaux partenariats entre les divers intervenants privés, publics et communautaires et agit ainsi comme levier pour la mise en commun des différentes ressources afin de permettre le développement humain, social et économique du milieu.

Cette entente a permis de soutenir en 2003 et 2004 près de 185 projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, répartis dans 22 arrondissements de la Ville. En 2004-2005, la Ville a reçue une somme de 5 M$. Une évaluation de l'entente est en cours. Quatre volets la composent : une évaluation globale de l'approche territoriale intégrée dans cinq territoires pilotes (revitalisation des quartiers); une évaluation de la concertation qui a lieu dans les 22 arrondissements; une évaluation, à chaque année, de 2 à 3 projets financés et ce, durant les 5 années de l'entente; une formation en évaluation afin d'amener les intervenants et les organismes à autoévaluer leurs interventions.

Exemples de projets soutenus dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal :

- Mise en place de jardins collectifs afin d'augmenter l'autonomie alimentaire de personnes démunies.
- Soutien de l'intervention d'une travailleuse de rue dans des secteurs où des jeunes sont confrontés à diverses problématiques sociales.
- Projet de soutien aux familles vivant en HLM. Ce projet offre chaque semaine une animation parents-enfants, un atelier en lien aux habiletés parentales, un atelier de stimulation pour les enfants de 0 à 5 ans ainsi qu'un volet de prévention et socialisation pour les jeunes de 6 à 12 ans par des activités de loisir.
- Mise sur pied d'ateliers en technique de sonorisation et d'éclairage et poursuite des activités en sérigraphie, en couture et en fabrication de meubles pour les jeunes de la rue.

Exemple de projets soutenus dans les deux MRC :
- *Transport collectif pour les personnes en situation de pauvreté.*
- *Activités pour développer des alternatives au dépannage alimentaire : jardins collectifs, cuisines éducatives, etc.*

Par ailleurs, des projets pilotes ont été mis en œuvre dans deux territoires du Québec. En 2003, le MESS a signé une entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de quatre ans avec la MRC de la Haute-Gaspésie. En 2004, le Ministère en faisait de même avec la MRC de Témiscouata pour une durée de trois ans.

Chacune des MRC a élaboré un plan d'action. En concertation avec les acteurs concernés sur chacun des territoires, les deux MRC ont convenu d'ententes avec divers organismes répondant aux orientations de leur plan d'action. Ainsi, 14 projets ont été soutenus en Haute-Gaspésie et 5 projets au Témiscouata. De plus, les coordonnateurs des deux projets pilotes siègent sur divers comités sur la thématique du développement social et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour établir des relations partenariales avec les acteurs qui peuvent assurer la pérennité de projets se déroulant dans chacune des régions.

En 2004-2005, le FQIS a versé 487 300 $ au projet pilote de la MRC de La Haute-Gaspésie et 450 000 $ à celui de la MRC de Témiscouata. Les deux projets pilotes poursuivent les activités de la deuxième année de leur plan d'action respectif. Une évaluation des deux projets aura lieu. Un premier volet portera sur le développement et la réalisation des plans d'action de même que sur la concertation des milieux. Le deuxième volet concerne les interventions à la sécurité du revenu dans les deux territoires.

Dix-sept recueils statistiques basés sur l'Indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond ont été produits, soit un pour chacune des régions du Québec. L'objectif visé est de doter les intervenants locaux et régionaux des données leur permettant d'identifier les territoires les plus défavorisés et de supporter le développement d'actions concertées.

Le MESS a également soutenu plusieurs projets dans le cadre de la Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Année 2004-2005. Ainsi, 226 projets ont été soutenus dans 16 régions du Québec (les projets de la région de Montréal ont été soutenus dans le cadre de l'entente entre le MESS et la ville de Montréal). Le choix des projets s'est effectué en tenant compte des secteurs et des territoires d'intervention jugés prioritaires. En 2004-2005, les sommes dépensées sont de 4,9 M$.

Tel que précisé précédemment, un montant de 250 000 $ a également été versé pour le projet Autonomie Jeunes Familles dans le cadre de l'entente du MESS avec la Fondation Lucie et André Chagnon et une somme de 1,6 M$ a été octroyée au Club des petits

déjeuners du Québec. Pour l'année 2004-2005, le FQIS a donc versé la somme totale de 13,4 M$ (en incluant les frais d'administration). Des discussions sont en cours avec le gouvernement fédéral (ministère du Développement social) pour une éventuelle contribution au financement du FQIS.

Une stratégie gouvernementale adaptée à la réalité des nations autochtones

Au Québec, les autochtones vivant hors réserve figurent parmi les groupes à risque de pauvreté persistante et les taux de faible revenu de ceux vivant sur réserve demeurent extrêmement élevés. Outre la faiblesse des revenus moyens des ménages parmi les problématiques en milieu autochtone, soulignons les problèmes sociosanitaires inquiétants, la scolarisation déficiente, le manque de main-d'œuvre spécialisée, la violence subie par les femmes autochtones, l'isolement et l'éloignement des principaux corridors économiques.

Au cours de 2004-2005, des efforts ont été consentis pour intensifier le dialogue avec les nations autochtones afin de soutenir l'émergence de stratégies locales dans les villages et réserves autochtones. Des démarches avec les représentants autochtones du Bureau de développement social (BDS) de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL) sont en cours.

L'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador assumera le leadership. Le BDS souhaite embaucher un agent d'information dont la tâche serait, entre autres, d'établir une structure de fonctionnement et d'élaborer un plan d'action et d'information en collaboration avec des groupes locaux.

Des rencontres préliminaires avec des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador et des dirigeants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont fait ressortir l'intérêt mutuel à former un partenariat orienté vers l'action.

3.4 Assurer la constance et la cohérence de l'action

Les actions efficaces de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être cohérentes entre elles et avec les différentes politiques gouvernementales. Il importe, de plus, de mettre en place un lieu permettant de documenter les questions relatives à la pauvreté.

Une évaluation de l'impact des propositions de nature législative ou réglementaire

L'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement.

Au cours de l'année, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a préparé une méthodologie qui vise à faciliter l'identification de ces projets et à outiller les ministères et les organismes dans cette démarche d'évaluation. Cette méthodologie, qui a été présentée à l'ensemble des ministères et organismes concernés, propose un seuil de revenu en deçà duquel les ménages sont considérés comme étant en situation de pauvreté, de même qu'une définition du revenu devant être considéré pour l'application de la clause d'impact et de ce que doit être un impact direct et significatif.

Une intensification des échanges avec le gouvernement fédéral

Les gouvernements du Québec et du Canada ont signé, le 1er mars 2005, une entente permettant la mise sur pied du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Ce programme sera offert à partir du 1er janvier 2006.

Le RQAP est un régime qui prévoit le versement d'une prestation financière à toutes les travailleuses et tous les travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou parental au cours duquel ils cessent d'être rémunérés.

Le nouveau régime sera dorénavant accessible aux travailleuses ou travailleurs autonomes qui seront assujettis à des cotisations. Ce régime remplace et améliore les mesures actuelles offertes aux nouveaux parents en vertu du régime d'assurance-emploi administré par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada (RHDCC).

Par ailleurs, au cours de l'année 2005-2006, les discussions se poursuivent avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir les budgets permettant de mieux soutenir les efforts des personnes en chômage de longue durée afin qu'elles s'insèrent de manière durable en emploi. Dans le cadre des discussions que le MESS a récemment amorcées avec le ministère fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada (RHDCC), le Ministère a réitéré une demande visant une hausse du financement des mesures actives, l'élargissement de l'admissibilité aux mesures actives et le transfert de nouveaux fonds fédéraux. Cette proposition vise à élargir la portée des services publics d'emploi afin de venir en aide à d'autres segments de la main d'œuvre et de répondre plus adéquatement aux besoins actuels et à venir. Cette proposition donne également suite à une demande unanime formulée par les provinces et territoires membres du Forum des ministres du marché du travail.

L'élargissement du cadre d'admissibilité permettrait au Québec de desservir 16 500 prestataires de plus à même les mesures actives financées par le Compte de l'assurance-emploi, ce qui représente un accroissement d'environ 40% du bassin potentiel de la clientèle admissible à ces mesures parmi les prestataires de l'assistance-emploi.

Un lieu d'observation, de recherche et d'échanges

Un Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion sociale est en voie d'être implanté en 2005 au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de réaliser des études et des recherches en partenariat avec les réseaux québécois relatifs à cette problématique ainsi qu'avec l'Institut de la statistique du Québec et les principaux ministères concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au cours de 2004-2005, un budget de 250 000 $ a été octroyé pour le démarrage des travaux afin de produire un inventaire des mesures de pauvreté et d'exclusion sociale de même que de données statistiques ainsi que pour planifier la mise en place du futur centre. Le centre sera un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir de l'information fiable et objective en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Un comité de direction constitué de représentants du milieu gouvernemental, du milieu de la recherche ainsi que de personnes en situation de pauvreté ou qui les représentent, sera mis en place. Ce comité aura pour mandat d'assurer l'orientation et la gestion des travaux du Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion.

4. PERSPECTIVES

Un horizon de cinq ans a été fixé pour mettre en œuvre les mesures du plan d'action. La section précédente a permis de constater que plusieurs mesures ont été offertes au cours de la première année et que des investissements majeurs ont été consentis afin de lutter contre les causes et les conséquences de la pauvreté. Les interventions en matière de prévention de la pauvreté, d'amélioration de la situation financière, de réussite scolaire, d'accès à des logements abordables et d'insertion sociale et professionnelle continueront d'être offertes au cours de la deuxième année. L'année 2005-2006 permettra également de poursuivre les travaux nécessaires à la réalisation de certaines mesures du plan d'action.

Des chantiers de travail bien engagés

Des mesures du plan d'action nécessitaient des travaux qui ont été entrepris au cours de cette première année et qui se poursuivront en 2005-2006. D'autres mesures sont liées à l'adoption du projet de loi n° 57, la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, qui sera adopté en 2005. Cette section fait état de l'avancement des travaux relatifs à ces différentes mesures.

Un régime de sécurité du revenu renouvelé

Le projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, permettra de donner suite à des engagements du plan d'action et de moderniser le régime de sécurité du revenu. Les travaux entrepris permettront de bonifier le régime de sécurité du revenu. Ces mesures seront mises en œuvre au cours des mois qui suivront l'adoption de la nouvelle loi.

- Le principe de prestation minimale à l'assistance-emploi sera établi afin de garantir une protection absolue du montant de la prestation versée à l'aide de dernier recours à l'encontre de toutes réductions liées au défaut d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail, notamment en cas de refus, d'abandon ou de perte d'emploi.
- Les règles de comptabilisation des actifs seront assouplies dans le cadre du Programme d'assistance-emploi. Cette mesure vise à encourager l'épargne des personnes en situation de pauvreté de façon à accroître leur autonomie. Les prestataires pourront ainsi épargner afin de réaliser des projets de développement (logement, formation, emploi) sans que leur admissibilité à l'assistance-emploi ou les sommes auxquelles ils ont droit ne soient diminuées.
- L'exemption de revenu de 100 $ par mois applicable aux pensions alimentaires destinées aux enfants de moins de cinq ans sera étendue à toutes les familles prestataires du Programme d'assistance-emploi sans égard à l'âge de l'enfant. Par ailleurs, tel que stipulé à l'article 61 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un rapport et des recommandations portant sur la façon dont sont considérés les revenus de pension alimentaire pour enfants dans l'ensemble des programmes gouvernementaux sera déposé en 2005.
- Un régime particulier de sécurité du revenu pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi sera établi. Le Programme de solidarité sociale remplacera l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi. Ce programme vise, en plus d'accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi selon la loi actuelle, à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes, de même que leur contribution active à la société avec le soutien qu'elles requièrent. Pour atteindre ses objectifs, le programme prévoit : des prestations plus

généreuses, des règles assouplies, une aide et un accompagnement appropriés ainsi qu'une amélioration de la perception de la collectivité à l'égard de la clientèle.

- Le programme Alternative jeunesse pour les jeunes demandeurs de l'assistance-emploi de moins de 25 ans sera mis en place. Géré par les centres locaux d'emploi, ce programme s'articulera autour d'une responsabilité partagée entre l'État et la personne et misera sur un accompagnement soutenu des participants. Après l'évaluation de ses besoins, le jeune sera dirigé vers la filière appropriée qui le mènera à son insertion sociale et professionnelle. Pendant la participation à Alternative jeunesse, le jeune adulte recevra une aide financière de base ainsi qu'une aide financière liée à sa participation qui seront versées sous forme d'une allocation jeunesse. Le participant sera accompagné dans la réalisation de son plan d'intervention par les ressources des centres locaux d'emploi en collaboration avec des ressources externes spécialisées dans l'intervention auprès de cette clientèle mais aussi dans l'insertion sociale et professionnelle. À l'automne 2005, le programme Alternative jeunesse sera expérimenté dans les centres locaux d'emploi qui ont participé au projet d'intégration des services aux jeunes. Cette expérimentation permettra de valider sur le terrain les principaux paramètres du programme dans les endroits qui auront déjà revu tous les processus opérationnels reliés à l'accueil, à l'évaluation et à la référence de la clientèle des jeunes de moins de 25 ans admissibles à l'assitance-emploi.

Un nouveau regard sur les personnes en situation de pauvreté

L'adoption du projet de loi n° 57 sur l'aide aux personnes et aux familles constituera un moment propice pour mettre l'accent sur l'importance de l'accompagnement des personnes dans leur recherche d'intégration sociale et professionnelle. La reconnaissance des efforts des personnes à entreprendre des démarches et à persévérer avec une aide adéquate permettra de combattre les préjugés et de faire ressortir leur apport à la prospérité du Québec. C'est par la conjugaison des diverses activités de communication, tant en regard du projet de loi n° 57 et des mesures qui en découlent que du plan gouvernemental pour l'emploi et des perspectives professionnelles très favorables du marché du travail pour les prochaines années, que ces éléments seront mis en lumière auprès de la population, des personnes elles-mêmes et des entreprises. Par ailleurs, il importera de maintenir les efforts afin de sensibiliser les différents partenaires à l'importance d'une lutte concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un meilleur accès aux médicaments pour les personnes ayant un faible revenu

Pour améliorer l'accès aux médicaments pour les personnes ayant un faible revenu, un projet de politique du médicament a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004 et fait l'objet d'une consultation publique. La nouvelle politique prévoit la gratuité des médicaments pour les personnes âgées qui reçoivent le supplément maximum de revenu garanti. Dans un deuxième temps et au rythme des gains d'efficience réalisés grâce aux mesures d'utilisation optimale et aux ententes de partenariat, le projet de politique entend étendre la gratuité aux autres clientèles à faible revenu ou alléger leurs contributions.

Près de 45 000 personnes âgées sont visées par cette mesure dont 42 000 qui consomment des médicaments couverts par le régime public. Le coût de cette mesure est estimé à 7,1 M$ par année. La politique pourrait être adoptée à l'automne 2005. Cependant, les personnes âgées qui reçoivent le supplément maximum de revenu garanti devraient bénéficier de la gratuité dès juillet 2005.

Des services aux jeunes plus cohérents et plus complémentaires

Face à des problèmes multiples, certains jeunes éprouvent des difficultés à acquérir leur autonomie sociale et professionnelle. De nombreux services sont offerts à ces jeunes par

plusieurs ministères et organismes afin de les soutenir dans leur démarche. Or, les programmes qui traitent de façon isolée chaque problème ont des effets limités. L'Engagement jeunesse en faveur des jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi vise à assurer la cohérence et la complémentarité des services afin d'être plus efficaces.

Par sa stratégie d'action jeunesse, qui couvrira la période 2005-2008, le gouvernement souhaite améliorer le soutien offert aux jeunes, améliorer leur santé et leur bien-être, favoriser leur réussite éducative ainsi que leur insertion professionnelle et accroître la place qu'ils occupent dans la société.

L'Engagement jeunesse repose sur une entente interministérielle signée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. L'objectif de cette entente est de favoriser l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle des 16 à 24 ans ciblés en privilégiant la qualification et l'insertion en emploi, notamment en améliorant la continuité des services jeunesse, leur efficience et leur cohérence.

Le développement du plan d'action de l'Engagement jeunesse a lieu dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse qui est présentement en élaboration et qui devrait être rendue publique à l'automne 2005. Un comité interministériel, coordonné par le Secrétariat à la jeunesse, est chargé de développer la Stratégie d'action jeunesse. L'Engagement jeunesse est considéré comme une mesure majeure de la Stratégie d'action jeunesse. La mise en œuvre de l'Engagement jeunesse pourrait se réaliser au cours de l'automne 2005.

Des services de soutien communautaire en logement social

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec ont entrepris des travaux conjoints afin de développer et mettre en place un cadre national de gestion visant à offrir, à des personnes ayant des besoins particuliers ou des personnes en perte d'autonomie, des services de soutien communautaire en logement social complémentaires aux services de santé et de services sociaux. Ce type de services permettra donc à ces clientèles soit d'avoir accès à un logement de qualité, à prix abordable, soit de conserver celui qu'elles habitent déjà et ainsi mener à bien leur démarche de réinsertion sociale.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intersectorielle associant le réseau de la santé et des services sociaux, le secteur de l'habitation ainsi que le secteur municipal.

Un espace pour la participation citoyenne

Compte tenu de l'importance de la contribution de la société civile à l'évolution de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec, la mise sur pied prochaine du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont les membres proviendront de plusieurs secteurs de la société civile, comptera parmi les gestes importants du gouvernement au chapitre de la solidarité et de la coopération à tous les paliers. Le Comité consultatif a principalement pour fonction de conseiller le ministre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions prises dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vers le développement de communautés solidaires

Pour soutenir les stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tous les ministères et organismes concernés sont appelés à proposer des objectifs en lien avec les partenaires des territoires visés et à indiquer les moyens particuliers qu'ils entendent mettre en œuvre, selon leurs capacités financières.

Des discussions sur la mise en œuvre d'une approche territoriale intégrée ont débuté dans le cadre des travaux du comité interministériel mis en place pour assurer le suivi des mesures du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Un groupe de travail a également examiné cette question au sein du

ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et a formulé des propositions au comité interministériel. Les travaux se poursuivent en 2005-2006 afin de définir, en consultation des partenaires locaux et régionaux, la démarche à mettre en place pour améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les territoires jugés prioritaires, en tenant compte de l'ensemble des initiatives déjà en cours. En outre, la démarche vise à favoriser le développement de partenariats financiers novateurs en maximisant l'effet de levier du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Les Conférences régionales des élus (CRE), comme partenaires privilégiés, seront particulièrement interpellés au cours de la prochaine année pour exercer un leadership afin d'établir des stratégies concertées avec les différents partenaires de leurs régions.

Rappelons que les projets pilotes de la MRC de Témiscouata et de la MRC de la Haute-Gaspésie de même que l'entente avec la ville de Montréal (présentés précédemment) s'inscrivent dans la démarche de concertation des interventions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qu'ils permettront ainsi d'alimenter la réflexion sur la question.

Par ailleurs, en milieu autochtone, des efforts seront consentis pour créer les partenariats requis pour adapter les interventions de lutte contre la pauvreté afin d'encourager l'émergence de projets structurants, tout en respectant la culture et l'histoire des peuples autochtones.

Enfin, le gouvernement du Québec voit dans l'action des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale une contribution alternative et essentielle pour soutenir les communautés sur la base de la participation citoyenne. Au cours des dernières années, différents travaux ont eu cours pour simplifier et harmoniser le soutien gouvernemental aux organismes communautaires des différents secteurs pour que ces derniers puissent répondre plus facilement aux besoins de la population. Ainsi, les travaux pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale : *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, permettront notamment, au cours de la prochaine année, de mieux soutenir les initiatives sociales en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale . Dans cette optique, la contribution des entreprises d'économie sociale demeure cruciale autant comme lieu d'intégration des prestataires que pour les services qu'ils rendent à la population.

Une synergie à cultiver

Le comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mis en place pour assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'action poursuit ses travaux. Les discussions porteront notamment, tel que précisé précédemment, sur l'approche territoriale intégrée. De plus, des travaux d'évaluation du plan d'action débuteront en 2005-2006. Ces travaux seront effectués par une équipe de travail formée de spécialistes en évaluation des ministères et organismes dont relèvent les différentes mesures. Le comité interministériel supervisera les travaux d'évaluation qui s'échelonneront sur une période de cinq années.

Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale se sont associés pour examiner les difficultés que rencontrent certains consommateurs d'énergie. Un groupe de travail a été mis en place, avec la collaboration des ministères et organismes concernés, afin d'explorer les avenues possibles de soutien gouvernemental qui pourrait être offert aux ménages à faible revenu qui éprouvent des difficultés à assumer leur facture énergétique. Le groupe de travail a déposé son rapport en mars 2004. Un sous-comité, composé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Société d'habitation du Québec, est chargé d'assurer la mise en œuvre des propositions du groupe de travail. Ces travaux seront chapeautés par le comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Des politiques gouvernementales majeures

La mise en œuvre des mesures du plan d'action sera marquée, au cours de la prochaine année, par des politiques et des orientations gouvernementales dont les objectifs rejoignent souvent ceux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À la suite du Forum des générations tenu à l'automne 2004 et qui visait à élaborer des solutions pour faire face aux deux grands défis que posent pour le Québec l'état des finances publiques ainsi que le fléchissement de la courbe démographique, huit chantiers de travail ont été mis en place. Le développement de l'école communautaire, soit le principe qui préconise que l'école soit un lieu intégrateur des services publics et l'importance d'associer les organismes communautaires et publics à la mission première de l'école (la réussite des élèves), constitue le mandat d'une des huit équipes de travail. En outre, cette équipe a le mandat de faire des recommandations sur le regroupement de services dans les établissements scolaires et ce, dans le but d'offrir des services aux jeunes et à leur famille. Les mesures offertes dans le domaine de l'éducation convergeront donc vers cette approche et les objectifs qu'elle vise rejoignent directement l'enjeu de la lutte contre la pauvreté par la réussite éducative des jeunes.

Une équipe de travail a également été mise sur pied sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger. Cette équipe a pour mandat, entre autres, de circonscrire les principales difficultés qui empêchent de reconnaître plus rapidement la formation et les compétences de ces personnes et de déterminer les actions et les mesures incontournables pour lever les difficultés. Les actions visant à assurer un meilleur accès des personnes immigrantes à un emploi dans leur domaine d'études ou de qualification rejoignent un objectif de prévention de la pauvreté. Une autre équipe a été mise en place afin de mobiliser les efforts en matière de prévention. Elle s'est vue confier le mandat de développer des approches visant l'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes. Cette équipe est particulièrement préoccupée par les écarts toujours présents entre l'état de santé des riches et des pauvres.

Par ailleurs, l'intervention publique en matière de logement est très étroitement liée à la lutte contre la pauvreté. Une politique de l'habitation est actuellement en préparation et une consultation publique devrait avoir lieu ultérieurement. Bien que couvrant un univers plus large, la future politique de l'habitation tiendra compte des orientations du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, notamment au chapitre des solutions durables pour favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité aux ménages à faible revenu.

Le Québec se dotera également, au cours des prochains mois, d'un plan de développement durable dans lequel tous les ministères et organismes devront préciser les objectifs à atteindre dans leurs domaines de compétence ainsi que les activités ou les interventions qu'ils prévoient réaliser à cette fin. On entend par développement durable un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Ainsi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en améliorant la qualité de vie des individus et des communautés, constitue l'un des éléments fondamental pour assurer un développement durable. Les objectifs à atteindre par la dimension sociale du développement durable seront certes en harmonie avec ceux visés par le plan d'action.

L'environnement gouvernemental dans lequel s'inscrivent les mesures du plan d'action favorise leur implantation et leur continuité au cours des quatre prochaines années. Les résultats rapportés dans ce rapport d'activités sont ainsi de nature à encourager la poursuite des efforts en ce sens.

CONCLUSION

L'énoncé du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* s'achevait sur la promesse d'un Québec collectivement plus riche de moins de pauvreté, si chaque personne pouvait trouver sa place. Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre la cible et les objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée unanimement pour guider les actions du gouvernement et de l'ensemble de la collectivité, mais des jalons importants ont été posés. Déjà, des milliers de familles, prestataires ou travailleurs à faible revenu, ont vu leurs revenus s'améliorer. Des milliers d'enfants et de jeunes ont, à travers une diversité de projets, de meilleures chances de réussite et d'insertion.

Dans l'ensemble des régions du Québec, des projets ont été initiés et soutenus dans une démarche systémique pour s'attaquer tant aux causes qu'aux conséquences de la pauvreté. Au cours de la prochaine année, en s'appuyant sur le leadership régional et local, la priorité sera donnée à la prise en charge locale des actions, en particulier dans les milieux où la pauvreté se concentre. Cette mise en commun des actions, cette synergie plus grande des intervenants constitue des garanties de succès dans le développement des collectivités comme des personnes.

Le présent bilan est celui de l'action gouvernementale. Rappelons toutefois ce que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale énonçait avec force, « la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser afin de mettre en œuvre solidairement des actions concertées afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Cette mobilisation doit se poursuivre et le gouvernement entend y contribuer activement.

Ce projet collectif réconcilie développement économique et développement social, développement des personnes et développement collectif. Sa poursuite fait appel à ce qu'il y a de meilleur dans notre société, une volonté de solidarité et un désir d'égalité des chances. Poursuivons donc l'action afin que la dignité des personnes et la participation de chaque citoyenne et de chaque citoyen au développement collectif deviennent effectivement notre plus grande richesse.

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009

BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE

Octobre 2006

Québec

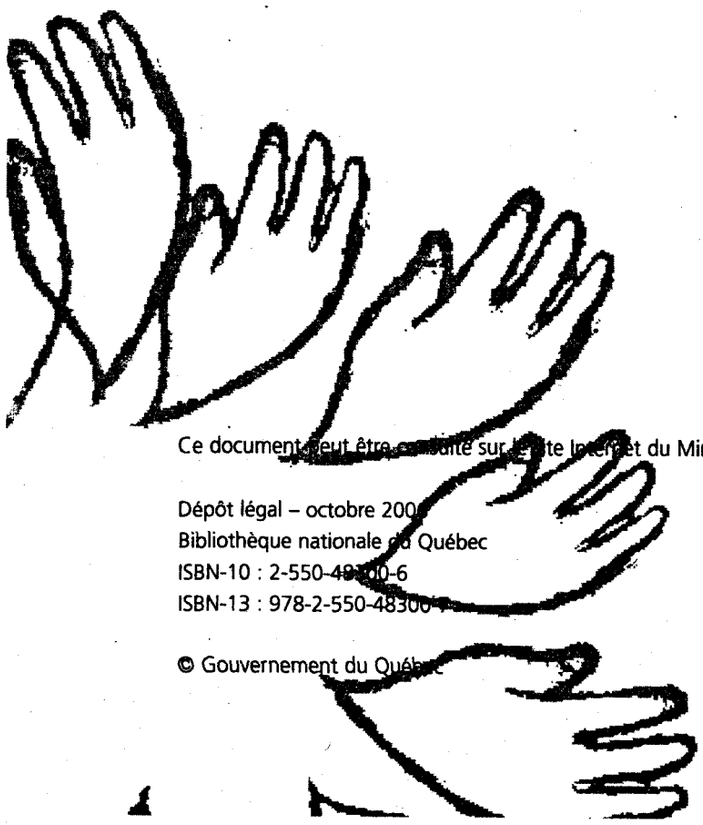

Ce document peut être consulté sur le site Internet du Ministère : www.mess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – octobre 200
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-10 : 2-550-48300-6
ISBN-13 : 978-2-550-48300-

© Gouvernement du Québec

Ce rapport a été préparé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère du Travail, le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Société d'habitation du Québec et le Secrétariat à la jeunesse.

MOT DE LA MINISTRE

Nous publions aujourd'hui le bilan de la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir.* Ce plan de lutte, mis en place en avril 2004, s'inspire de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et découle de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi guide l'action gouvernementale et engage l'ensemble de la société québécoise dans ce formidable défi de faire du Québec, sur un horizon de 10 ans, l'une des nations industrialisées où l'on compte le moins de personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cet objectif est réalisable. Mais il est très exigeant. Il fait appel à la mobilisation quotidienne de tous les acteurs de notre société. Il est fondé sur le droit de vivre dans la dignité, la décence, le respect, sur le droit à l'égalité des chances. Il est également fondé sur cette responsabilité, cette obligation individuelle et collective, de prendre tous les moyens à notre disposition pour développer notre potentiel humain, nos talents, afin de pouvoir surmonter les épreuves de la vie avec succès.

Ce bilan de la deuxième année décrit les principales mesures déjà en vigueur ainsi que celles qui ont été mises en place entre avril 2005 et mars 2006 par les ministères du gouvernement du Québec qui sont engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Notre gouvernement poursuit son action visant à enrayer la pauvreté, la prévenir, soutenir les enfants, lutter contre le décrochage scolaire, valoriser le travail, renforcer le partenariat au service des personnes qui ne sont pas aptes à intégrer à court terme le marché du travail; nous voulons favoriser l'accomplissement des personnes qui ont des limitations fonctionnelles, des personnes immigrantes, des femmes ainsi que des personnes issues des minorités visibles, qui veulent vivre dans la dignité et l'espoir de contribuer à la hauteur de leurs ambitions au développement de leur communauté.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce document, reflet d'une approche volontaire et structurée visant à trouver des solutions durables à ces phénomènes complexes et inacceptables dans une société moderne et démocratique.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

Michelle Courchesne

SOMMAIRE

Présenté en avril 2004 par le gouvernement du Québec, le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale regroupe un ensemble de mesures devant être mises en œuvre sur un horizon de cinq ans en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le plan d'action repose sur une démarche gouvernementale et intersectorielle qui associe tous les acteurs concernés.

En vertu de cette loi, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit présenter au gouvernement un rapport annuel sur les activités réalisées dans le cadre du plan d'action. Le présent document fait le bilan de la deuxième année de la mise en œuvre du plan.

MISE SUR PIED DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE ET DU CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

La mise sur pied du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion figure parmi les réalisations marquantes de cette deuxième année. Ces nouveaux lieux de réflexion permettront un dialogue social qui devrait favoriser l'émergence de solutions novatrices pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale et contribuer à associer plus étroitement les acteurs socioéconomiques à ce défi de taille.

Le Comité consultatif constitue une table représentative, un lieu d'échanges, de concertation, de réflexion et de cohérence des actions sur les enjeux complexes liés à la lutte contre la pauvreté. Sa principale mission est de conseiller la ministre responsable dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions mises en place dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité consultatif est composé de dix-sept membres nommés par le gouvernement, dont cinq venant d'organismes ou de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, parmi lesquels au moins trois doivent également être des personnes auprès desquelles ces organismes ou ces groupes travaillent, et dix venant des divers secteurs de la société québécoise. Les deux autres membres sont issus du personnel de la fonction publique.

En plus du volet conseil de sa mission, le Comité consultatif a un rôle de vigie par rapport aux politiques gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale et par rapport à l'évolution de la situation dans les milieux touchés par ces problèmes. Le Comité consultatif s'assurera donc de maintenir des liens constants avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion afin de pouvoir disposer des indicateurs nécessaires pour effectuer le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion quant à lui est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges dont le rôle est de fournir de l'information fiable et objective en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Il devra notamment proposer à la ministre une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté. Le Centre devra assurer le suivi des indicateurs retenus par la ministre pour mesurer les progrès réalisés, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Rattaché au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion est géré par un comité de direction formé de personnes venant des milieux gouvernemental, universitaire et de la recherche dont la connaissance de la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale est reconnue, de même que de deux personnes œuvrant auprès des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Des modifications à l'assistance-emploi

Adoptée en juin 2005, la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles privilégie une approche incitative plutôt que coercitive en appuyant davantage les efforts d'insertion sociale et de participation au marché du travail. L'adoption de cette loi a permis de mettre en place plusieurs des mesures du plan d'action :

- l'introduction d'une prestation plancher par l'abolition de toute réduction liée au défaut d'entreprendre des démarches pour intégrer le marché du travail, incluant le refus et l'abandon d'un emploi;
- l'assouplissement des règles d'admissibilité à l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi, afin d'en élargir l'accès à toutes les familles prestataires ayant un enfant à charge handicapé, même si ce dernier fréquente l'école à temps plein;
- la mise en place du programme Devenir, qui vise à fournir aux prestataires un soutien et un accompagnement personnalisés pour les aider à s'engager dans une démarche favorisant leur participation active à la société et à se préparer adéquatement à participer à une mesure d'aide à l'emploi.

Par ailleurs, dans l'optique de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'autres modifications ou assouplissements ont été apportés aux règles de l'assistance-emploi:

- l'autorisation d'épargner jusqu'à 5 000 $ dans un compte individuel de développement en vue d'un projet précis;
- la hausse du montant de l'exclusion applicable à la valeur de certains biens, notamment à la valeur nette d'une résidence, qui passe de 80 000 $ à 90 000 $;
- l'extension de l'exemption des revenus de pension alimentaire de 100 $ par mois à toutes les familles prestataires ayant un enfant à charge;
- l'indexation des prestations de 2,43 %, en janvier 2006, pour les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi et de 1,21 % pour les personnes aptes au travail.

DE NOUVEAUX EFFORTS ET LA POURSUITE DE CEUX QUI SONT DÉJÀ ENGAGÉS

En matière d'aide financière et d'aide au logement

- Le salaire minimum est passé, en mai 2006, de 7,60 $ à 7,75 $ l'heure et de 6,85 $ à 7 $ l'heure dans le cas des travailleuses et des travailleurs au pourboire.
- Les versements accordés par anticipation dans le cadre de la Prime au travail ont permis de rejoindre cinq fois plus de familles que ne l'avait fait le programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT) en 2004. En 2005, 54 099 familles ont bénéficié de versements anticipés de la Prime au travail.
- Environ 600 personnes immigrantes ou membres de minorités visibles ont pu bénéficier du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, de juin 2005 au 31 mars 2006.

- En 2005-2006, 4 519 travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources ont bénéficié d'une aide financière; de plus, à l'extérieur des régions ressources, 1 931 personnes travaillant dans les secteurs du textile et du vêtement et ayant été licenciées collectivement ont également été aidées.
- Une somme de 3,4 millions de dollars a été versée pour assurer la sécurité alimentaire de certains groupes de la population.
- À l'occasion du discours du budget 2006-2007, le ministre des Finances a annoncé l'ajout de nouvelles sommes pour permettre la construction de 1 400 logements de plus que les 18 600 déjà prévus dans les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. L'objectif en matière de logements sociaux et communautaires a ainsi été porté à 20 000 d'ici à 2008.
- Pour l'année 2005-2006, environ 4 100 suppléments au loyer d'urgence ont été versés.
- Depuis juillet 2005, les personnes âgées qui reçoivent la prestation maximale du supplément de revenu garanti bénéficient de la gratuité des médicaments.
- L'aide juridique a été rendue accessible à un plus grand nombre de personnes.

En matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale

- Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance ont rejoint les familles en situation de pauvreté par deux volets : le volet Soutien aux jeunes parents et le volet Soutien aux familles vivant dans l'extrême pauvreté.
- Dans le cadre du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, plus de 1 400 activités ont été réalisées auprès de parents, d'enfants de 0 à 5 ans et de groupes sociaux.
- Le Programme famille, école et communauté : réussir ensemble a rejoint 6 299 élèves répartis dans 25 écoles de milieux défavorisés et 12 services d'éducation des adultes.
- Le budget du programme Aide aux devoirs a doublé, passant de 9,4 millions de dollars en 2004-2005 à 19,6 millions de dollars en 2005-2006.
- L'ajout de 90 millions de dollars pour permettre aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de bénéficier d'un meilleur encadrement et d'une intervention rapide portera à 120 millions de dollars les sommes supplémentaires consacrées à cette clientèle pour les années 2004-2005 à 2008-2009.
- Pour l'année civile 2005, près de 2 milliards de dollars ont été versés grâce au crédit d'impôt remboursable pour le Soutien aux enfants, ce qui représente une augmentation de 550 millions de dollars par rapport à 2004. La prestation annuelle moyenne pour tous les ménages bénéficiaires a été de 2 274 $ et a atteint 3 176 $ pour les familles ayant des revenus totaux inférieurs à 25 000 $.
- En 2005-2006, des sommes ont été affectées à la formation et au maintien d'équipes d'intervention jeunesse dans chacune des régions du Québec.
- Afin d'offrir des services de formation et d'accompagnement adaptés à la situation et aux besoins des jeunes décrocheurs et des jeunes faiblement scolarisés âgés de 16 à 24 ans, 24 équipes locales, regroupant près de 300 organismes, ont été mises en place.
- La stratégie d'intervention en milieu défavorisé Agir autrement, mise en œuvre pour les écoles secondaires accueillant des élèves des milieux les plus défavorisés, a permis de rejoindre près de 114 000 élèves.

- Dans le but de proposer des solutions de rechange à l'aide de dernier recours pour les jeunes de moins de 25 ans, le programme Alternative jeunesse fait l'objet d'une expérimentation dans neuf centres locaux d'emploi depuis mai 2006. Ce programme constitue l'une des mesures centrales de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 rendue publique en mars 2006.

Pour favoriser l'engagement de la société

- Le ministère des Affaires municipales et des Régions s'est engagé à prolonger la période d'application du Programme de renouveau urbain et villageois à Montréal jusqu'au 31 décembre 2006.
- Les projets pilotes de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se sont poursuivis dans les municipalités régionales de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie et de Témiscouata ainsi qu'à la Ville de Montréal (22 arrondissements).

Pour assurer la constance et la cohérence de l'action

- Les ministères et les organismes gouvernementaux ont la responsabilité de faire état des effets directs et significatifs des projets de loi ou de règlement sur le revenu des personnes ou des familles en situation de pauvreté lors de la présentation de ces propositions au gouvernement. S'il y a lieu, ces effets sont signalés, en annexe, dans les mémoires présentés au Conseil des ministres.
- À la suite des discussions qui ont eu lieu entre l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une entente a été signée en décembre 2005. Celle-ci vise à élaborer et à mettre en place, avec les communautés autochtones et dans le respect de leur culture, des moyens de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Bureau de développement social de la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a été chargé d'élaborer un plan d'action adapté aux nations autochtones.

LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME ANNÉE

La troisième année sera marquée notamment par les travaux du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. Au début de l'année 2007, le Comité consultatif produira un avis sur la mise à jour du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour sa part, le Centre proposera, en collaboration avec le Comité consultatif, une série d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale.

De plus, les travaux relatifs à l'approche territoriale intégrée se poursuivront afin de soutenir les milieux locaux et régionaux qui se doteront de stratégies de lutte contre la pauvreté. Certaines modifications seront également apportées en matière d'assistance-emploi à la suite de l'adoption prochaine du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Enfin, les nations autochtones poursuivront les travaux d'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui respecte leur culture.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 15

1. BREF RAPPEL DU BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE 17

2. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA DEUXIÈME ANNÉE 19

2.1 Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté 20

2.2 Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes 28

2.3 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société 37

2.4 Assurer la constance et la cohérence de l'action 38

3. PERSPECTIVES 41

CONCLUSION 47

INTRODUCTION

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été rendu public en avril 2004. Il découle de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en décembre 2002. Les mesures prévues dans ce plan d'action visent à s'attaquer tant aux causes qu'aux conséquences de la pauvreté afin d'atteindre l'objectif premier de la Loi, soit de faire du Québec l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

Conformément à cette loi, un rapport annuel présentant les activités réalisées dans le cadre du plan d'action gouvernemental doit être présenté au gouvernement par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Voici donc le rapport présentant les activités réalisées dans la deuxième année de mise en œuvre du plan d'action.

Rappelons que le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale regroupe un ensemble de mesures qui, sur un horizon de cinq ans, permettront de progresser vers l'atteinte des objectifs fixés dans la Loi.

Le déploiement de ces différentes mesures s'articule autour de quatre grands axes :

- améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté;
- prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en développant le potentiel des personnes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;
- assurer la cohérence et la constance de l'action.

Le plan d'action repose sur une démarche gouvernementale et intersectorielle qui associe tous les acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ainsi, sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, un comité interministériel a été mis en place en juin 2004 afin d'assurer une réelle mobilisation des acteurs et une mise en œuvre cohérente et concertée des différentes mesures du plan d'action. Ce comité est formé, en plus des représentantes et des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de personnes qui représentent les ministères et organismes suivants : le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère du Travail, la Société d'habitation du Québec et le Secrétariat à la jeunesse.

Au cours de cette deuxième année, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion ont été mis en place et ont commencé leurs travaux. Tout est maintenant engagé pour des actions résolument axées vers l'atteinte des objectifs de la Loi.

Par ailleurs, le plan d'action se déploie dans un contexte où la situation de l'emploi est favorable à l'insertion ou au maintien en emploi, ce qui ne peut qu'en faciliter la mise en œuvre puisque l'un de ses deux principes directeurs est que l'emploi est la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes. On a en effet assisté ces dernières années à une baisse du chômage et à une augmentation du nombre d'emplois. D'août 2003 à août 2006, le taux de chômage est passé de 10 % à 7,9 %, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis 1976, et le nombre d'emplois a augmenté de 155 000. La création d'emplois et le renouvellement de la main-d'œuvre prévus pour les prochaines années devraient en outre donner lieu à un nouveau recul du taux de chômage.

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, quelque 250 000 emplois seront créés au Québec de 2005 à 2009 grâce à la croissance économique. À cela s'ajoute une demande de remplacement de la main-d'œuvre particulièrement élevée.

La section 1 rappelle brièvement l'essentiel du bilan de la première année. La section 2 présente les actions qui ont été entreprises ou qui se sont poursuivies au cours de la deuxième année, soit l'année financière 2005-2006 pour l'essentiel. Enfin, la section 3 présente un aperçu de certaines des actions qui seront mises en œuvre au cours de la troisième année.

Rappelons enfin que ce bilan fait essentiellement état des activités prévues dans le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ne rend donc pas compte de l'ensemble des actions mises en œuvre, que ce soit par le gouvernement ou par ses partenaires, pour faire du Québec une société où toutes les citoyennes et tous les citoyens ont leur place et contribuent activement au bien commun.

1. BREF RAPPEL DU BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

En 2004-2005, des efforts ont été investis dans le cadre de chacune des grandes orientations du plan d'action. Ces efforts avaient pour objectifs différents aspects de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou visaient des groupes particuliers.

EN VALORISANT LE TRAVAIL

Au cours de la première année de mise en œuvre du plan d'action, diverses mesures ont été mises en place pour aider les personnes à intégrer le marché du travail et les encourager à s'y maintenir, notamment l'accompagnement et le suivi des démarches de recherche d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi aptes au travail, l'instauration de la Prime au travail, l'augmentation du salaire minimum en mai 2004 et mai 2005 et le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources.

EN PRIVILÉGIANT L'ACCÈS À UN LOGEMENT ADÉQUAT À UN COÛT ABORDABLE

L'accès à un logement décent et à un coût abordable contribue également à améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté. Dans cette perspective, l'objectif de construction de logements sociaux et communautaires a été porté à 18 600. Par ailleurs, conformément au plan d'action, environ 3 700 suppléments au loyer d'urgence ont été octroyés en 2004-2005 pour les ménages à faible revenu qui risquaient le plus de se retrouver sans logis dans le contexte de la pénurie de logements. Des investissements ont aussi été faits pour l'adaptation de logements habités par des personnes handicapées et pour la réalisation de projets d'action communautaire.

EN SOUTENANT LES FAMILLES

Une aide financière plus généreuse a été accordée aux familles à faible revenu, notamment par l'entremise du Soutien aux enfants. D'autres investissements ont également été effectués afin de soutenir les jeunes parents, notamment sous la forme d'une aide financière aux adolescentes enceintes en situation de dénuement et de services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance.

En matière de prévention, la signature de l'entente de partenariat d'une durée de cinq ans avec la Fondation Lucie et André Chagnon s'est concrétisée par la mise sur pied d'une corporation à but non lucratif ayant pour principal objectif d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes et des familles en attente de leur premier enfant provenant de milieux défavorisés.

Par ailleurs, les diverses activités visant à améliorer la réussite scolaire en milieu défavorisé se sont poursuivies : les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture, l'expérimentation d'un modèle de communauté éducative favorisant la réussite des élèves du primaire, le programme Aide aux devoirs et le programme Écoles en forme et en santé. Des spécialistes ont également été embauchés pour soutenir les élèves qui connaissent des difficultés dans leur parcours scolaire.

EN SOUTENANT LES JEUNES

Divers projets visant particulièrement l'intégration sociale et professionnelle des jeunes en difficulté ont été mis en place ou ont été poursuivis. Il s'agit notamment des équipes d'intervention jeunesse, d'un programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, de la stratégie d'intervention en milieu défavorisé Agir autrement et de l'expérimentation de diverses formules de conciliation travail-études permettant aux jeunes prestataires de l'assistance-emploi d'obtenir une première qualification tout en occupant un emploi à temps plein.

EN FAVORISANT LA COHÉRENCE DES ACTIONS ET L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Des efforts ont été faits pour intensifier les échanges avec le gouvernement fédéral, ce qui a permis la conclusion d'une entente pour la mise sur pied du Régime québécois d'assurance parentale. Le dialogue a aussi été engagé avec les nations autochtones afin de soutenir l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté dans les villages et les réserves.

Plusieurs projets en matière de développement social et communautaire dans les territoires avec une forte concentration de pauvreté ont été financés par l'entremise du Fonds québécois d'initiatives sociales, notamment en revitalisation urbaine intégrée, en sécurité alimentaire et en transport collectif. Une méthode a été mise au point pour permettre de déceler plus facilement les propositions de nature législative ou réglementaire qui pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu de personnes en situation de pauvreté. Enfin, des travaux ont été entrepris pour la mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

2. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA DEUXIÈME ANNÉE

Le présent chapitre vise à présenter les principales actions réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cours de la deuxième année de sa mise en œuvre.

En tout premier lieu, il convient de signaler la mise sur pied du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. Ces deux réalisations figurent parmi les plus importantes de cette deuxième année de mise en œuvre du plan d'action et confirment la volonté d'atteindre les objectifs de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces nouveaux lieux de réflexion permettront un dialogue social qui devrait favoriser l'émergence de solutions novatrices pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion et contribuer à associer plus étroitement les acteurs socioéconomiques à ce défi de taille.

Le Comité consultatif, institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, constitue une table représentative, un lieu d'échanges, de concertation, de réflexion et d'harmonisation des actions sur les enjeux complexes liés à la lutte contre la pauvreté. Sa principale mission est de conseiller la ministre responsable dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions mises en place dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Composé de dix-sept membres, dont quinze ayant le droit de vote, le Comité consultatif reflète la diversité géographique et démographique du Québec. Ces membres viennent, d'une part, d'organismes ou de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, parmi lesquels les personnes directement concernées par ces actions occupent une place significative, et, d'autre part, des divers secteurs de la société québécoise. Les membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été nommés par décret du gouvernement le 8 mars 2006.

En plus de son rôle conseil, le Comité consultatif a un rôle de vigie par rapport aux politiques gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale et par rapport à l'évolution de la situation dans les milieux touchés par ces problèmes. Le Comité consultatif s'assurera donc de maintenir des liens constants avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion afin de pouvoir disposer des indicateurs nécessaires pour effectuer le suivi des progrès en cette matière.

Le Comité consultatif accordera la priorité à la définition de cibles d'amélioration du revenu des personnes en situation de pauvreté et à la recherche des moyens les plus efficaces pour les atteindre et pour, d'ici à 2013, amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, conformément à l'objectif de la Loi.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion quant à lui est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir de l'information fiable et objective en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Il devra notamment proposer à la ministre une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté. Le Centre devra assurer le suivi des indicateurs retenus par la ministre en vue de mesurer les progrès réalisés, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion a publié, conjointement avec l'Institut de la Statistique du Québec, deux documents complémentaires. Le premier, *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*[1], fait un tour d'horizon des multiples façons de définir et de mesurer les phénomènes de la pauvreté. Le second, *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*[2], regroupe les données sur les principaux indicateurs reconnus dans ce domaine, tirés de l'Inventaire.

Un autre des rôles du Centre est de faire des recherches de nature qualitative et quantitative en vue d'améliorer les connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Il peut, à cette fin, consulter des spécialistes et des acteurs du milieu. Le Centre doit aussi faciliter le transfert des connaissances vers les divers groupes sociaux qui sont engagés dans la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale et faciliter la collaboration avec les ministères et organismes concernés et les divers milieux où il se fait de la recherche dans ce domaine, au Québec et ailleurs dans le monde.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion est rattaché à la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il est géré avec un comité de direction formé de personnes venant des milieux universitaire et de la recherche (six), gouvernemental (trois) ainsi que de personnes œuvrant auprès des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale (deux), celles-ci ayant été nommées après consultation du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le rôle du comité de direction est notamment de définir les orientations, les objectifs, les politiques et les plans d'action du Centre. Il a également pour rôle d'évaluer la pertinence, le caractère prioritaire et la qualité scientifique des programmes et des projets de recherche du Centre.

2.1 Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté

Dans cet axe, il s'agit de soutenir les personnes en situation de pauvreté en leur offrant une aide à très court terme pour combler des besoins alimentaires, d'aide au logement ou d'aide financière directe. Il s'agit aussi de les aider et de les inciter à acquérir leur autonomie financière à moyen terme par l'insertion et le maintien en emploi.

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, la deuxième année du plan d'action a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs mesures qui peuvent contribuer à hausser leurs revenus. Par ailleurs, la hausse du salaire minimum et la Prime au travail contribuent à améliorer la situation financière des travailleuses et des travailleurs à faible revenu et les incitent à demeurer en emploi. De plus, des investissements importants ont été faits ou annoncés dans le secteur du logement à coût abordable, en continuité avec les dépenses déjà prévues.

Enfin, des mesures non prévues dans le plan d'action initial ont été ajoutées, soit la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et diverses mesures destinées à aider les ménages à faible revenu relativement à la hausse des tarifs d'électricité.

1. MORASSE, Julie Alice (2005). *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 94 p.
2. MORIN, Alexandre (2006). *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 134 p.

DES MODIFICATIONS À L'ASSISTANCE-EMPLOI

S'inscrivant dans le prolongement du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, qui a été adoptée en juin 2005, privilégie une approche incitative plutôt que coercitive, en appuyant davantage les efforts d'insertion sociale et de participation au marché du travail. En octobre 2005, elle a permis l'introduction d'une prestation plancher. Concrètement, la prestation plancher met fin aux pénalités prévues en cas de refus d'entreprendre des démarches pour intégrer le marché du travail, incluant le refus et l'abandon d'un emploi. Elle prévoit en outre la protection de 50 % du montant de l'aide financière à laquelle les prestataires ont droit, qui ne pourra plus faire l'objet de retenues destinées au remboursement de sommes dues au Ministère. La prestation plancher représente un investissement de 10,2 millions de dollars par année.

Depuis le 1er janvier 2006, les règles d'admissibilité à l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi sont plus souples, ce qui a permis d'en élargir l'accès à toutes les familles prestataires ayant un enfant à charge handicapé, même si ce dernier fréquente l'école à temps plein. Cet assouplissement entraînera un investissement supplémentaire de l'ordre de 0,7 million de dollars par année.

Des programmes d'aide et d'accompagnement social peuvent également être mis sur pied en vertu de la Loi. La participation à ces programmes est volontaire et une allocation de soutien de 130 $ par mois peut être ajoutée à la prestation d'assistance-emploi des personnes qui y participent. Le premier de ces programmes, Devenir, vise à permettre aux prestataires de l'assistance-emploi de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés afin de les aider à s'engager dans une démarche favorisant leur participation active à la société, à les préparer adéquatement à participer à une mesure d'aide à l'emploi et à accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail.

La collaboration des organismes du milieu communautaire à Devenir est essentielle, car ce sont eux qui peuvent présenter des projets particuliers qui permettront la participation au programme. Devenir a commencé le 1er mai 2006. Au début de septembre, 67 ententes avec des organismes étaient signées, pour un total de 220 participantes et participants.

Par ailleurs, dans la perspective de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des assouplissements ont été apportés en janvier 2006 aux règles de comptabilisation des actifs à l'assistance-emploi, de manière à favoriser l'autonomie des personnes. Une personne peut maintenant épargner jusqu'à 5 000 $ sans que sa prestation ne soit réduite ou annulée si ces sommes sont destinées, par exemple, à de la formation, à la création d'un emploi autonome ou d'une entreprise ou à l'achat d'équipement ou d'instruments nécessaires au travail. Cette mesure implique un investissement de l'ordre de 0,5 million de dollars sur une base annuelle.

En outre, le montant de l'exclusion applicable à la valeur nette d'une résidence est passé de 80 000 $ à 90 000 $ le 1er septembre 2006. Cette exclusion s'applique également à la valeur nette d'une ferme en exploitation, des biens utilisés par une travailleuse ou un travailleur autonome et à certains autres biens immobiliers ou mobiliers.

Une exemption des revenus de pensions alimentaires de 100 $ par mois est également accordée depuis janvier 2006 à toutes les familles prestataires ayant un enfant à charge. Cette exemption était auparavant réservée aux familles comptant au moins un enfant à charge de moins de cinq ans.

Enfin, les prestataires de l'assistance-emploi ayant des contraintes sévères à l'emploi ont vu leurs prestations indexées de 2,43 % en janvier 2006, soit le taux retenu pour indexer le régime fiscal des particuliers. Les prestations versées aux personnes aptes au travail ont, pour leur part, augmenté de 1,21 %. L'indexation pour l'année 2006 implique des coûts de l'ordre de 12,1 millions de dollars en 2005-2006 et de 48,5 millions de dollars en 2006-2007.

Des mesures favorisant l'emploi

- **Une augmentation du salaire minimum**

Le salaire minimum vise à assurer aux personnes qui travaillent à bas salaire une rémunération équitable, sans constituer une entrave à l'emploi pour les travailleuses et les travailleurs peu qualifiés. En mai 2006, le salaire minimum est passé de 7,60 $ à 7,75 $ l'heure et de 6,85 $ à 7 $ dans le cas des travailleuses et des travailleurs au pourboire. Il s'agissait de la troisième hausse en autant d'années.

Rappelons qu'entre mars 2002 et mars 2005, le nombre de travailleuses et de travailleurs au salaire minimum est passé de 208 900 à 116 300, soit une baisse de 44 %, alors que le nombre total de salariées et de salariés est passé de 3 025 500 à 3 155 300. Il faut aussi noter que 56,5 % des personnes qui travaillent au salaire minimum ont 25 ans et moins, que 55,5 % sont des femmes, que 57,5 % travaillent moins de 30 heures par semaine et que 55,3 % ne fréquentent plus l'école.

- **La Prime au travail**

La Prime au travail, introduite en 2005, est un crédit d'impôt remboursable qui contribue à rendre le travail plus payant pour les travailleuses et les travailleurs à faible et à moyen revenu. À la différence du programme APPORT qu'il a remplacé, il est accessible à tous les ménages, sans égard à la valeur des actifs et au fait d'avoir ou non des enfants. C'est seulement à la fin de l'automne 2006 que sera connu le nombre total de ménages qui ont bénéficié de la Prime au travail pour l'année 2005. Cependant, les versements accordés par anticipation pour la Prime au travail ont permis de rejoindre cinq fois plus de familles que ne l'avait fait le programme APPORT par anticipation en 2004. En effet, 54 099 familles ont bénéficié de versements anticipés de la Prime au travail pour 2005, alors que seulement 11 815 familles avaient été rejointes par anticipation en 2004 par APPORT.

Le montant de la Prime au travail varie selon le revenu et peut atteindre, pour l'année d'imposition 2006, 512 $ dans le cas d'une personne seule, 790 $ dans le cas d'un couple, 2 196 $ dans le cas d'une famille monoparentale et 2 821 $ dans le cas d'un couple avec enfants.

- **L'augmentation de la participation à des mesures d'aide à l'emploi pour les groupes les plus touchés par la pauvreté**

La pauvreté touche davantage certains groupes de la société, comme les familles ayant de jeunes enfants, les travailleuses et les travailleurs de 55 ans et plus et les personnes ayant des limitations importantes à l'accès à l'emploi. Il convient d'apporter un soutien spécifique à ces personnes pour les aider à surmonter les obstacles à leur insertion socioprofessionnelle et leur autonomie financière.

Avec des subventions salariales et d'autres formes d'aide financière, le Programme de subventions aux entreprises adaptées vise à soutenir les entreprises qui offrent des emplois de qualité répondant aux besoins des personnes handicapées. Le 1er avril 2006, la gestion du programme est passée de l'Office des personnes handicapées du Québec à Emploi-Québec. Les entreprises soutenues par le programme peuvent donc désormais profiter, dans leur région respective, du vaste réseau de centres locaux d'emploi pour assurer le suivi des travailleuses et des travailleurs ayant un handicap.

Par ailleurs, la stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus s'est poursuivie. Cette stratégie comporte un ensemble de mesures, dont un assouplissement des règles de la mesure Formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec visant à adapter le rythme de formation aux besoins des travailleuses et des travailleurs âgés. Cette stratégie a contribué à l'augmentation de la participation des travailleuses et des travailleurs de 55 ans et plus aux mesures actives, qui est passée de 15 786 participantes et participants en 2003-2004 à 19 862 en 2005-2006.

Enfin, il faut noter que l'évaluation de certaines des mesures actives d'Emploi-Québec, notamment Subventions salariales et Formation de la main-d'œuvre, s'avère positive dans le cas des prestataires de l'assistance-emploi. En effet, d'après une évaluation produite par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2004, les revenus d'emploi des personnes ayant participé à au moins une des mesures analysées augmentent en moyenne de 2 402 $ dans l'année qui suit leur participation, alors qu'ils n'augmentent que de 858 $ pour les prestataires qui sont retournés sur le marché du travail sans avoir participé à ces mesures. De plus, 56 % des prestataires qui ont participé à ces mesures se trouvent un emploi dans les 18 mois suivant leur participation, comparativement à 35,8 % pour celles et ceux qui n'y participent pas.

- **L'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles**

Les personnes immigrantes et les membres des minorités visibles font parfois face à des difficultés d'insertion en emploi qui réduisent leurs possibilités d'autonomie financière et d'intégration sociale. Afin d'amoindrir ces difficultés, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles se sont entendus sur une série de mesures à mettre en œuvre. L'entente interministérielle signée en mai 2004 est d'une durée de trois ans et compte neuf mesures particulières.

Une de ces mesures consiste à mettre en place le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi. Ce programme va permettre aux personnes immigrantes et aux membres des minorités visibles de se faire valoir dans les entreprises qui les accueillent et de leur éviter, dans la mesure du possible, un parcours d'emploi qui mène souvent à la précarité, au chômage et à l'exclusion malgré des compétences reconnues. De juin 2005 au 31 mars 2006, 596 personnes ont pu bénéficier de ce nouveau programme et s'insérer ou se maintenir en emploi. Une année complète de fonctionnement devrait normalement permettre d'atteindre l'objectif annuel prévu, soit au moins 650 personnes intégrées dans un premier emploi lié à leur domaine de formation. On prévoit investir dans ce programme 15 millions de dollars de 2005 à 2008.

La signature de l'Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles a aussi permis au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles d'être représenté aux conseils régionaux des partenaires du marché du travail ainsi qu'à la Commission des partenaires du marché du travail, ce qui y favorise la connaissance des besoins particuliers des nouveaux arrivants et des membres des minorités visibles. Des ententes régionales complémentaires ont aussi été conclues afin de faciliter la référence des groupes visés par l'entente.

Afin d'assurer l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants et de favoriser le développement social, culturel et économique du Québec, il est également essentiel de permettre à ces personnes d'occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences. En décembre 2005, l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, composée notamment de représentantes et de représentants des ordres professionnels, des établissements d'enseignement collégial, des universités et du gouvernement, a officiellement déposé son rapport. Ses recommandations sont en voie de réalisation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a notamment revu ses règles afin de financer toutes les formations d'appoint de l'enseignement collégial prescrites à une candidate ou un candidat par un ordre professionnel. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et ses partenaires ont aussi mis en œuvre plusieurs mesures visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés, telles que l'élaboration d'outils d'évaluation des compétences et de l'expérience et l'élaboration d'outils de formation.

- **Le soutien du réseau québécois du crédit communautaire**

Le crédit communautaire est un outil de développement social et économique qui a su mettre au point des approches et des pratiques particulières pour la création et la survie de micro-entreprises. Ainsi, grâce au crédit communautaire, des personnes qui ont des problèmes d'accès au réseau traditionnel de financement peuvent bénéficier d'une mise de fonds pour mettre sur pied une petite entreprise.

Le Réseau québécois du crédit communautaire a bénéficié d'une somme de 1,18 million de dollars en 2005-2006. Ses membres participants, les neuf fonds communautaires et les dix cercles d'emprunt, ont aussi bénéficié d'une aide financière non récurrente de 345 000 $.

La clientèle des fonds et des cercles d'emprunt est constituée de femmes dans une proportion de 55 %. Selon les chiffres dont on dispose pour 2005-2006, plus de 100 prêts ont été accordés et 168 projets étaient actifs au 31 mars 2006.

Parmi les entreprises mises sur pied, on trouve : une école de danse, des ateliers de joaillerie, une boucherie, un atelier de confection de costumes traditionnels, un service d'acupuncture.

- **Le soutien des travailleuses et des travailleurs victimes de licenciement collectif**

Dans les régions ressources, les travailleuses et les travailleurs licenciés collectivement peuvent bénéficier pendant un an d'une aide financière qui vise à éviter leur appauvrissement graduel et leur départ de la région. Dans certaines conditions, l'aide peut être renouvelée pour une année supplémentaire. En 2005-2006, 4 519 personnes ont bénéficié de l'aide de ce programme, pour une somme totale de 1,6 million de dollars.

Par ailleurs, les industries du secteur du textile et du vêtement ont été très durement touchées par la mondialisation des échanges économiques qui se poursuit depuis les deux dernières décennies. Les pertes d'emplois qu'elles ont connues risquent de se poursuivre au cours des prochaines années, alors que ce secteur continuera de s'adapter aux nouvelles règles du commerce international.

Les personnes qui travaillent dans ces industries sont relativement âgées, elles ont des revenus modestes (le salaire horaire moyen était de 11 $ en 2002) et elles sont concentrées à l'extérieur des régions ressources. Il convient donc de leur venir en aide de façon spécifique en cas de licenciement collectif. À cette fin, le ministère de l'Emploi et de la

Solidarité sociale a mis en place, en avril 2005, le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Pour l'année financière 2005-2006, les dépenses afférentes au programme ont été de 735 000 $ et 1 931 travailleuses et travailleurs y ont été admissibles.

Des mesures favorisant l'accès à une saine alimentation

- **Pour les enfants des quartiers défavorisés**

En 2005-2006, le Club des petits déjeuners du Québec a pu bénéficier du support gouvernemental pour aider les enfants des quartiers défavorisés à commencer leur journée d'école par un déjeuner équilibré. Rappelons que cet organisme a pour mission d'assurer aux enfants des milieux défavorisés une alimentation suffisante pour leur permettre de mener à bien leurs apprentissages scolaires.

Plus de 10 000 élèves de 165 écoles primaires de quartiers défavorisés peuvent bénéficier des services du Club. L'entente signée entre le gouvernement du Québec et le Club des petits déjeuners du Québec a impliqué un déboursé gouvernemental de 4 millions de dollars réparti sur deux ans.

- **Pour assurer la sécurité alimentaire de certains groupes de la population**

Soucieux de combler les besoins alimentaires de certains groupes de la population, le ministère de la Santé et des Services sociaux allouait, en 2002-2003, une somme de 10 millions de dollars pour le soutien de projets visant la sécurité alimentaire. Cette somme a été répartie sur trois exercices financiers entre les dix-huit agences de santé et de services sociaux afin qu'elles puissent soutenir financièrement des projets présentés par des organismes communautaires.

La somme annuelle de 3,4 millions de dollars pour la sécurité alimentaire est maintenant une aide récurrente. À ce jour, 252 projets ont été subventionnés dans les 18 régions sociosanitaires.

Les projets financés comprennent notamment des cuisines collectives, des jardins communautaires, des groupes d'achat, des épiceries communautaires et des groupes d'éducation populaire en alimentation.

Des mesures facilitant l'accès à un logement à coût abordable

Se loger représente un effort financier important, particulièrement pour les ménages à faible revenu. C'est pourquoi le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale souligne le caractère essentiel de l'aide au logement dans cette lutte.

À l'occasion du discours du budget 2006-2007, le ministre des Finances a annoncé l'ajout de nouvelles sommes pour permettre la réalisation de 1 400 logements et la production des 18 600 déjà prévus dans les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. L'objectif en matière de logements sociaux et communautaires a ainsi été porté à 20 000 d'ici à 2008. Depuis 2003, cet objectif a été rehaussé à trois reprises, passant de 13 000 à 20 000 logements. Par ailleurs, le rythme s'est aussi accéléré, passant d'environ 150 à 300 logements par mois.

Il est également nécessaire d'aider à très court terme les ménages qui sont incapables de se loger sur le marché locatif en raison de la pénurie de logements abordables. Pour l'année 2005-2006, environ 4 100 suppléments au loyer d'urgence ont été accordés, pour une aide financière totale de 19 millions de dollars, incluant l'aide offerte aux municipalités

pour couvrir une partie des coûts des services d'aide d'urgence. En février 2006, le gouvernement du Québec a autorisé le renouvellement pour un an, jusqu'à l'été 2007, des subventions de supplément au loyer d'urgence dont bénéficient ces quelque 4 100 ménages. La contribution financière du gouvernement du Québec dans ce renouvellement est de 15,5 millions de dollars. Avec l'apport du gouvernement fédéral et des municipalités participantes, son coût total est estimé à 19,9 millions de dollars.

Par ailleurs, certaines personnes peuvent éprouver des difficultés d'accès à leur logement en raison de problèmes de mobilité ou de handicaps physiques. Le coût d'adaptation de leur logement représente souvent des sommes très élevées par rapport à leurs revenus. Le Programme d'adaptation des domiciles leur offre une aide financière pour leur permettre de rendre leur logement accessible et de l'adapter à leurs besoins.

Ce programme bénéficie d'un budget annuel récurrent de 4,2 millions de dollars. En 2004-2005, le programme s'est vu accorder des crédits supplémentaires de 38,8 millions de dollars sur trois ans afin de réaliser 2 500 adaptations de domiciles supplémentaires et de procéder à la vérification et à la mise aux normes de plateformes élévatrices dans des logements habités par des personnes handicapées.

Au 1er mars 2006, plus de 900 adaptations de domiciles ont été réalisées depuis l'annonce de ces investissements additionnels. À cela s'ajoutent les 3 140 dossiers actuellement en traitement à différentes étapes du processus. En ce qui a trait à la réparation et au remplacement d'équipement, une somme de 2,9 millions de dollars a été allouée pour cette même période et des estimations de coûts de l'ordre de 4,1 millions de dollars sont actuellement à l'étape des devis et des soumissions.

Le soutien aux initiatives communautaires se fait par l'entremise de divers programmes. D'une part, le Programme d'aide aux organismes communautaires apporte une aide financière aux organismes communautaires dont l'action vise l'amélioration des conditions d'habitation ainsi que la prise en charge de ces conditions par les personnes concernées. En 2005-2006, l'enveloppe budgétaire du programme était de 1,52 million de dollars, ce qui a permis d'appuyer le fonctionnement de 47 organismes communautaires, de même que la réalisation de projets visant le développement de nouvelles pratiques communautaires, la réalisation d'études et d'analyses et la tenue d'activités de concertation en matière d'habitation.

D'autre part, le Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale soutient financièrement la réalisation de projets d'action communautaire ayant pour but l'amélioration de la qualité de vie en HLM, par la prise en charge de leur milieu par les résidents. Par ce soutien financier, le programme vise la création de milieux de vie familiale, communautaire et sociale adaptés aux besoins des personnes qui y évoluent et qui favorisent les rapprochements intergénérationnels et interculturels. De 1998 à 2005, 287 projets à l'intention des résidents de HLM ont été réalisés dans le cadre de ce programme.

Enfin, dans le cadre du programme fédéral Initiatives de partenariat en action communautaire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Société d'habitation du Québec participent à la sélection de projets d'aide aux sans-abri ou aux personnes qui risquent d'être touchées par ce problème. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada collaborent à l'évaluation du programme et ont déjà convenu des modalités de mise en œuvre de sa prolongation jusqu'en mars 2007.

Un meilleur accès aux médicaments pour les personnes à faible revenu

Depuis le 1er juillet 2005, les personnes âgées qui reçoivent le maximum du supplément de revenu garanti bénéficient de la gratuité des médicaments. On prévoit étendre la

gratuité à d'autres groupes lorsque des économies seront réalisées grâce aux ententes avec l'industrie pharmaceutique et à la mise en place de moyens favorisant un meilleur usage des médicaments. La politique du médicament sera déposée à la fin de l'automne 2006.

Des mesures destinées à réduire les conséquences des hausses des tarifs d'électricité pour les ménages à faible revenu

Devant la hausse des coûts de l'électricité qui touche les ménages québécois depuis quelques années, un comité formé de représentantes et de représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a été chargé de s'assurer que le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale est pris en compte dans la stratégie énergétique du Québec, dans le Plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec et dans le Plan d'ensemble en efficacité énergétique.

Cette demande a manifestement été entendue puisque la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, rendue publique en mai 2006, comporte plusieurs sections qui concernent les effets des hausses des coûts d'énergie pour les ménages à faible revenu. Plus particulièrement, elle permet à la Régie de l'énergie de demander aux distributeurs, dans le cadre des requêtes tarifaires déposées pour son approbation, des études d'impacts sur la situation de ces ménages. Pour donner suite à cette orientation, le gouvernement a adopté un décret qui oblige la Régie de l'énergie à tenir compte, dans la fixation des tarifs et conditions, de la préoccupation économique et sociale du gouvernement énoncée dans la stratégie énergétique, qui est de prendre en considération la situation des ménages à faible revenu qui éprouvent des difficultés à payer les coûts de l'énergie.

Dans cette perspective, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec aura à produire, au plus tard en janvier 2007, un plan d'ensemble en efficacité énergétique étalé sur dix ans. Ce plan devra inclure un programme d'économie d'énergie dans les résidences existantes, prévoyant notamment l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments. L'Agence offre d'ailleurs déjà gratuitement des diagnostics personnalisés qui peuvent permettre aux ménages à faible revenu d'économiser sur leur facture d'électricité. L'an dernier, le programme Budget modeste de l'Agence de l'efficacité énergétique a rejoint 6 200 ménages. En 2006, elle espère en rejoindre 7 400.

Une plus grande accessibilité à l'aide juridique

L'accès à la justice est fondamental dans une société de droit. Les personnes en situation de pauvreté ou à revenu modeste doivent être assurées de l'aide de l'État si leurs ressources financières ne leur permettent pas de bénéficier de services juridiques.

Les seuils de revenu à partir desquels une personne est admissible à l'aide juridique gratuite ou avec contribution n'avaient pas été augmentés ni indexés depuis 1996. Pour ce qui est des personnes seules, le seuil n'avait pas augmenté depuis 1981. Le 26 janvier dernier, ces seuils ont été haussés pour toutes les catégories de ménages, et ils augmenteront chaque année jusqu'en 2010. Par exemple, le barème pour une personne seule est passé de 8 870 $ en 2005 à 9 695 $ en 2006 et il atteindra 12 093 $ en 2010. À compter du 1er janvier 2007, les barèmes seront en outre indexés annuellement.

Les nouveaux barèmes permettront à plus de personnes d'être admissibles à l'aide juridique, soit gratuitement ou en versant une contribution. En 2010, ils nécessiteront des investissements additionnels de près de 30 millions de dollars par année.

On peut noter que l'accès à l'aide juridique ne faisait pas partie des mesures prévues dans le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Comme cette mesure vise plusieurs des buts poursuivis par la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, elle est ajoutée au plan d'action.

2.2 Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Pour prévenir la pauvreté, il faut intervenir dès l'enfance, et parfois dès la grossesse, par des programmes spécifiques destinés aux enfants des familles des milieux défavorisés et aux jeunes femmes enceintes, par un meilleur soutien financier direct aux familles, par l'ajout de ressources en milieu scolaire et par des mesures visant à faciliter l'apprentissage et contrer le décrochage scolaire. Pour les jeunes, il faut faciliter le passage à la vie adulte et l'insertion sociale par des services mieux adaptés à leur situation.

À cet égard, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre en cette deuxième année du plan d'action et d'autres poursuivent des actions déjà entreprises. D'abord, on note l'introduction d'une stratégie d'action jeunesse, qui propose des mesures visant à améliorer la réussite et le bien-être des jeunes. Trois des mesures de cette stratégie font partie du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le Programme alternative jeunesse, le projet de qualification des jeunes et la démarche de complémentarité des services pour les jeunes de 16 à 24 ans. Des ressources nouvelles ont également été ajoutées, en milieu scolaire plus particulièrement, pour soutenir les élèves en difficulté. La Fondation Lucie et André Chagnon a poursuivi ses actions de prévention de la pauvreté auprès des enfants. Enfin, plusieurs autres actions de prévention se poursuivent sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

DES ACTIONS POUR LES ENFANTS

- **Soutenir les familles des milieux défavorisés dès la grossesse**

On sait que la pauvreté a des conséquences négatives sur le développement et l'adaptation sociale des enfants. Mais le jeune âge des parents est également un facteur qui fait augmenter le risque pour l'enfant d'avoir des problèmes de comportement et des retards de développement.

Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance du ministère de la Santé et des Services sociaux visent à contrer les effets négatifs de ces situations. Ils se divisent en deux volets : le volet Soutien aux jeunes parents et le volet Soutien aux familles vivant dans l'extrême pauvreté.

Ces services visent particulièrement les groupes suivants :

- les jeunes femmes enceintes dont la date d'accouchement est prévue avant leur vingtième anniversaire de naissance, les mères âgées de moins de 20 ans au moment de leur inscription aux services ainsi que les pères et leurs enfants de 0 à 5 ans;
- les femmes enceintes et les mères âgées de 20 ans ou plus, les pères ainsi que leurs enfants de 0 à 5 ans qui vivent dans l'extrême pauvreté.

Pour le volet Soutien aux jeunes parents, les régions rejoignent en moyenne 88 % de leur groupe cible, soit les jeunes mères âgées de moins de 20 ans et leur famille. D'ici à 2010, une proportion de 90 % du groupe cible aura été rejoint. Un budget récurrent de 22 millions de dollars a initialement été investi dans ce volet. Ces services ont également été désignés prioritaires parmi les investissements annoncés en 2004-2005 et en 2005-2006.

Ce volet comprend aussi la mesure de soutien financier destinée aux mineures enceintes élaborée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il s'agit d'un projet pilote s'adressant

aux mineures enceintes qui participent au programme de services intégrés en périnatalité et qui sont en situation de dénuement. En avril 2006, 691 jeunes femmes avaient bénéficié de ce soutien financier, pour un montant de 1,8 million de dollars. Les résultats d'une évaluation réalisée en 2006 permettront au gouvernement de déterminer s'il y a lieu de maintenir la mesure.

Pour le volet Soutien aux familles vivant dans l'extrême pauvreté, 61 % des femmes enceintes et des mères âgées de 20 ans ou plus, sous-scolarisées et vivant sous le seuil de faible revenu, ont reçu des services entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005. On prévoit rejoindre 75 % de la clientèle visée d'ici à 2010. Les sommes investies en 2005-2006 pour ce volet et sa mise en œuvre aux niveaux régional et local sont estimées à 22 millions de dollars. Les crédits sont alloués aux agences de la santé et des services sociaux.

- **Offrir un milieu stimulant pour les tout-petits des milieux défavorisés**

Parce qu'ils sont issus de milieux défavorisés ou de familles vulnérables, de jeunes enfants peuvent être privés des conditions essentielles à leur développement. Pour remédier à un manque de stimulation ou prévenir un retard dans leur développement, une entente permet d'assurer à ces enfants des places dans les services de garde régis.

L'entente-cadre conclue entre les centres de la petite enfance, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux vise à faciliter l'accès aux services de garde aux enfants dont la famille est suivie en centre local de services communautaires (CLSC). Depuis le 1er avril 2005, des ententes semblables sont également conclues entre les garderies et les centres de santé et de services sociaux (volet CLSC) et, depuis la mise en place des bureaux coordinateurs le 1er juin 2006, ces derniers peuvent également en conclure en milieu familial.

En 2005-2006, un équivalent de 461 places à temps complet a été réservé et l'équivalent de 328 places a été occupé par des enfants de milieux défavorisés. L'estimation provisoire des dépenses du programme est de 1,14 million de dollars pour 2005-2006. Un rapport d'évaluation devrait être déposé à l'automne 2006.

- **Soutenir les activités de prévention auprès des jeunes enfants**

Par une entente de cinq ans dotée d'un budget de 10 millions de dollars, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est associé à la Fondation Lucie et André Chagnon dans le but de soutenir diverses actions de prévention de la pauvreté menées auprès des jeunes enfants.

Le Centre premier berceau, premier projet soutenu dans le cadre de cette entente, a comme principal objectif d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes et des familles des milieux défavorisés en attente de leur premier enfant. Ce projet est géré par une corporation sans but lucratif, Autonomie Jeunes Familles, qui est dirigé par un conseil d'administration formé de trois représentantes ou représentants du gouvernement et de trois membres de la Fondation Lucie et André Chagnon.

Les territoires visés sont d'abord ceux de six CLSC de l'est de Montréal. Le programme est offert depuis juin 2005 et on s'attend à accueillir 50 nouvelles familles par année pendant trois ans. Les services offerts sont la psychothérapie individuelle, conjugale et familiale, le suivi de grossesse, le cheminement scolaire, les ateliers psychoéducatifs ou de création, le centre d'activités parents-poupon et le soutien psychosocial.

En mai 2006, 95 familles étaient entrées en contact avec le Centre premier berceau afin de formuler une demande d'admission et 67 familles avaient été rencontrées et avaient été admises au Centre. De plus, 40 familles rencontrent les personnes-ressources du Centre régulièrement. Par, ailleurs, il a été convenu que le Centre premier berceau devienne un centre multiculturel qui intègre le projet de soutien pour les jeunes parents

immigrants. Enfin, un projet pour les jeunes parents autochtones qui ont subi des traumatismes sera développé dans l'année à venir.

- **Préparer les jeunes enfants à l'apprentissage scolaire**

On sait que les jeunes qui ont participé à des activités de lecture ou d'écriture, que ce soit à la maison ou à la garderie, apprennent plus facilement à lire et obtiennent de meilleurs résultats en mathématiques. On sait aussi que l'apprentissage est facilité chez les enfants lorsqu'ils sont exposés à des pratiques parentales positives.

Les activités de formation et de sensibilisation des parents ont pour effet de créer un milieu familial favorable au développement global de l'enfant et à son éveil à la lecture et à l'écriture. Il importe donc de susciter, dès la petite enfance, le goût de lire et de mettre sur pied diverses activités qui favoriseront l'éveil à la lecture et à l'écriture des enfants de milieux défavorisés. C'est l'objectif qui est visé par le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés.

Placé sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce programme soutient des projets réalisés en partenariat dans les 17 régions administratives. À terme, ces projets visent à ce que les organismes publics et communautaires qui travaillent dans les milieux défavorisés auprès des enfants de 5 ans et moins, intègrent de façon durable à leur mission et leur programmation des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les différents lieux et services fréquentés par la population visée.

Le programme appuie environ 51 projets dans les 17 régions administratives. Plus de 1 400 activités d'éveil à la lecture et à l'écriture sont réalisées auprès des parents et de leurs enfants de 0 à 5 ans ainsi que pour des organismes. En 2006-2007, huit nouveaux projets vont s'ajouter. Chaque région administrative reçoit un budget annuel de 40 000 $ pour appuyer des projets locaux dans les zones ciblées. En 2006-2007, le budget total demeure le même. Enfin, une équipe de recherche sera formée à l'automne 2006 en vue de l'évaluation des résultats du programme.

- **Favoriser la réussite scolaire des élèves du primaire des milieux défavorisés**

Dans les milieux défavorisés, la différence sur le plan de la réussite scolaire se traduit souvent par des difficultés à s'intégrer au marché du travail pour une partie de la population, qui est plus vulnérable en matière de santé et qui éprouve un sentiment d'exclusion sociale et économique. En outre, cette différence se maintient par le phénomène de récurrence par lequel la famille transmet ses problèmes de génération en génération. Pour réduire cet écart par rapport à l'ensemble de la population et assurer, à long terme, la réussite scolaire des enfants et l'augmentation du taux de diplomation dans ces milieux, il faut intervenir entre autres auprès de la famille, de l'élève et de l'école, en faisant appel à leur collaboration. Créer une réelle communauté éducative en milieu défavorisé, tel est le défi qu'entend relever le Programme famille, école et communauté : réussir ensemble, que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport expérimente depuis 2003.

Le programme, qui est d'une durée de quatre ans, se termine en 2007. Les 12 commissions scolaires qui y participent reçoivent chacune un montant annuel de 60 000 $ pour sa réalisation. En 2005-2006, le programme a touché 6 299 élèves répartis dans 25 écoles de milieux défavorisés et 12 services d'éducation des adultes.

Exemples d'activités offertes dans le cadre du programme :

- Favoriser la participation active des parents dans l'école, par exemple en leur permettant de présenter aux élèves un aspect de leurs compétences.
- Offrir des services de garde aux parents de jeunes enfants afin de favoriser leur retour à l'école. Le service est offert uniquement durant les heures de cours et le jeune parent peut bénéficier d'une formation adaptée (centre local d'emploi, centre de santé, organisme communautaire famille, centre jeunesse).

Au cours de la prochaine année, différentes mesures permettront de procéder à l'évaluation des résultats de ce programme et d'en dégager les suites.

- **Augmenter la motivation et la réussite des élèves**

Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, deux programmes ont pour but de soutenir la motivation et la réussite des élèves en milieu scolaire. Il s'agit de l'Aide aux devoirs et de Écoles en forme et en santé.

Le programme Aide aux devoirs vise à soutenir les élèves du primaire afin de maintenir leur intérêt pour l'école, de mobiliser la communauté et de stimuler les initiatives locales dans la recherche de formules appropriées à chaque milieu. Le programme Écoles en forme et en santé vise à donner aux jeunes du 3e cycle du primaire et du 1er cycle du secondaire de saines habitudes de vie, dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation.

Toutes les écoles sont admissibles à ces programmes et l'ensemble des commissions scolaires en a bénéficié en 2005-2006. La somme totale versée dans le cadre des programmes Aide aux devoirs et Écoles en forme et en santé a été respectivement de 19,6 millions de dollars et de 4,9 millions de dollars. Le budget consacré à l'Aide aux devoirs a doublé en 2005-2006, passant de 9,4 millions de dollars à 19, 6 millions de dollars.

Exemples d'activités réalisées dans le cadre du programme Aide aux devoirs :

- À raison de deux fois par semaine, les élèves considérés comme présentant un risque élevé d'échec et dont l'encadrement à la maison pour l'aide aux devoirs n'est pas adéquat restent à l'école à la fin des cours de l'après-midi et reçoivent une assistance pour faire leurs travaux scolaires.
- Les parents sont invités à participer à des rencontres avec leur enfant dans le but de développer chez eux des habiletés d'accompagnateur, de resserrer les liens école-famille, d'augmenter la motivation de l'élève par rapport à ses apprentissages, de lui faire acquérir des méthodes de travail et de lui inculquer la persévérance. Une attention particulière est portée aux élèves en difficulté. Le service est offert, selon l'école, le midi ou à la fin des cours.

Exemples d'activités réalisées dans le cadre du programme Écoles en forme et en santé :

- Animation d'ateliers de cirque à raison de deux pratiques par semaine. Les ateliers se déroulent au gymnase de l'école.
- Mise en place par l'école d'équipes de hockey, de handball ou de basketball. Les activités se déroulent à l'école durant les heures de dîner ou après la classe.

- **Soutenir les élèves en difficulté par l'ajout de personnel**

Dans le secteur de l'éducation, certaines mesures visent à augmenter l'encadrement offert aux élèves à l'école, de façon à favoriser leur développement, leur sentiment d'appartenance et leur réussite scolaire. Ces mesures permettent de soutenir de façon particulière les jeunes qui connaissent des difficultés dans leur parcours scolaire. Cet encadrement accru des jeunes pendant et après l'école permet également aux parents de profiter davantage du temps qu'ils passent avec leurs enfants.

Dans cette perspective, un montant de 20 millions de dollars a été mis à la disposition des commissions scolaires pour les années 2004-2005 et 2005-2006 pour permettre l'embauche de personnel professionnel et de personnel de soutien dont le rôle est de soutenir les élèves, les parents et le personnel enseignant. Cette mesure vise à assurer le dépistage précoce des enfants ayant des difficultés ainsi qu'un suivi approprié.

L'entente de principe survenue le 15 décembre 2005 entre le personnel enseignant et le gouvernement prévoit, dès 2006-2007 et jusqu'à 2008-2009, un ajout de personnel de l'ordre de 90 millions de dollars pour les élèves en difficulté. Ce montant, réparti sur trois ans, est alloué comme suit :

- 30 millions de dollars pour l'embauche d'orthopédagogues pour soutenir les élèves du primaire en difficulté d'apprentissage;
- 30 millions de dollars pour l'embauche d'enseignants ressources au secondaire, notamment pour soutenir les élèves ayant des troubles de comportement;
- 30 millions de dollars pour le maintien ou l'embauche de personnel professionnel et de personnel de soutien.

Enfin, le gouvernement a consenti 3,5 millions de dollars pour l'ajout de personnel pour soutenir les enseignants qui travaillent auprès de groupes à plus d'une année d'étude et 5 millions de dollars pour le perfectionnement des enseignants, dont une partie est affectée au perfectionnement lié à l'adaptation scolaire. Un montant de 3 millions de dollars a également été dégagé pour augmenter le nombre d'heures pédagogiques des enseignants à l'éducation des adultes.

C'est donc une somme additionnelle de 121,5 millions de dollars qui aura été investie dans le soutien des élèves en difficulté depuis 2004.

- **Offrir une aide financière plus généreuse pour les enfants**

Instauré en janvier 2005, le crédit d'impôt remboursable pour le Soutien aux enfants vise à mieux soutenir financièrement les familles, contribuant ainsi à réduire et prévenir la pauvreté. L'aide accordée par le Soutien aux enfants est universelle et plus généreuse, pour les familles à faible et à moyen revenu, que celles qui étaient accordées auparavant par les Allocations familiales, le crédit d'impôt non remboursable pour enfant à charge et la réduction d'impôt à l'égard des familles.

Pour l'année civile 2005, près de 2 milliards de dollars ont été versés au total grâce au crédit d'impôt remboursable pour le Soutien aux enfants, ce qui représente une augmentation de 550 millions de dollars par rapport au régime de 2004. La prestation annuelle moyenne pour tous les ménages bénéficiaires a été de 2 312 $, et elle a atteint 3 176 $ pour les familles ayant des revenus totaux inférieurs à 25 000 $.

En janvier 2006, les montants du crédit ont été indexés de 2,43 %. Par exemple, le montant maximal de base pour le premier enfant d'une famille monoparentale, qui était

de 2 700 $ en 2005, a été indexé à 2 766 $ pour l'année 2006. À cette occasion, les seuils de réduction du Soutien aux enfants ont aussi été augmentés afin de préserver l'intégration de ce nouveau crédit avec celui de la Prime au travail.

Le tableau suivant présente l'écart entre l'aide financière accordée pour un enfant d'une famille monoparentale en 2006 et l'aide apportée avant la mise en place du Soutien aux enfants.

FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 1 ENFANT

Revenu familial net	Régime 2004[3]	Nouveau régime (2006) Soutien aux enfants	Gains
0 $	1 925 $	2 766 $	841 $
5 000 $	1 925 $	2 766 $	841 $
10 000 $	1 925 $	2 766 $	841 $
15 000 $	2 262 $	2 766 $	504 $
20 000 $	1 428 $	2 766 $	1 338 $
25 000 $	2 017 $	2 766 $	749 $
30 000 $	2 033 $	2 766 $	733 $

- **Améliorer le soutien pour les familles ayant un enfant handicapé**

Le supplément pour enfant handicapé s'ajoute à la prestation du Soutien aux enfants lorsque l'enfant est handicapé. Ce montant est versé sans égard au revenu de la famille bénéficiaire. Le 1er janvier 2006, le montant mensuel du supplément pour enfant handicapé accordé aux parents ayant un enfant handicapé est passé de 121 $ à 161,50 $, soit une augmentation de 486 $ par année. Le montant du supplément sera automatiquement indexé chaque année.

DES ACTIONS POUR LES JEUNES

- **Renforcer la continuité et la complémentarité des services jeunesse**

Des équipes d'intervention jeunesse ont été mises en place en 2003 pour les enfants et les jeunes qui ont des problèmes complexes et multiples, afin d'établir un partenariat systématique et structuré entre les différents dispensateurs de services. Ces équipes sont constituées d'un coordonnateur et d'agents de liaison de tous les établissements qui offrent des services aux enfants et aux jeunes (centres de santé et de services sociaux, centres jeunesse, centres de réadaptation en déficience intellectuelle, en déficience physique et en toxicomanie, services de pédopsychiatrie, écoles, centres de la petite enfance, etc.).

En 2005-2006, une somme de 2,4 millions de dollars a été allouée à la formation et au maintien d'équipes d'intervention jeunesse, afin d'assurer la présence d'une équipe sur un territoire de CLSC dans chacune des régions du Québec. Au 31 mars 2006, toutes les équipes d'intervention jeunesse étaient fonctionnelles. Un rapport d'évaluation sera diffusé à l'automne 2006.

3. Allocation familiales, crédit d'impôt non remboursable pour enfant à charge et réduction d'impôt à l'égard des familles.

- **Offrir des services de formation et d'accompagnement pour les jeunes décrocheurs et les jeunes faiblement scolarisés de 16 à 24 ans**

Parmi les mesures mises en place pour augmenter la formation de base de la population québécoise, le plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue propose de mettre en place des services de formation et d'accompagnement adaptés à la situation et aux besoins des jeunes décrocheurs et des jeunes faiblement scolarisés de 16 à 24 ans. Ces services prendront des formes différentes en fonction des besoins et des caractéristiques des jeunes adultes de ce groupe d'âge qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (diplôme d'études professionnelles, diplôme d'études secondaires). Ces jeunes peuvent être sur le marché du travail à temps plein, au chômage, prestataires de l'assistance-emploi, « sans chèque » ou chez leurs parents. Certains assument des responsabilités parentales, d'autres vivent dans la rue.

Les services de ce programme visent à permettre aux jeunes d'obtenir un diplôme d'études secondaires afin de leur permettre ainsi de poursuivre leurs études ou entreprendre une démarche pour s'intégrer de façon stable à la collectivité et au marché du travail. Le programme relève de la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et il fait partie des mesures inscrites dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

Au niveau local, le programme est mis en œuvre par une équipe formée de représentantes et de représentants des commissions scolaires (formation générale, jeunes et adultes, formation professionnelle), des centres locaux d'emploi, des centres jeunesse, des centres de services sociaux, du forum jeunesse, des entreprises et d'organismes tels les carrefours jeunesse-emploi et les ressources externes de main-d'œuvre. Cette équipe locale convient d'un plan d'action commun pour les années 2005 à 2007 et assure la mise en œuvre des activités prévues et la continuité des services.

Actuellement, 24 équipes locales, regroupant près de 300 organismes, sont en place. En mars 2006, 22 plans d'action ont été déposés. Ces plans comptent près de 800 activités sous la responsabilité de l'équipe locale. En 2005-2006, le budget du programme a été de 2 millions de dollars, répartis dans les 17 régions administratives du Québec et dans 20 commissions scolaires. Le rapport d'évaluation du programme sera déposé à l'automne 2006.

- **Mettre en œuvre une stratégie d'intervention en milieu défavorisé**

La stratégie d'intervention en milieu défavorisé Agir autrement a été mise en œuvre pour les écoles secondaires accueillant des élèves des milieux les plus défavorisés. D'une durée de cinq ans, elle permet à chacune des écoles ciblées de mettre en place des mesures adaptées à ses besoins pour favoriser la réussite éducative des élèves.

Les écoles ont été désignées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à partir d'une carte de la population scolaire et d'un indice de défavorisation basé sur la sous-scolarisation des mères et l'inactivité des parents. Cent quatre-vingt-douze écoles secondaires sont visées, parmi 55 commissions scolaires, pour un total de 113 971 élèves. Au 30 janvier 2006, 93 % des écoles secondaires ciblées avaient mis en place, dans le cadre de la mesure, un processus de planification, de suivi et de réajustement de leurs interventions sur la base d'une analyse de la situation de leur milieu.

Des investissements de 25 millions de dollars par année, pour la période de 2002-2003 à 2006-2007, ont été approuvés dans le cadre de cette stratégie d'intervention. L'année 2006-2007 sera la cinquième année du plan quinquennal. Le Comité national de pilotage se penche actuellement sur les suites à donner à la stratégie.

- **Mettre en place des solutions de rechange à l'assistance-emploi pour les jeunes de moins de 25 ans**

Il est important d'encourager les jeunes prestataires de l'assistance-emploi à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de renouveler leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. C'est précisément l'objectif des projets pilotes Alternative jeunesse qui se mettent progressivement en place depuis mai 2006 et qui constituent une des mesures centrales de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

En contrepartie de l'engagement du jeune à s'investir dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, Alternative jeunesse donne droit à une aide financière composée notamment d'une allocation jeunesse, soit l'équivalent de la prestation de base de l'assistance-emploi, à laquelle peuvent s'ajouter 30 $ par semaine pour la participation à des mesures d'aide à l'emploi. Avant son entrée en vigueur, le Programme alternative jeunesse fait l'objet d'une expérimentation dans neuf centres locaux d'emploi de mai 2006 à avril 2007.

Le budget injecté pour les projets pilotes dans les neuf centres locaux d'emploi est de 7,2 millions de dollars. L'expérience positive des comités locaux de suivi qui a été faite dans le cadre du programme Solidarité jeunesse et la flexibilité de l'offre de service d'Emploi-Québec pourront être mises à profit dans le cadre du projet pilote.

- **Assurer la qualification des jeunes**

Afin de les aider à mieux affronter le passage à la vie adulte, il faut offrir aux jeunes qui connaissent des difficultés particulières une gamme de services cohérents et continus.

Le projet Qualification des jeunes vise précisément à assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse et leur passage à la vie autonome. En 2005-2006, l'aide financière du ministère de la Santé et des Services sociaux a permis la poursuite du projet. Intégré en 2006-2007 à la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, qui a été présentée par le premier ministre le 29 mars 2006, le projet sera transformé en un programme et étendu à tous les centres jeunesse. Le programme s'adressera aux jeunes de 16 ans et plus qui ont séjourné dans un centre jeunesse et qui ont besoin d'un soutien particulier pour se doter d'un projet précis quant à leur avenir.

L'accompagnement fourni par des intervenants voués à ce programme d'une durée de trois ans se poursuivra jusqu'à un an après la sortie des jeunes d'un centre jeunesse. Le gouvernement investira 6,6 millions de dollars dans ce programme pour les trois années de son application.

- **Favoriser la complémentarité des services pour les jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi**

Pour assurer un meilleur continuum de services et éviter que des jeunes sans emploi ou peu scolarisés soient laissés sans aide ou se découragent, il faut offrir un meilleur arrimage entre les interventions qui leur sont destinées. Engagement jeunesse poursuit cet objectif en offrant notamment un meilleur accompagnement des jeunes, axé sur la qualification et l'insertion en emploi.

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 servira de cadre au développement d'Engagement jeunesse. La stratégie comporte cinq orientations, qui guideront l'action gouvernementale au cours des trois prochaines années, chacune visant à appuyer les jeunes dans la concrétisation de leur réussite. Une de ces orientations vise notamment à adapter les services aux diverses réalités des jeunes. Par exemple, le programme Québec pluriel, qui facilite l'insertion sociale et professionnelle des 16 à 35 ans issus de communautés culturelles et des 16 à 24 ans issus des minorités visibles, sera étendu à de

nouveaux territoires. Avec Engagement jeunesse, les jeunes pourront accéder plus facilement à certains services, passer sans heurt d'une mesure ou d'un programme gouvernemental à un autre et bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches.

De façon plus particulière, on veillera dans le cadre d'Engagement jeunesse à accroître la cohésion et la complémentarité à l'égard des mesures suivantes :

- la mise sur pied d'un chantier d'accompagnement des 16 à 24 ans qui connaissent des difficultés particulières;
- la mise en œuvre du programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse;
- le déploiement du programme Québec pluriel dans quatre nouveaux territoires;
- le renforcement des efforts consacrés à la planification de la transition des jeunes handicapés de l'école vers la vie active et le marché du travail.

Le Secrétariat à la jeunesse coordonne cette démarche, qui nécessitera des investissements de 3,5 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

DES ACTIONS POUR LES PERSONNES AÎNÉES

- **Soutenir des projets sociocommunautaires contribuant à favoriser la participation civique et sociale des personnes aînées**

Les problèmes qui touchent particulièrement les personnes aînées, notamment la précarité des ressources financières et les limitations physiques, peuvent entraîner leur isolement et leur exclusion sociale. Afin de remédier à cette situation, de nombreux organismes communautaires sont prêts à mettre en place des activités ponctuelles et novatrices, à la condition qu'on leur accorde une aide financière à cette fin.

Le programme Engagés dans l'action pour les aînés du Québec vise précisément à soutenir des projets communautaires ponctuels et novateurs destinés aux personnes aînées. Mis en branle en 2001 dans le cadre du plan d'action Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action 2001-2004, ce programme a été reconduit en 2005 par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et est doté d'un budget de 900 000 $. Pour favoriser la concertation, les organismes promoteurs peuvent présenter des projets communs ou faire appel à la collaboration d'autres organismes partenaires, dans la mesure où leur action correspond bien à l'objectif général du programme ainsi qu'à au moins un des objectifs spécifiques.

Les tables régionales de concertation des aînés sont invitées à définir les priorités dont les différents organismes promoteurs pourront s'inspirer pour élaborer les projets qu'ils désirent présenter dans le cadre de ce programme. En 2005-2006, 68 projets novateurs ont pu être réalisés grâce à des subventions attribuées dans toutes les régions du Québec. Les organismes subventionnés ont pu recevoir jusqu'à 25 000 $ pour la réalisation de leur projet.

2.3 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Le succès de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est grandement lié aux efforts constants et aux engagements de tous les groupes de la société ainsi qu'au soutien concerté du gouvernement. Aussi, le gouvernement a poursuivi les travaux et ses interventions de développement de l'approche territoriale intégrée, qu'il avait entrepris en 2004.

L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE ET LE FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Avec l'approche territoriale intégrée, le gouvernement s'engage sur un autre front : la lutte contre la pauvreté des milieux de vie. Cette approche implique que les milieux concernés s'approprient cette lutte, en assument le leadership, conçoivent leur propre stratégie et déterminent leurs priorités. Elle implique également que les instances gouvernementales et les divers partenaires accordent leur soutien à ces initiatives locales et régionales, en assumant, lorsque cela se révèle nécessaire, un rôle d'animation auprès des autorités locales.

À Montréal, le Contrat de ville signé avec le gouvernement réaffirme et officialise la coopération entre ce dernier et la Ville en vue de soutenir des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le cadre de cette entente, le ministère des Affaires municipales et des Régions s'est engagé à prolonger la période d'application du Programme de renouveau urbain et villageois jusqu'au 31 décembre 2006. À cette fin, une enveloppe budgétaire de 32 millions de dollars a été confiée à la Ville de Montréal pour l'administration conjointe du programme. De plus, le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Ville de Montréal s'engagent à concentrer 75 % des investissements du programme dans les zones prioritaires d'intervention. Pour respecter l'approche territoriale intégrée, l'élaboration de plans d'intervention a été confiée aux arrondissements de la municipalité.

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, le Programme de renouveau urbain et villageois a ainsi permis l'acquisition et la rénovation de bâtiments adjacents à la Mission Old Brewery en vue d'y aménager des services communautaires et des chambres pour les sans-abri. Plusieurs investissements ont aussi été engagés dans divers arrondissements dans le cadre de l'Opération solidarité 5 000 logements, dont un projet de construction de 32 logements pour personnes âgées dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Par ailleurs, le Fonds québécois d'initiatives sociales, institué en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, apporte son soutien à la participation et à l'implication des acteurs locaux. Ainsi, des ententes pluriannuelles avec deux MRC (MRC de La Haute-Gaspésie et de Témiscouata) et la Ville de Montréal (22 arrondissements) ont permis de soutenir près de 250 projets (insertion sociale des jeunes, lutte contre le décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle, soutien à la famille et à la petite enfance, sécurité alimentaire, accompagnement et transport collectif, accès au logement, etc.). La contribution du Fonds en 2005-2006 pour la réalisation des projets découlant de ces ententes représente une somme de 5,5 millions de dollars. Tous ces projets sont issus d'un plan d'action local concerté et visent à améliorer les conditions de vie des personnes vivant en situation de pauvreté.

Pour ce qui est, plus spécifiquement, de l'entente avec la Ville de Montréal, la concertation des efforts et le choix des actions sont le fruit de la collaboration et de la synergie de plus de 400 partenaires, venant notamment de secteurs d'activité comme la santé, l'éducation et l'emploi. La synergie ainsi créée, associée aux sommes investies par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (5 millions de dollars), a eu un effet de levier significatif. Ainsi, pour chaque dollar versé à la Ville de Montréal pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 1,36 $ est investi par divers partenaires montréalais. Il faut également ajouter à ces sommes d'autres contributions indirectes importantes sous forme de bénévolat, de prêts de locaux et d'équipement, de soutien et de conseil, etc.

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a également pour rôle de favoriser l'établissement de partenariats entre le milieu des affaires, le secteur public et le milieu associatif afin de venir en aide aux personnes vivant en milieu défavorisé. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des ententes partenariales public-privé ont été conclues, notamment avec le Club des petits déjeuners du Québec (4 millions de dollars sur deux ans) et avec dix organismes communautaires répartis sur le territoire de la ville de Sherbrooke et des MRC de l'Estrie (près de 1 million de dollars sur trois ans) afin de mieux combattre l'insécurité alimentaire, ainsi qu'avec la Fondation Lucie et André Chagnon qui soutient les parents et leurs jeunes enfants afin d'aider ces derniers à réussir leur parcours scolaire (10 millions de dollars sur cinq ans).

Par ailleurs, le Fonds québécois d'initiatives sociales soutient présentement un projet pilote qui expérimente une approche novatrice et plus globale d'insertion sociale et professionnelle des personnes qui sont exclues ou marginalisées de la population active depuis plusieurs années. Cette expérimentation, connue sous le nom d'Emploi de solidarité, d'une durée de 27 mois (0,75 million de dollars), est confiée à un organisme communautaire de Trois-Rivières spécialisé dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

2.4 Assurer la constance et la cohérence de l'action

La cohérence des actions, qu'elles soient nationales ou locales, est essentielle à l'efficacité du plan d'action. Le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui regroupe des représentantes et des représentants de neuf ministères et organismes, a précisément pour but d'assurer la cohérence des politiques publiques. Le comité s'est réuni à plusieurs reprises de septembre 2005 à juin 2006.

INFORMER LE GOUVERNEMENT DES IMPACTS DES PROPOSITIONS DE NATURE LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE SUR LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Il est essentiel que le gouvernement soit informé des impacts que peuvent avoir les projets de loi ou de règlement sur le revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté. C'est pourquoi l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale précise que les ministères et les organismes gouvernementaux ont la responsabilité de faire état des impacts directs et significatifs des projets de loi ou de règlement sur le revenu des personnes ou des familles en situation de pauvreté lors de la présentation de ces propositions au gouvernement. S'il y a lieu, ces impacts sont signalés, en annexe, dans les mémoires présentés au Conseil des ministres.

INTENSIFIER LES ENTENTES AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'Entente Canada-Québec concernant les projets pilotes pour les travailleurs âgés s'est terminée en 2006. Centrée sur la mise en application des approches dont les résultats se sont révélés positifs par le passé, cette entente a permis à plus de 600 travailleuses et travailleurs de participer à la réalisation de 16 nouveaux projets, favorisant ainsi le prolongement de leur vie active et leur réintégration au marché du travail.

Parallèlement à cette entente, les discussions se sont intensifiées avec le gouvernement fédéral à la suite de la création, en septembre 2005, d'un groupe de travail Canada-Québec constitué en vue d'arriver à une solution à plus long terme sur la question du soutien aux travailleuses et aux travailleurs de 55 ans et plus. En juillet 2006, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a examiné une nouvelle proposition du gouvernement fédéral. Les discussions se poursuivent concernant la mise en place d'un programme permanent pour cette catégorie de travailleuses et de travailleurs.

Par ailleurs, l'entente Canada-Québec sur la participation des personnes handicapées au marché du travail, qui a été conclue pour les années 2004-2005 et 2005-2006, a été renouvelée pour 2006-2007. De plus, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont convenu, lors d'une rencontre en octobre 2005, de reconnaître que les personnes handicapées constituent une priorité au cours des prochaines années et ont demandé à un groupe de travail de poursuivre l'analyse des deux options envisagées comme mesures de soutien du revenu pour ces personnes.

ADAPTER NOS ACTIONS AUX RÉALITÉS DES NATIONS AUTOCHTONES

À la suite des discussions qui ont eu lieu entre l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une entente a été signée en décembre 2005. Cette entente vise à élaborer et à mettre en place, avec les communautés autochtones et dans le respect de leur culture, des moyens de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il a été convenu par la suite que le Bureau de développement social de la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador élabore un plan d'action adapté aux nations autochtones. Dans une première étape, une étude réalisée par un organisme choisi par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a permis de déterminer que la pauvreté en milieu autochtone est principalement associée à l'exclusion : l'exclusion des autochtones par les non-autochtones et la tendance des autochtones eux-mêmes à se marginaliser. L'étude en question propose en outre la mise sur pied d'une structure de fonctionnement, afin de faciliter la concertation entre les acteurs qui sont engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'étude oriente les résultats vers d'autres étapes, soit la création d'une table de concertation et d'action pour chaque nation, la mise sur pied d'une fondation financière autochtone consacrée à la lutte contre la pauvreté et l'élaboration de projets à caractère structurant. L'étude et les étapes successives constituent les phases de l'élaboration d'un plan d'action que le Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale finance en totalité (74 000 $).

3 PERSPECTIVES

Le plan d'action s'étalant sur un horizon de cinq ans, la troisième année et les années subséquentes seront marquées, d'une part, par la continuité des mesures structurantes déjà en place et, d'autre part, par des programmes, des investissements ou des actions supplémentaires qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

De plus, à la suite de la mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, le plan d'action bénéficiera d'une nouvelle dynamique, renforcée notamment par la participation de chercheuses et de chercheurs ainsi que de représentantes et de représentants des personnes en situation de pauvreté.

LE PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF

À l'automne 2006, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale rendra publique sa planification stratégique des trois prochaines années. Plusieurs actions sont déjà prévues pour l'année 2006-2007.

D'ici à octobre 2006, soit au moment où se tiendra le premier forum socioéconomique des Premières Nations du Québec, le Comité consultatif s'intéressera aux discussions entre les Premières Nations et le gouvernement du Québec afin de s'assurer que l'enjeu de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, crucial pour le développement des communautés autochtones, soit au cœur de cet événement important. Le Comité consultatif entend, dès l'automne 2006, mener une consultation auprès des personnes à faible revenu relativement aux conséquences des augmentations tarifaires sur leur qualité de vie et sur les moyens à mettre en place pour les atténuer.

En janvier 2007, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale produira un avis sur la mise à jour du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet avis permettra au Comité de faire valoir son point de vue sur la mise en œuvre du plan et de proposer les mesures qui lui paraissent les plus efficaces pour atteindre les objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au-delà de ces grands dossiers, le Comité consultatif entend exercer pleinement son rôle de conseil et de vigilance en intervenant, au besoin, lors des commissions parlementaires qui se pencheront sur des projets législatifs ayant un impact important sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il continuera aussi à établir des partenariats avec tous les acteurs sociaux préoccupés par la pauvreté et l'exclusion sociale.

LES TRAVAUX DU CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion proposera, avec la collaboration du Comité consultatif, une série d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale. La ministre rendra publics les indicateurs qu'elle aura retenus et le Centre en assurera le suivi. Ces indicateurs serviront notamment à l'analyse des impacts des projets de loi ou de règlement sur les revenus des personnes et des ménages en situation de pauvreté, comme le prescrit l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils remplaceront les indicateurs temporaires actuellement utilisés pour l'application de cet article. Ils serviront aussi à suivre les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, en collaboration avec les ministères et les organismes partenaires, dont le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, a invité la communauté scientifique en avril 2006 à répondre à un appel de propositions pour la réalisation de recherches portant sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'objectif des recherches est de contribuer à la connaissance du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale, selon trois axes :

- Axe 1: approfondir, structurer et rendre accessible la connaissance sur les dynamiques qui génèrent la pauvreté ainsi que sur ses conséquences, sous différents aspects : pauvreté et santé, pauvreté et travail, pauvreté et territoire, pauvreté et éducation.
- Axe 2 : analyser de manière critique et comparative les programmes et les politiques de lutte contre la pauvreté qui sont mis en œuvre au Québec, au Canada et à l'étranger.
- Axe 3 : recenser, analyser et évaluer divers modes de développement structurant dans les communautés locales et régionales, en tenant compte du développement économique et du développement social, susceptibles de se situer dans un cadre plus vaste du développement durable.

Les projets de recherche retenus débuteront en janvier 2007. L'acquisition de nouvelles connaissances devrait permettre à la fois de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté dans toute sa complexité, d'en évaluer correctement les répercussions pour l'individu, la société et l'économie et d'élaborer des approches novatrices plus efficaces pour la combattre.

Enfin, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion est partenaire du Conseil de la science et de la technologie dans la préparation d'une stratégie de recherche et de transfert visant l'adoption d'interventions novatrices pour contrer la pauvreté et les facteurs qui la génèrent et la maintiennent, et pour prévenir ses conséquences.

VERS LE DÉPLOIEMENT DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

Pour maximiser les retombées visant l'amélioration des conditions de vie des personnes et des collectivités les plus défavorisées, les stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale préparées par les acteurs des milieux de vie, de concert avec les ministères (synergie interministérielle) et les organismes concernés, seront mises en œuvre ou se poursuivront dans le cadre d'un déploiement organisé et structuré de l'approche territoriale intégrée. Le déploiement de l'approche territoriale intégrée tiendra compte des capacités financières de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux concernés. Pour ce faire, le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale poursuivra ses travaux relatifs à la mise en œuvre et au déploiement de l'approche territoriale intégrée.

En collaboration avec les différents ministères et le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale intensifiera ses recherches de partenariat financier auprès des gouvernements fédéraux et municipaux, des entreprises et institutions privées ainsi que des fondations. L'octroi de fonds permettra de mieux soutenir dans le temps le développement économique et social des collectivités ciblées, tout en aidant le Fonds québécois d'initiatives sociales à jouer plus efficacement son rôle de catalyseur et à agir ainsi comme levier financier pour la mise en commun des ressources des divers acteurs.

Les travaux entourant le déploiement de l'approche territoriale intégrée devront s'effectuer de concert avec le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de la future politique de développement des territoires. Cette politique constitue une

réponse aux attentes exprimées par les acteurs locaux et régionaux à l'occasion des forums Place aux citoyens tenus à l'été 2004 dans chacune des régions du Québec et du Forum des générations d'octobre 2004. Ces préoccupations visent notamment un plus grand pouvoir de décision pour les régions et des actions de l'État plus flexibles et mieux adaptées aux particularités régionales. La politique de développement des territoires sera présentée à l'automne 2006.

VERS UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

Dans le but d'élaborer et de mettre en place une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles tiendra une consultation à l'automne 2006. Cette consultation s'inscrit dans la logique des actions entreprises par le gouvernement ces dernières années en vue de faciliter l'intégration et la pleine participation des citoyennes et des citoyens de toutes origines en assurant à chacune et à chacun l'égalité des chances et le respect des différences.

Le document de consultation *Pour la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles* présente un bref bilan de la situation québécoise en ce qui a trait à la discrimination et au racisme, donne un aperçu des principales mesures mises en place et résume les orientations et les choix stratégiques proposés en vue de l'élaboration de la politique gouvernementale.

UNE ÉVALUATION INTERSECTORIELLE

Le Comité interministériel d'évaluation, qui regroupe les principaux ministères et organismes engagés dans le plan d'action, a amorcé ses travaux d'évaluation. Le rôle de ce groupe est de faire ressortir les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre des différentes mesures du plan d'action, à partir d'une analyse transversale. Le rapport doit servir d'intrant au bilan qui doit être soumis au gouvernement après cinq ans de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'ensemble des actions prévues dans le plan d'action concernent des problématiques complexes, dont l'évolution est par conséquent difficile à mesurer. Ainsi, évaluer si le plan d'action a réussi à réduire la pauvreté ne se limite pas à mesurer l'évolution d'un indicateur général de pauvreté. Cela nécessite de définir les résultats et le niveau qu'on doit viser pour parler de succès. L'évaluation permettra de rattacher les objectifs spécifiques de chacune des mesures aux orientations du plan d'action et d'analyser, sur une base qualitative et quantitative, le degré d'atteinte des grands objectifs du plan et les étapes qui ont été franchies dans le sens de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Plusieurs des mesures du plan d'action prévoient des évaluations, c'est-à-dire qu'un cadre d'évaluation a été produit par les ministères et organismes responsables de ces mesures, définissant les objectifs visés par l'évaluation ainsi que la méthodologie et l'échéancier des travaux d'évaluation. D'autres mesures prévoient que des résultats de type opérationnel seront recueillis ou que des bilans seront produits, faisant état par exemple des budgets consentis, du nombre de personnes rejointes, du nombre de logements construits, etc. L'étude des cadres d'évaluation a mis en lumière certains points de convergence, tant dans les objets d'évaluation et les dimensions évaluées que dans les résultats prévus des mesures.

La suite des travaux du comité d'évaluation prévoit l'examen des résultats de l'évaluation de chacune des mesures du plan d'action prise individuellement, à partir des rapports produits. Par la suite, une analyse transversale devrait permettre de dégager une vision globale des éléments communs ou qui convergent entre les mesures.

L'analyse transversale des résultats vise à mettre en lumière les dimensions communes, les facteurs ayant conduit à ces résultats de même que les principaux facteurs de succès et ceux qui, au contraire, n'ont pas conduit aux résultats escomptés. Des collectes de données supplémentaires pourraient être nécessaires à la suite des premières analyses afin d'approfondir certaines dimensions prioritaires, notamment auprès des responsables des mesures dans les ministères et organismes les plus directement concernés par le plan d'action.

VERS UNE PARTICIPATION PLEINE ET ENTIÈRE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET UN MEILLEUR SOUTIEN À LEUR FAMILLE

Les personnes handicapées font face à des obstacles qui rendent particulièrement difficiles leur intégration à la société et l'atteinte de l'autonomie financière. C'est pourquoi l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale peut aussi aider à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le gouvernement du Québec a posé un geste important en 2004, en révisant le cadre législatif visant à assurer l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la société québécoise. Par ce geste, il a voulu donner une nouvelle impulsion à l'action gouvernementale à leur égard. Cette loi se caractérise par une participation accrue des ministères et de leurs réseaux, des municipalités ainsi que des organismes publics et privés en vue d'améliorer l'intégration des personnes handicapées, au même titre que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec.

Dans cette perspective, l'Office des personnes handicapées du Québec a été chargé d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et de conseiller le gouvernement, ses ministères et leurs réseaux, les municipalités et tous les organismes publics ou privés concernés à cet égard. L'Office est également chargé d'actualiser la politique d'ensemble *À part... égale*, en concertation avec les partenaires concernés.

Les travaux d'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale* sont présentement en cours. Ils prennent la forme d'un bilan de la participation sociale des personnes handicapées au Québec, de propositions de cibles à atteindre et d'objectifs communs à poursuivre pour éliminer les obstacles toujours présents. Des mécanismes seront également établis pour permettre de suivre la mise en œuvre de la proposition de politique gouvernementale *À parts égales, levons les obstacles* et d'en évaluer les effets sur l'évolution de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

Cette actualisation doit être terminée d'ici à décembre 2007. *À parts égales, levons les obstacles* offrira un cadre de référence renouvelé aux ministères et à leurs réseaux, aux municipalités ainsi qu'aux organismes publics et privés. Ce cadre pourra par exemple soutenir l'élaboration des plans d'action annuels des ministères et organismes employant 50 personnes et plus et des municipalités de 15 000 habitants et plus.

LA LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES

Le projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles a pour objet de déterminer les modalités d'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, qui a été adoptée en juin 2005. Les modifications proposées permettront de soutenir les personnes démunies dans leurs démarches vers l'atteinte ou le maintien de leur autonomie personnelle et sociale.

Le projet de règlement permet ainsi la mise en place, dès janvier 2007, du Programme d'aide sociale destiné aux ménages aptes au travail et du Programme de solidarité sociale pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et les membres de leur famille. Ces programmes remplaceront le Programme d'assistance-emploi.

La nouvelle loi permettra également la mise en place, à compter du 1er avril 2007, du Programme alternative jeunesse, programme à caractère volontaire destiné aux jeunes de moins de 25 ans et la création de programmes spécifiques d'aide financière, destinés à répondre aux besoins particuliers de certaines personnes ou familles. Ainsi, le régime de sécurité du revenu aura davantage de souplesse et permettra par conséquent une meilleure adéquation entre l'offre de service du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les besoins des groupes concernés.

Par exemple, le gouvernement prévoit investir 5,8 millions de dollars dans une mesure encourageant les prestataires à intégrer le marché du travail tout en conservant leur admissibilité aux services dentaires et pharmaceutiques pendant une période de six mois après avoir quitté l'aide de dernier recours. Ce sont plus de 34 000 ménages par année qui pourront profiter de cette mesure de soutien et de valorisation du travail à compter du 1er avril 2007.

De plus, des assouplissements aux règles relatives à l'évaluation des ressources dont disposent les personnes dans le cadre des programmes d'aide de dernier recours permettront à plusieurs prestataires d'améliorer leur revenu. Par exemple, comme l'automobile est souvent le seul moyen de transport pour les personnes qui vivent en région et qu'elle est souvent nécessaire à la recherche et à l'obtention d'un emploi, l'exclusion applicable à la valeur marchande d'une automobile passera de 5 000 $ à 10 000 $ à compter du 1er janvier 2007. Si on inclut l'exclusion applicable à la valeur nette d'une résidence, qui est entrée en vigueur en septembre 2006, et la mesure visant à encourager les prestataires à intégrer le marché du travail, ces exclusions ou assouplissements représentent un investissement total de 12,3 millions de dollars par année.

LA PAUVRETÉ EN MILIEU AUTOCHTONE

Les nations autochtones du Québec et du Labrador profiteront du Forum socioéconomique des Premières Nations qui se tiendra du 25 au 27 octobre 2006 pour enclencher et soutenir une série d'actions et de mesures qui permettront d'améliorer de façon concrète, efficace et viable leur environnement social et économique.

En vue de l'organisation du Forum, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador a créé le Secrétariat du Forum socioéconomique des Premières Nations, grâce à l'appui financier du Secrétariat aux affaires autochtones. Cinq objectifs spécifiques ont été définis :

- rassembler toutes les parties concernées par les questions de développement social et économique des Premières Nations;

- clarifier et approfondir les enjeux liés au développement des Premières Nations;
- dégager des propositions et définir des actions concrètes pour améliorer les conditions sociales et économiques des Premières Nations;
- mettre sur pied un mouvement et une structure permettant la mise en œuvre rapide et le suivi efficace des propositions et des actions;
- établir et maintenir des relations harmonieuses et respectueuses.

Le Forum reflète les préoccupations des autochtones concernant le développement économique et social, la pauvreté et l'exclusion sociale. Il se veut un événement d'envergure, qui permettra de mettre en lumière les enjeux et de proposer des solutions concrètes qui engageront les Premières Nations ainsi que tous les acteurs sociaux concernés. Il permettra d'enrichir le plan d'action contre la pauvreté que les nations autochtones sont en train d'élaborer.

CONCLUSION

Après une deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout est maintenant engagé résolument vers l'atteinte des objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

On le sait, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne relève pas de la seule responsabilité du gouvernement. L'engagement de l'ensemble de la société est essentiel à la réussite de cette tâche. Cette réussite sera dorénavant favorisée par la participation, tant au Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qu'au Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, de représentantes et de représentants des divers secteurs de la société, mais aussi par la participation citoyenne, dans les territoires d'intervention prioritaires, à l'élaboration de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bientôt, l'éclairage apporté par les rapports d'évaluation permettra d'examiner si les mesures atteignent leur cible, s'il faut les modifier, les améliorer, ou encore s'il est souhaitable d'investir différemment les ressources publiques. Les indicateurs de pauvreté qui seront retenus par la ministre permettront en outre de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bien entendu, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour faire du Québec une des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Les étapes qui ont été franchies depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale témoignent de la volonté ferme de maintenir le cap sur cet objectif. L'action gouvernementale, appuyée par celle de l'ensemble de la société, assure que la poursuite des travaux sera rigoureuse.